

# L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'École et de la Famille

C.-J. MAGNAN

Propriétaire et rédacteur-en-chef



**Mgr IGNACE BOURGET**

*Deuxième évêque de Montréal*

Né à Saint-Joseph de Lévis en 1799. Succède à Mgr Lartigue sur le siège épiscopal de Montréal en 1840. Evêque d'un zèle infatigable, il introduisit plusieurs communautés religieuses dans son diocèse. Mgr Bourget fonda aussi plusieurs congrégations religieuses de femmes. Il fut pour le Canada catholique l'homme le plus considérable de son siècle. Mgr Bourget a laissé une grande renommée de sainteté. C'était aussi un évêque patriote: il ne séparait jamais l'idée de Religion de celle de Patrie.

### M. J.-P. TARDIVEL

Le fondateur de *La Vérité* a rendu son âme à Dieu le lundi, 24 avril, à une heure du matin. M. Tardivel était dans sa cinquante-quatrième année. Né le 2 septembre 1851, à Covington, d'une mère anglaise convertie au catholicisme et mariée à un Français, M. Claude Tardivel, né en Auvergne, M. Jules-Paul Tardivel entra à 17 ans au Séminaire de Saint-Hyacinthe pour y commencer un cours d'études, ne sachant pas un mot de français. Doué de talents supérieurs et animé d'une énergie peu ordinaire, le jeune collégien réussit à faire ses classes complètes en quatre ans.

La carrière du journalisme attira M. Tardivel qui, après un séjour de six mois au lieu natal, revint dans la province de Québec qu'il adopta pour patrie; désormais il sera Canadien français de cœur et d'âme, et toutes les causes chères à notre nationalité trouveront en lui un défenseur intrépide. Journaliste catholique par vocation, M. Tardivel a servi l'Église et le Pape avec une constance et un courage qui lui valurent bien des mécomptes. Mais il trouva dans une foi robuste et une piété solide les forces nécessaires à l'accomplissement de son devoir d'écrivain indépendant et avant tout chrétien, soumis à l'autorité de Rome.

M. Tardivel débuta, dans la carrière qu'il devait illustrer, au *Courrier de Saint-Hyacinthe*, le 24 avril 1873.

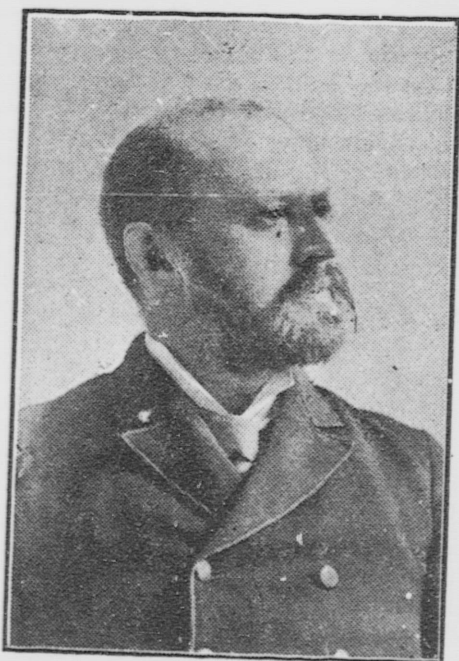
Au mois de septembre de la même année, il passa à la *Minerve*, de Montréal, où il collabora jusqu'en 1874. A cette date, il vint se fixer à Québec qu'il ne devait plus quitter. Il devint l'un des rédacteurs du *Canadien*, alors dirigé par M. Tarte. C'est dans ce journal que ses talents littéraires brillèrent d'un éclat qui ne devait plus se ternir. M. Tardivel essaya la critique littéraire avec un succès dont l'écho n'est pas encore éteint après plus d'un quart de siècle. Dès son séjour au *Canadien*, M. Tardivel fit pressentir le lutteur catholique qu'il serait dans la suite. Nous reproduisons plus loin les premières lignes d'une revue générale des principaux événements de l'année 1876. On y verra que, déjà, le jeune journaliste faisait passer avant tout les intérêts de l'Église et que l'amour du Pape dominait dans son cœur tous les autres amours, après celui de Dieu.

C'est en juillet 1881 que M. Tardivel fonda *La Vérité*, journal hebdomadaire, consacré à la défense des intérêts de l'Église et au triomphe des idées canadiennes-françaises. L'histoire du vaillant journal est assez connue pour que nous soyons dispensé de la raconter ici. Disons seulement que l'œuvre que M. Tardivel a accomplie par l'entremise de *La Vérité*, de 1881 à 1905, dépasse les bornes ordinaires du journalisme canadien et que pour trouver un point de comparaison il faut traverser les mers: Louis Veuillot, dans son *Univers*, et sur un théâtre plus vaste, a réalisé, en France, ce que Jules Tardivel a tenté au Canada avec un succès réel, malgré des difficultés nombreuses.

En plus de *La Vérité*, M. Tardivel a fourni à notre littérature canadienne plusieurs ouvrages qui portent la marque du maître. En voici la liste: *Mélanges*, trois volumes; *Notes de voyage*, (récit de son premier voyage en Europe); *La situation religieuse aux Etats-Unis*; *L'anglicisme, voilà l'ennemi*, (brochure de combat); *La langue française au Canada*, (Conférence); *Pie IX*, (essai biographique); *Pour la Patrie*, (roman du XXe siècle).

Pour la jeunesse, nous ne connaissons rien de plus intéressant et de plus édifiant en même temps que les *Notes de voyages* et le roman canadien *Pour la Patrie* qui devrait être lu à l'égal des *Anciens Canadiens* de de Gaspé.

Ce fils du Kentucky a aimé le Canada français avec une ardeur que nous voudrions rencontrer chez tous nos nationaux. L'histoire de la Nouvelle-France avait grisé son imagination d'étudiant, et, devenu homme, il voua un culte véritable à la province de Québec, héritière des traditions héroïques que nous légèrent les fondateurs de notre patrie et les créateurs du peuple canadien-français. Aussi, avec cette logique qui faisait le fond du caractère de M. Tardivel, il approuva de toute son âme l'idée, pour les Canadiens français, d'avoir un drapeau à eux, dont les éléments symboliseraient et l'amour du sol natal et la fidélité à la foi des ancêtres. L'histoire rappellera que la généreuse et féconde idée d'apposer le Sacré Cœur de Jésus sur le drapeau canadien-français, lui revient dans une large mesure. C'est M. Tardivel, qui, l'un des premiers, agita la question d'un drapeau national armorié du Sacré Cœur



de Jésus. Le drapeau azur croisé de blanc, marqué des quatre fleurs de lys de la glorieuse bannière de Carillon, et orné du Sacré Cœur qu'ombrage une guirlande de feuilles d'érables, a triomphé dans une assez large mesure pour pouvoir affirmer que M. Tardivel a pu jouir, avant de nous quitter, du spectacle admirable de notre vaillant petit peuple réuni à l'ombre d'un drapeau digne de lui. Peu de jours avant sa mort, l'athlète, alors brisé sur un lit de souffrance, nous parla à deux reprises du cher drapeau de Carillon aux armes du Sacré Cœur. Il nous demanda de défendre la cause sacrée de cet étendard, désormais arboré sur tous les coins de l'Amérique où vit un Canadien.

L'école catholique, l'école primaire telle que voulue par l'Église trouva en M. Tardivel un défenseur inlassable. Il ne consentit jamais à ce que la Famille (ou la

Paroisse) fit la moindre concession à l'Etat. Il a soutenu avec une logique inattaquable que l'éducation était une fonction domestique, par la Famille, et religieuse par l'Église, mais non une fonction politique par l'État.

M. Tardivel était un rude polémiste, mais il ne s'attaqua jamais aux personnes. Nos lecteurs se rappellent sans doute le long débat qui eut lieu, en 1894, entre M. Tardivel, dans *La Vérité*, d'une part, et nous-même, dans *L'Enseignement Primaire*, de l'autre. Hé bien! c'est de cette époque que date, pour les deux adversaires d'antan, une profonde amitié que, dans la suite, des liens de famille devaient resserrer davantage. C'est dire que chez M. Tardivel, une fois la bataille finie, il n'y avait pas de place pour les rancunes. Cet écrivain de race luttait pour des idées supérieures planant bien au-dessus des faiblesses humaines.

\*  
\* \*

Les funérailles du directeur de *La Vérité* ont donné lieu à une manifestation qui a pris les proportions d'un hommage national. Ce fut en quelque sorte le *merci* de la nationalité canadienne-française à son illustre et fidèle fils d'adoption. S. G. Mgr l'Archevêque de Québec assistait au service funèbre chanté dans la chapelle Notre Dame du Chemin, près Manrèse; le R. P. Désy, S. J., confesseur du défunt, dit la messe de requiem, M. l'abbé Roy, du Séminaire de St-Hyacinthe, assistait le prêtre officiant. La levée du corps fut faite par le recteur de l'Université Laval, Mgr Mathieu, et l'absoute chantée par Mgr Bégin. Des religieux de tous les ordres et un nombreux clergé séculier occupaient des sièges dans le bas-chœur. Pendant le service funèbre, le Principal de l'école normale Laval et le Supérieur des Franciscains, de Québec, dirent des messes basses aux autels latéraux. Dans l'assistance, le juge en chef de la province, l'honorable M. Routhier, plusieurs autres magistrats, trois membres du cabinet de Québec: les honorables MM. Turgeon, Roy et Tessier, le Surintendant de l'Instruction publique, des sénateurs, des conseillers législatifs, des députés, des journalistes (1) et des hommes de lettres, prouvaient par leur présence que toute la nation canadienne-française prenait part au deuil qui venait de la frapper. Empêché d'assister aux funérailles, l'honorable premier ministre de la province, M. Gouin, avait écrit ses sympathies à la famille. Des offrandes spirituelles dont la liste serait interminable ont été déposées sur la tombe du défunt, et de nombreux télégrammes et lettres de condoléances ont rempli plusieurs corbeilles. Notons le télégramme de S. G. Mgr l'Archevêque de Montréal.

Au cimetière, la fosse fut bénite par Mgr Gagnon, l'ami de cœur du journaliste défunt, toujours fidèle dans la bonne comme dans la mauvaise fortune.

Quelque temps avant sa mort, M. Tardivel avait eu l'insigne bonheur de recevoir une bénédiction spéciale de Sa Sainteté Pie X. Inutile de dire que les derniers moments de notre père et ami ont été dignes de sa vie exemplaire. Il est parti pour l'Éternité muni des secours de la Religion et soutenu par cette paire d'ailes qui a nom la foi catholique. Son fils, ses gendres et ses amis l'ont conduit au champ de mort qui domine les incomparables hauteurs de Sainte-Foy, au cimetière Belmont, à quelques centaines de pieds du tombeau de l'historien Garneau. C'est là, à côté du lot mortuaire des Frères de Saint Vincent de Paul, que notre modèle attendra la résurrection des corps en laquelle il a cru si profondément.

(1) Les Elèves-Instituteurs de l'École normale Laval assistaient en corps aux funérailles.

Un philosophe ancien a dit: Toutes les grandeurs du monde, tout le bruit qui se fait autour d'un homme pendant sa vie, aboutissent à ces mots: HIC JACET (*ci-git*).

Cette inscription tumulaire ne saurait convenir au vaillant soldat chrétien que nous pleurons. *J'ai cru, je vois!* voilà plutôt ce qu'il faudrait graver sur la croix qui marquera son modeste tombeau.

M. Tardivel laisse une épouse (née Henriette Brunelle), qui fut pour lui un soutien et une force; un fils, Paul, journaliste, et quatre filles: Mmes C.-J. Magnan, O. Héroux, J. Bégin et H. Bazin.

### L'HONORABLE GEDEON OUIMET

L'honorable G. Ouimet, conseiller législatif de la division de Rougemont, membre du Conseil de l'Instruction publique et ancien surintendant de l'Éducation, est décédé, comme nous l'avons déjà annoncé, le 24 avril dernier, à l'âge de 82 ans.

L'honorable M. Ouimet naquit à Sainte Rose, comté de Lawal, le 3 juin 1823. Il fit ses études au Séminaire de Saint-Hyacinthe puis au collège de Montréal, et fut admis au barreau en 1844.

Il entra dans la politique active en 1857, comme député de Beauharnois, comté qu'il représenta au Parlement des deux Canadas, jusqu'en 1861, et de 1867 à 1876 il fut représentant du comté de Deux-Montagnes, Procureur-général dans le cabinet Chauveau, du 1er juillet 1867 au 27 février 1873, il devint alors premier ministre, ministre de l'Instruction publique, secrétaire et registraire du 27 février 1873 au 22 septembre 1874.

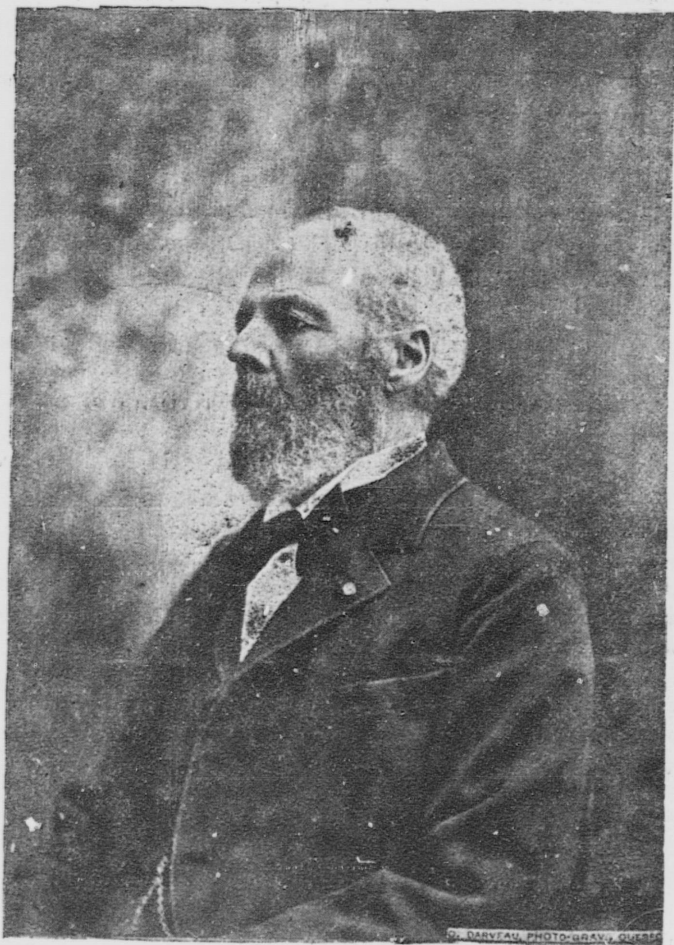
Au mois de février, il devint surintendant de l'Instruction publique, poste qu'il occupa jusqu'en 1895, alors qu'il donna sa démission et fut appelé au Conseil législatif.

L'honorable M. Ouimet était conseiller de la Reine, officier de l'Instruction publique, commandeur de l'ordre de Saint Grégoire le Grand, et docteur en droit de l'Université Laval et du collège de Lennoxville.

En qualité de surintendant de l'Instruction publique, M. Ouimet déploya beaucoup de zèle. Il fut parfois jugé sévèrement, mais il a toujours été de bonne foi. Il témoigna constamment beaucoup d'égards aux professeurs, aux instituteurs et aux institutrices. Jamais un membre du corps enseignant n'alla frapper en vain à la porte de M. Ouimet. Il recevait ses visiteurs avec une parfaite courtoisie et une exquise politesse. Parfois, lorsque les sommes mises à sa disposition par le gouvernement étaient insuffisantes pour aider les instituteurs qui débutaient dans la carrière du journalisme pédagogique, il payait de sa poche, prouvant d'une façon sincère qu'il savait apprécier le travail mis au service du talent.

Il assistait régulièrement aux conférences des instituteurs et prenait part aux délibérations.

M. Ouimet fut un surintendant très décoratif: en toutes circonstances il remplit brillamment ses fonctions aussi délicates qu'importantes.



C'était un fervent catholique, accomplissant ses devoirs religieux sans respect humain. Parfait gentilhomme, citoyen, intègre, bon père de famille, il laisse une mémoire des plus honorables.

Nous recommandons son âme aux prières de nos lecteurs.

C.-J. M.

## PEDAGOGIE

### LE PROGRAMME SCOLAIRE DE M. GOUIN (1)

Le mercredi 5 avril, le premier ministre de la province de Québec a prononcé un discours-programme remarquable. La partie scolaire de ce programme nous a intéressé vivement.

Elle contient, en peu de phrases, les lignes maîtresses de la politique que M. Gouin désire suivre en matière d'éducation. Les réformes projetées sont en quelque sorte encadrées, de telle façon qu'on ne saurait, sans mauvaise volonté, se méprendre sur les intentions du nouveau premier ministre.

Ces réformes visent 1° les écoles *primaires*, 2° les écoles *spéciales*. Pour les premières, M. Gouin se propose de les améliorer en établissant de nouvelles écoles normales et en relevant la carrière de l'enseignement par l'augmentation du traitement des instituteurs. Pour les secondes, il annonce la création d'écoles techniques, et la fondation, *avant longtemps*, d'un grand collège d'agriculture et l'organisation de quelques écoles de hautes études commerciales.

Ce programme est simple mais complet. Sa mise en pratique, à une date assez rapprochée, mettrait tous les ressorts de notre système d'enseignement primaire en activité. Car il est évident qu'en multipliant les institutrices et les instituteurs compétents, par le moyen des écoles normales, on enlève aux municipalités scolaires le prétexte du *manque* de maîtres pourvus d'une formation pédagogique. En induisant les commissions scolaires — au moyen d'octrois ou autres encouragements directs — à mieux rétribuer les instituteurs et les institutrices, le gouvernement attirera dans la carrière de l'enseignement, et les y retiendra, les titulaires les mieux notés, assurant ainsi aux écoles le double bénéfice du talent et de l'expérience. Dès lors, une classification judicieuse du personnel enseignant s'imposera, et les municipalités pourront être invitées à utiliser les services d'instituteurs et d'institutrices d'un rang supérieur, le gouvernement offrant une prime sérieuse à telle commission scolaire qui fera des sacrifices pour mettre à la tête de ses écoles des maîtres de première classe.

Puis, combien féconde est l'idée d'établir, au plus tôt, une école centrale d'agriculture, des écoles techniques et de commerce.

Une fois en opération, ces institutions, nouvelles pour nous, inviteront nécessairement les écoles primaires à produire un maximum de résultats qui vaudra aux élèves lauréats l'octroi de bourses leur permettant l'entrée gratuite, ou partiellement gratuite, des écoles spéciales.

(1) Publié d'abord dans *La Vérité*, cet article a sa place ici.

La réalisation du programme ministériel, tel que formulé par M. Gouin, amènera nécessairement les autorités scolaires à orienter les programmes d'études vers le but que le gouvernement de Québec veut évidemment atteindre : instruire notre jeunesse au triple point de vue de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, concentrant surtout les efforts sur le premier point, sans négliger les deux autres..

L'établissement d'une école centrale d'agriculture et la création d'écoles techniques et commerciales, par le gouvernement, suggèreraient peut-être aux municipalités scolaires d'une même division électorale, l'idée d'installer, au chef-lieu, une école centrale dont la mission serait de préparer les lauréats des écoles primaires des municipalités, soit pour l'école centrale d'agriculture, soit pour les écoles techniques ou les écoles commerciales. Ces écoles centrales de comtés comprendraient trois classes, dont l'une préparerait aux études agricoles, l'autre aux études techniques et la troisième aux études commerciales. Ces écoles centrales de comté relieraient les institutions de hautes études spéciales aux écoles primaires proprement dites. On comprend facilement le mouvement de progrès qu'une telle organisation imprimerait à notre système d'écoles primaires qui, jusqu'ici, a semblé un peu paralysé, précisément parce que ses efforts, dans bien des cas, sont sans issue.

Les réformes ci-dessus entrevues, qui ne seraient après tout que le complément de notre système actuel, feraient comprendre à qui de droit que tout effort vers le mieux restera toujours stérile sans la coopération d'un personnel enseignant ayant reçu une bonne formation professionnelle. C'est ici que l'on saisit bien pourquoi le premier ministre de la province a placé en tête de son programme scolaire : l'établissement de nouvelles écoles normales (1). « Tant vaut le maître, tant vaut l'école, » voilà un axiome admis par tous. M. Gouin a donc eu raison de formuler ce qui suit :

« En matière d'enseignement, a dit un éducateur français, je ne crois pas aux programmes, je crois aux hommes ». Après lui je dirai : « Je crois aux bons programmes entre les mains de bons hommes, de bons éducateurs ». En effet, ce qu'il importe surtout d'améliorer, ce n'est pas tant le programme de nos écoles que la condition de nos instituteurs ».

Certes, les programmes ont leur raison d'être, mais il ne faut pas s'imaginer qu'eux seuls peuvent assurer le succès dans les écoles. Et ces programmes doivent être rédigés avec le plus grand soin ; ils doivent être clairs, proportionnés au caractère et au degré de l'école et non surchargés. A ce sujet, M. l'abbé Rouleau, principal de l'École normale Laval, a fait une remarque fort juste dans son dernier rapport :

(1) Ici nous exprimons le souhait que les écoles normales soient de plus en plus placées sous la haute protection de l'autorité diocésaine. Plus l'école est rapprochée de l'Eglise, plus elle produit de bons résultats.



« La qualité importe relativement peu. Les programmes surchargés et suivis avec plus de zèle que de discernement en vue d'examens où la mémoire prime l'intelligence, ont fait un tort immense aux écoles de la France, si l'on en croit les auteurs les plus dignes de foi. Ils ont eu pour résultat le gavage intellectuel (Miles). C'est ce qu'on assimile qui nourrit, et non ce que l'on absorbe ».

La première réforme est donc clairement indiquée par le premier ministre : fournir aux municipalités des institutrices et des instituteurs compétents et engager les commissions scolaires — en les aidant — à payer convenablement les services des éducateurs. Pour atteindre ce premier résultat, le gouvernement annonce la création de nouvelles écoles normales et son désir d'*induire* les commissions scolaires à mieux payer leurs maîtres et leurs maîtresses.

Mais cette réforme désirable nécessite de l'argent. M. Gouin y a songé puisqu'il annonce « que les transactions de bourse seront frappées d'un impôt spécial ». De ce chef, le trésorier de la province percevra au moins cinquante à soixante-quinze mille piastres. Le premier ministre a aussi inscrit sur son programme : le réajustement des subventions fédérales, réclamant une augmentation de subsides « non comme une aumône, mais comme une dette de justice ».

De ce second chef, la province de Québec retirerait \$600.000. Les revenus du gouvernement ainsi augmentés, il sera facile d'accorder à l'enseignement primaire et à l'enseignement spécial une plus large part d'octrois. A brève date, de nouvelles écoles normales, s'ajoutant à celles de Québec, de Montréal et de Rimouski, pourraient être établies à Chicoutimi, Sherbrooke et Hull, tel que recommandé par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. Ce qui porterait à six le nombre des écoles normales. D'ici à quelques années, il serait peut-être difficile pour le gouvernement d'en établir d'autres, vu que ces maisons doivent être organisées d'une façon parfaite dès leur fondation, si l'on ne veut pas qu'elles n'aient de *normal* que le nom.

Or, six écoles normales, dont le cours dure en moyenne *deux* et quelquefois *trois* ans, ne peuvent fournir à la province guère plus de trois cent brevetés chaque année. Et actuellement, il est reconnu que le personnel enseignant laïc de nos écoles primaires se renouvelle en entier tous les trois ans — ce chiffre n'est qu'une moyenne. D'après le dernier rapport du surintendant de l'Instruction publique, 5,746 instituteurs et institutrices laïcs enseignent dans nos écoles primaires catholiques ; ce qui nous permet de conclure que tous les ans les commissions scolaires doivent remplacer 2,000 titulaires qui abandonnent la carrière enseignante après un professorat variant de un à six ans, mais dont la moyenne est trois.

Donc, les 300 brevetés de six écoles normales organisées d'après un programme triennal, laisseraient encore une différence de 1700 en faveur d'instituteurs et d'institutrices porteurs d'un certificat de capacité mais non d'un brevet d'enseignement. Malgré les sacrifices considéra-

bles que le gouvernement s'imposerait pour l'établissement et le soutien de six écoles normales, les trois quarts des municipalités seraient dans l'impossibilité matérielle de retenir les services d'instituteurs préparés en vue de l'enseignement.

Il est facile de parer à cette éventualité en modifiant la constitution du Bureau central des examinateurs, (2) de façon que seules les personnes nanties d'un certificat de capacité — élémentaire — moyen (modèle) — supérieur (académique) — délivré par ce bureau, après examen, soient admises à suivre les cours dans les écoles normales, qui deviendraient uniquement des écoles de pédagogie théorique et pratique: l'école normale n'aurait plus qu'à s'occuper de la formation professionnelle de ceux qui y seraient admis. Dans de telles conditions, le cours normal pourrait être réduit à dix mois: résultat, les six écoles normales tripleraient, chaque année, le nombre de leurs élèves diplômés, soit 900 au lieu de trois cents. Et ces élèves, arrivant à l'école normale avec une préparation classique plus complète, seraient mieux en mesure de profiter d'un cours de pédagogie et de s'initier au délicat labeur du professorat.

Les programmes des écoles devraient conséquemment être réduits aux matières pédagogiques; les différentes branches du programme, déjà possédées par les élèves-instituteurs et les élèves-institutrices avant leur entrée à l'école normale, ne devant être exposées qu'en vue de l'enseignement pratique. Les cours des professeurs ne seraient ni plus ni moins que des cours de méthodologie. Aux spécialités pédagogiques on pourrait ajouter des cours complémentaires de langue maternelle, de mathématiques et de religion.

Ainsi réorganisées, nos écoles normales rempliraient la tâche pour laquelle elles ont été uniquement créées. Et les autres écoles, couvents, académies, écoles modèles, prépareraient les candidats au Bureau central, qui délivrerait de simples certificats de capacité et non des diplômes permettant d'enseigner: cette tâche étant réservée, pour les laïques, aux seules écoles normales. (3)

(2) Etabli en 1898, sur la recommandation du Comité catholique du C. de l'É. P., le Bureau central a remplacé les multiples bureaux qui existaient avant cette date un peu partout dans la province. Cette institution a rendu de grands services à l'éducation: Chacun des anciens bureaux agissait à sa guise, sans se préoccuper de l'uniformité de capacité que l'on est en droit de rencontrer chez les porteurs d'un même brevet. Il y avait autant de modes d'examen en vigueur qu'il y avait de bureaux. Présidé par Mgr C. Laflamme, comprenant parmi ses membres le vice-recteur de l'Université Laval, à Montréal, trois représentants des collèges classiques, dont deux prêtres, quatre professeurs laïques d'école normale et un inspecteur d'écoles, administré par un secrétaire compétent, M. J.-N. Miller, ancien instituteur, ancien inspecteur d'écoles, le Bureau central remplit sa tâche d'une manière honorable et efficace.

(3) Pour les candidats du Bureau central qui n'aspirent pas à l'enseignement, leur diplôme équivaldrait au *certificat d'études* accordé, dans d'autres pays, aux élèves finissant des écoles primaires.

On va me dire : « les écoles normales transformées ne fourniront que 900 brevetés et il en faudrait 2,000 pour remplir les cadres à chaque renouveau d'année scolaire ». Je réponds :— Si l'on améliore sérieusement leur sort, les instituteurs et les institutrices resteront plus longtemps dans l'enseignement ; la moyenne de la durée du stage scolaire atteindra au moins six ans au lieu de trois comme aujourd'hui, réduisant à 1,000 l'effectif renouvelable : c'est-à-dire, qu'avec trois écoles normales nouvelles (Chicoutimi, Sherbrooke et Hull) et le Bureau central modifié, le gouvernement sera en mesure de fournir aux municipalités autant d'instituteurs d'écoles normales qu'il y a d'écoles en disponibilité chaque année.

Ce serait un résultat inespéré, mais possible à obtenir dans un délai assez rapproché, si tout le monde veut seconder les efforts du gouvernement.

M. Gouin, dans son discours programme, a fait un appel pressant à tous les amis de l'éducation. Luttant depuis plus de vingt ans en faveur du progrès pédagogique bien compris ; défendant, dans l'occasion, nos écoles confessionnelles contre ceux qui rêvent pour notre province une réforme scolaire anti-canadienne, nous croyons de notre devoir d'accepter l'invitation patriotique de premier ministre. M. Gouin veut perfectionner ce que nos pères nous ont obtenu au prix de luttés et de sacrifices, mais non détruire ; il désire développer notre système scolaire et non le bouleverser : il a donc droit au concours de toutes les bonnes volontés et dans la presse, et dans le public et dans la Législature. Les députés qui ont l'honneur de siéger à l'Assemblée législative ont un rôle honorable et utile à jouer. Ils sauront sans doute collaborer à l'œuvre du cabinet Gouin-Turgeon. L'heure est solennelle : on ne saurait donc perdre un temps précieux en tâtonnements et en vaines discussions. Ce qu'il faut, c'est de l'union, du travail et de l'action. Seule de toutes les provinces de la Confédération, Québec possède des écoles réellement séparées et absolument confessionnelles. Il importe donc que ce système scolaire soit renforcé, sans en altérer le caractère actuel, afin de le mettre à l'abri de toute critique. L'occasion ne saurait être plus propice : le programme scolaire qui nous est soumis rencontre l'approbation de tous : on a vu avec satisfaction la *Semaine religieuse*, de Québec, la *Vérité* et la *Croix* saluer le programme Gouin de quelques lignes sympathiques ; puis, dans la Législature, une ère de calme a fait place aux luttés acharnées de jadis.

Profitons donc de cette heure d'entente et de paix pour travailler efficacement à la cause toujours grande et toujours sacrée de l'Éducation chrétienne et populaire.

C.-J. MAGNAN.

### L'analyse

Nous avons souvent traité ce sujet dans *L'Enseignement Primaire*. Néanmoins nous y revenons encore tant il importe que nous ne nous méprenions pas sur le rôle de l'analyse dans l'enseignement de la langue française.

Malgré sa grande utilité, l'analyse est négligée dans beaucoup d'écoles ; dans d'autres on en abuse ou on l'enseigne d'une façon abstraite.

Que d'élèves sortent des écoles primaires sans avoir une notion bien nette du sujet, du verbe, de l'attribut, du complément !

Néanmoins, les exercices d'analyse bien conduits font partie nécessaire d'un bon enseignement de la langue française.

L'analyse de la phrase, c'est-à-dire la recherche de ses éléments, des rapports qui existent entre eux et des moyens par lesquels ces rapports sont marqués, fait seule connaître le mécanisme de notre langue, renseigne sur les procédés à l'aide desquels l'orateur ou l'écrivain français exprime sa pensée, montre comment les mots et les groupes de mots se suivent et se rattachent pour constituer le langage. Aucun enseignement théorique grammatical ne pourrait donner cette connaissance.

Incontestablement pour enseigner à parler et à écrire correctement, le meilleur moyen sera toujours de faire parler et écrire beaucoup. Mais ce moyen, pour être le meilleur, n'est pas suffisant. Le travail de la composition doit être secondé par le travail d'analyse. Celui-ci par la connaissance qu'il donne des règles de la construction française, servira de direction et de contrôle à celui-là. Ensemble et journalièrement répétés et multipliés, ils arrivent à se pénétrer, dans certaine limite s'entend, de l'esprit, du génie du français, et ils mettront à même, les mieux doués au moins, à parler et à écrire correctement, comme d'instinct, naturellement.

Mais les exercices d'analyse sont encore recommandables à un autre point de vue.

On répète volontiers, en invoquant les noms de philosophes célèbres, qu'on ne doit pas considérer la tête de l'élève comme une outre à gonfler, mais comme un cerveau à développer. Mais se laisse-t-on inspirer par cette précieuse vérité ? Sans rechercher si l'on fait autre chose que de gonfler l'outre quand on fait apprendre des leçons par cœur sans les avoir expliquées au préalable, j'affirme qu'au point de vue du développement des facultés, aucun exercice ne vaut l'analyse bien comprise. Pour décomposer une phrase, en détacher toutes les parties et exactement établir leurs relations, il faut beaucoup d'attention et de réflexion. Et qu'on ne prétende pas que ce travail d'intelligence pure dépasse les moyens des élèves. Il y a des phrases de tous les types, depuis les plus simples jusqu'aux plus compliquées, et il sera toujours aisé de soumettre à l'examen de la classe des phrases en rap-

port avec son avancement. Dans aucune leçon, il n'est possible de faire régner plus d'animation, d'exciter plus d'activité de toutes les facultés et par suite, je le répète, il n'en est point qui vaille un bon exercice d'analyse.

Je conclus qu'au point de vue de son utilité pour la connaissance raisonnée de la langue et de sa valeur comme instrument d'éducation des facultés de l'esprit, l'analyse doit occuper dans l'enseignement primaire une place plus grande que celle qui lui est d'ordinaire réservée.

---

### Nationalisons notre enseignement

---

C'est le temps de songer aux manuels qui seront mis entre les mains des élèves à la prochaine rentrée des classes. Depuis quelques mois, une campagne assez vigoureuse a été menée en faveur de la nationalisation de l'enseignement primaire. Cette idée patriotique a fait du chemin, et dans plusieurs municipalités scolaires, dans beaucoup de maisons d'éducation, on s'est fait un devoir d'introduire dans les classes des manuels rédigés au point de vue catholique, conformes aux intérêts canadiens-français et imprimés au Canada. Il y a certains ouvrages que nous devons continuer à faire venir de France, mais ils devraient constituer l'exception.

De même pour les livres de récompenses. Faisons un choix judicieux parmi les auteurs canadiens, surtout les anciens. Plusieurs des nouveaux ont un esprit moins national et moins catholique que leurs aînés.

N'allons pas renoncer à la littérature française, celle qui honore la France chrétienne et l'Eglise. Cette littérature nous fournira toujours des trésors que nous ne saurions trouver ailleurs. Mais encourageons d'abord ceux des nôtres qui se montrent de vrais Canadiens français, au sens traditionnel du mot.

---

### Education morale

---

#### DU CARACTÈRE

(Ecrit pour *L'Enseignement Primaire*.)

Caractères différents que peuvent avoir les enfants et différentes manières de traiter chacun de ces caractères.

Q. — 1° Qu'appelons-nous ici caractère ? 2° La connaissance du caractère des enfants est-elle nécessaire à l'instituteur pour faire leur

éducation morale ? — Que faut-il faire surtout pour bien apprécier les caractères ? — Est-il important de les cultiver ? 3° Quelles sont les principales différences que présente le caractère des enfants et comment faut-il s'y prendre pour bien cultiver chacun de ces caractères ?

R. — 1° Nous entendons ici par caractère d'un individu, sa physiologie morale, sa manière d'être habituelle, qui indique comment il faut procéder pour réussir dans l'œuvre de son éducation morale.

2° La connaissance du caractère de ses élèves est indispensable à l'instituteur, parce que la manière de les cultiver doit varier suivant leur nature.—Pour bien apprécier les caractères, il faut : (a) tenir compte des renseignements des parents des élèves, de leurs amis, voisins, etc. ; (b) observer sans affectation la manière d'être des enfants dans les promenades et les jeux, où le naturel, affranchi des contraintes de la classe, éclate dans toute sa liberté ; (c) gagner pleinement leur confiance—Il est de la plus haute importance de bien cultiver les caractères, car (a) si un caractère n'est pas traité comme le demande sa nature, il ne se formera point ; (b) s'il n'est pas bien cultivé, au lieu de venir en aide à l'instituteur dans l'œuvre de l'éducation morale, il sera pour lui un obstacle insurmontable. Bien plus, la formation du caractère est l'œuvre de l'éducation morale.

3° — NOTE. Autant que faire se peut, que la douceur domine toujours votre conduite à l'égard des enfants.

R.— (a) Il est des enfants d'un caractère *vif, ardent, opiniâtre* : ils ont besoin d'être mâtés ; traitez-les avec vigueur et fermeté ; seulement attendez pour les reprendre qu'ils soient calmes. Cette opiniâtreté pourra ainsi devenir de la fermeté dans le bien, de l'ardeur pour le travail, etc. (b) D'autres enfants sont d'un naturel *souple, facile*, mais en même temps, ils sont *indolents, portés à la paresse*. Encouragez leur docilité, profitez-en pour les fortifier dans le bien et les attacher fermement à leurs devoirs, les tenir assidus au travail, léger d'abord, mais qu'on augmente peu à peu et qu'on exige régulièrement. (c) Ici ce sont des enfants au caractère *franc et ouvert, candide et ingénu*. Encouragez cette naïveté, mais réprimez en eux, si elle existe, la tendance d'avouer leurs propres fautes sans en éprouver de la honte, en même temps que l'inclination à l'*indiscrétion* et à la *délation*. (d) Là, c'est un caractère *caché, sournois, dissimulé*, dont le mensonge et l'hypocrisie sont le triste apanage. Provoquez ces âmes fermées à s'ouvrir pour laisser voir ce qui se passe en elles ; pour cela tâchez de gagner leur confiance en usant de douceur à leur égard et en leur témoignant de l'intérêt, en encourageant les aveux quand il s'agit de fautes personnelles ; d'un autre côté, flétrissez l'hypocrisie comme un des vices les plus méprisables et comme une lâcheté ; soyez sévère contre le mensonge. (e) Ailleurs c'est un caractère *généreux, compatissant*, porté à rendre service, à secourir le prochain en toute occasion. Favorisez ce bon naturel, tirez-en parti, et tenez-le en garde contre la prodigalité.

(f) Chez d'autres enfants, au contraire, c'est de l'égoïsme, de la cupidité, qui va quelquefois jusqu'à se montrer par de petits larcins. A ce caractère se joint ordinairement la dureté pour les pauvres, l'envie des avantages d'autrui, et une sorte de malice précoce qui porte l'enfant à dresser des embûches à ses compagnons et à leur nuire autant pas ses paroles que par ses actes. Que l'instituteur leur montre toute la laideur de ces défauts, les tristes suites de ces mauvais penchants ; qu'il travaille efficacement à les détruire dans leurs germes, qu'il les combatte avec énergie. (g) Certains enfants sont sensibles à l'endroit de l'honneur ; les humiliations les blessent, les irritent ou les découragent. Il faut les ménager, les reprendre le plus souvent en particulier et profiter de cette susceptibilité pour les contenir dans le devoir. L'orgueil se cache quelquefois sous cette impressionnabilité de caractère ; aussi ne peut-on pas toujours épargner à cette sorte d'enfants les réprimandes ou les punitions en public ; il faut aussi leur inspirer adroitement des sentiments d'humilité. (h) Il est aussi des enfants, et le nombre en est malheureusement trop grand, chez qui le sentiment n'est nullement développé, qui paraissent insensibles à toute humiliation et à toute remontrance. Avec eux, il faut employer les punitions matérielles. Tâchez de faire naître en eux de nobles sentiments, par le moyen d'histoires, par exemple. (i) Il en est qui sont apathiques, il faut les animer par des paroles vives et encourageantes.

Montréal, mai 1905.

FRS. LIÉNARD,  
Professeur.

### Le lendemain de l'école

Dans la livraison d'avril des *Fleurs de la Charité*, le R. P. Nunesvais, supérieur de l'Œuvre du Patronage de Québec, attire l'attention des catholiques de notre province sur le grave problème des Œuvres de Persévérance pour la jeunesse. « Combattons pour les écoles catholiques, mais n'oublions pas son complément obligatoire, l'Œuvre de persévérance. »

Le P. Nunesvais, qui parle le langage de l'expérience, dit :

« La première éducation laisse dans l'âme des souvenirs ineffaçables, il est vrai ; mais les habitudes contractées durant la jeunesse ont peut-être plus d'influence, car elles procèdent d'une réflexion plus mûre et d'une volonté bien arrêtée, et quand ces habitudes sont vicieuses elles épuisent trop souvent ce que Dieu avait donné d'énergie à ces pauvres victimes. Que faut-il pour rendre utiles les efforts de la famille, de l'éducation et du prêtre ? — Laissez le jeune homme à lui-même, au sor-

tir de l'Ecole ; ne lui donnez pas une éducation virile répondant aux dangers nouveaux qu'il rencontre, ne l'habituez pas à vaincre le respect humain en sachant tenir tête à certains fanfarons d'impiété ou d'immoralité qui se trouvent un peu partout ; ne le poussez pas à une piété au dessus de l'ordinaire, et bientôt vous constaterez que de toutes les pratiques chrétiennes qui avaient soutenu cette enfance, il ne reste plus que quelques actes, simples souvenirs d'habitudes irréflechies.

« Mais notre jeunesse n'est pas abandonnée. — Oui et non. Elle trouvera chez le prêtre surtout un dévouement assuré, les invitations les plus pressantes lui seront adressées, les conseils les plus paternels ne feront pas défaut. Mais où et comment ce ministère s'exercera-t-il ? Dans les grands centres il sera forcément réduit au côté officiel ; par le fait même, il restera toujours général. Or pour le jeune homme, plus que pour tout autre, il faut une influence personnelle qui le dirige, le soutienne, le relève au besoin et à temps. Il a besoin d'être écouté, mais plus souvent encore faut-il le deviner, aller au devant de lui, lui faciliter ces confidences qui le gênent, et qu'une timidité naturelle repousse au fond du cœur.

« Il faut se servir de cette activité débordante qui est un danger, pour l'aider à persévérer. Il lui faut des amis, des jeux, une vie extérieure qui le repose du travail de la semaine. Ce côté matériel de la persévérance n'est pas à dédaigner. Mal dirigé, il perd le jeune homme. Surveillé par un ami expérimenté, il sert à son propre salut en procurant celui des autres. L'ami du jeune homme, ou mieux encore le père qui doit l'élever à la vertu, c'est le prêtre. Pour unir dans une même direction et le soin de l'âme et le besoin d'activité et d'affection, il faut avoir recours à ces œuvres de persévérance qui, à notre époque, ont pris différents noms. Dans notre dernier numéro, un de nos amis, le P. Piché, nous exprimait son opinion : vous ne serez pas surpris de nous la voir partager. Oui, assurons partout dans les grands centres, ces Cereles, Patronages, Unions, offrons à notre jeunesse ces asiles où leur piété s'affermira, par la pratique de l'apostolat. Ces jeux divers si utiles au développement physique et dont la portée morale est très importante serviront d'attrait à la piété, sans laquelle aucune œuvre de persévérance ne peut réussir. En France, ce mouvement a été admirablement développé par la société de St-Vincent de Paul : on peut dire que l'Œuvre des Patronages occupe une place de choix parmi les initiatives charitables des Confrères. »



## La simplification de l'orthographe

Il y a quelque mois, une commission fut nommée par le ministre de l'Instruction publique de la France, pour préparer un rapport sur les réformes à opérer dans le domaine de l'orthographe française. Ce rapport fut préparé par le président de la commission, M. D. Meyer. C'est un document très long et qui conclut à une réforme radicale de l'orthographe. Le rapport de M. Meyer a été soumis à l'Académie française, tribunal suprême de la langue de Bossuet. M. Emile Faguet, que nos lecteurs connaissent, a rédigé, au nom de l'Académie, un rapport en réponse à celui de M. Meyer, et ce rapport reçut l'approbation des Immortels. Ils consentent seulement à accepter des *tolérances* qui permettront deux orthographe pour 150 mots.

« L'Académie, dit *L'Education chrétienne*, ne s'oppose pas à ce que certaines lettres, introduites en divers mots sans aucune raison et ne contribuant pas à former des dérivés (ou réciproquement) disparaissent ou soient remplacées par la lettre qui se retrouve dans le dérivé. Ainsi est accepté *confidenciel* pour *confidentiel* (*confidentiel*, *confidence*: le *t* semble ne pouvoir être aucunement justifié; on le remplace donc par un *c*). *Potenciel* sera admis pour *potentiel*, et de même les adjectifs dont le substantif se forme par un *c*.

« L'Académie ne s'oppose pas à la simplification de certains mots scientifiques ou d'origine étrangère, de formation inutilement compliquée. Elle accepte, par exemple, la suppression de l'*h* en divers mots comme *rhapsodie* qui devient *rapsodie*.

« Signalons aussi quelques simplifications pour les redoublements de lettres, la suppression de lettres introduites sans justification dans le corps de certains mots (*appas*, par exemple, est admis pour *appats*) et la modification des pluriels irréguliers: *hibous*, *chous*, etc., etc.

« L'Académie a repoussé des simplifications que, cependant, une partie de ses membres avaient semblé précédemment prêts à adopter. Par exemple elle a rejeté *domteur* et *domter* pour *dompteur* et *dompté*; elle a rejeté *gajure*, *pié-à-terre*, etc.

« Ce n'est même pas une demi-réforme qu'accepte l'Académie; il n'y a pas de réforme du tout; il y a, sans plus, la possibilité d'écrire *ad libitum* 150 mots.

« Le ministre de l'Instruction publique saisira le conseil supérieur de l'Instruction publique des divers rapports et des conclusions votées tant par la Commission orthographique spéciale que par l'Académie française, et la liste des simplifications à adjoindre aux grammaires sera alors dressée. On peut prévoir qu'elle sera brève ».

Voici le rapport de M. Faguet au nom de l'Académie:

### I

1° Elle repousse le principe même sur lequel s'appuie et d'où est comme partie la commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe. Ce principe consiste en ceci: rapprocher le plus possible l'orthographe de la phonétique, la parole écrite de la parole parlée.

Il est vrai que la commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe ne va pas jusqu'au bout du chemin qu'elle ouvre et se défend à plusieurs reprises d'y vouloir aller; mais toutes les fois qu'elle s'arrête sur cette voie, elle le fait à regret, se reproche d'être timide, et elle prévoit, annonce et espère le temps où l'on se décidera à établir une orthographe purement phonétique.

C'est ce principe que l'Académie écarte. Elle pense qu'il n'y a rien de plus arbitraire qu'une orthographe phonétique; que la phonétique varie de génération en génération; que personne n'est en mesure de dire que telle province ou telle autre est en possession de la vraie prononciation; que si l'on admettait le principe de la conformité de l'orthographe à la prononciation, ce serait plusieurs orthograpes françaises, sans qu'on pût, du reste, en fixer le nombre, qu'il faudrait établir et consacrer.

2° L'Académie française se confesse très attachée à l'orthographe étymologique à laquelle la commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe se montre très hostile. Le rapporteur de la commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe affirme « qu'il appartient aux linguistes de rechercher l'origine des mots et qu'ils ne la demandent pas à l'orthographe ». Cela est très juste. Aussi n'est-ce pas pour faciliter la tâche des linguistes qu'on a cherché à rapprocher la forme des mots français de celle des mots anciens d'où ils sont dérivés, mais bien pour rattacher la langue dérivée à la langue primitive et montrer d'une manière plus évidente le lien qui les unit. Qu'on l'ait fait, à telle époque, d'une manière souvent très maladroite, cela est démontré. Mais est-ce une raison pour abandonner cette manière de faire, et n'y a-t-il pas lieu de la garder en y apportant seulement plus de méthode et plus de savoir exact? Cela est-il utile même au point de vue de la diffusion, et comme disait Rivarol, de l'universalité de la langue française? Non, sans doute; car cette parenté de notre langue avec la langue latine, manifestée, au lieu d'être dissimulée, par l'orthographe, fait plus facilement comprendre notre langue aux gens lettrés, aux gens bien élevés de tous les pays. Ils saisiraient moins bien et moins vite ce que nous voulons dire quand nous écrivons *temps*, si nous écrivions ce mot ainsi: *tans*, *tens* ou *tan*. Le mot *temps*, qui ne diffère de *tempus* que par une lettre, est compris d'eux, au contraire, du premier coup et à première vue. L'Académie ne s'est donc pas émue de ce que dit la commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe « du pitoyable argument de l'étymologie ». Elle se rappelle qu'un ministre de l'instruction publique a reçu de la bouche des ambassadeurs et chargés d'affaires étrangers des protestations contre les projets de réforme de l'orthographe française, et elle est persuadée que si l'on veut faciliter aux étrangers l'intelligence et la connaissance de notre langue, de combattre l'étymologie et d'en effacer soigneusement les traces dans notre orthographe, ce serait un des moyens de tourner le dos au but souhaité.

3° L'Académie s'est montrée assez attachée à ce qu'on appelle d'un mot très juste la « physionomie des mots ». Elle a répété à plusieurs reprises et avec insistance, sous une forme ou sous une autre, à peu près ce que M. Brunetière disait dans un article du 1er septembre 1900. « Ceux qui considèrent une langue comme une œuvre d'art continueront de croire que, dans une langue élaborée par cinq ou six siècles de culture esthétique, le mot a sa valeur en soi, qu'il a son « individualité », qu'il est, selon l'expression du poète, « un être vivant », qu'on le mutile donc en en modifiant l'orthographe... que la *scintillation* des étoiles s'éteindrait si l'on écrivait désormais *cintillation*... et que ces vers de Victor Hugo :

Un frais parfum sortait des touffes d'asphodèle;  
Les souffles de la nuit flottaient sur Galgala,

ne seraient pas ce qu'ils sont s'ils étaient ainsi modifiés :

Un frai parfum sortait des toufes d'asfodèle;  
Les souffles de la nuit flotaient sur Galgala.

La physionomie des mots fait partie de la beauté même de la langue, et en une certaine mesure la constitue. Elle est donc comme un morceau de notre patrimoine littéraire qu'il y aurait une singulière ingratitude, comme aussi une étrange imprudence, à renoncer. L'Académie fait remarquer que la commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe ne laisse pas de se montrer sensible elle-même à l'argument tiré de la physionomie des mots (Rapports, p. 8, 9 et 16).

4° L'Académie croit que la raison la plus forte qui s'oppose à l'adoption des réformes proposées est encore le bouleversement qu'elles apporteraient dans toutes les habitudes des Français. La commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe n'a pas laissé de comprendre ceci. Elle se défend à plusieurs reprises de tomber dans une sorte de radicalisme; elle proteste qu'elle ne veut pas changer la texture d'un trop grand nombre de mots. En réalité, le nombre de ceux qu'elle modifie et même qu'elle change très fortement est très considérable; et l'on peut affirmer qu'il y aurait grand désarroi si les réformes proposées par elle étaient mises brusquement en pratique. Aussi nous dit-on qu'on y mettra des tempéraments, non dans l'enseignement, à vrai dire, où les réformes devront être immédiatement appliquées, mais dans les examens, pour lesquels on obtiendra quelques délais. L'Académie pense qu'il se pourrait qu'on se fit quelques illusions sur ce point, c'est-à-dire sur la durée du temps qui sera nécessaire pour faire accepter au public la nouvelle orthographe et déraciner des habitudes vieilles de plusieurs siècles. Or, pendant tout cet intervalle, il est assez probable qu'il régnerait une véritable anarchie, les uns se servant du dictionnaire de l'Académie, les autres d'un lexique particulier que la commission doit publier; sans compter que les intransigeants, qui trouvent l'Académie rétrograde et la commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe trop timide, nous annoncent l'établissement d'une orthographe tout à fait « rationnelle » et tout à fait « phonétique », ce qui ne pourrait se faire, du reste, qu'avec un alphabet renouvelé. Et tout cela ne serait guère un moyen de simplifier les études.

5° L'Académie est persuadée que ce n'est pas la langue seule, la langue courante, qui aurait à souffrir des réformes proposées, mais la littérature elle-même, dont les intérêts, du moins aux yeux de l'Académie, sont dignes de quelque considération. Les académiciens se souviennent que M. Renan, vers la fin de sa vie, avec une animation inusitée chez lui et une conviction extraordinaire, disait quelque chose comme ceci : « Le mot est pour moi non pas seulement un son, mais une forme très précise, de lignes nettes, non sans beauté; je le vois se lever devant moi et se détacher, et détruit-on sa forme, je ne le retrouverais plus; je le chercherais en vain et j'en serais dénué comme s'il avait disparu. »—Il est incontestable, au moins, qu'un changement profond dans l'orthographe embarrasserait les écrivains et leur serait une peine en quelque sorte matérielle qui pourrait aller presque jusqu'à les paralyser dans leurs travaux, résultat qui peut être tenu par quelques personnes pour regrettable.

6° L'Académie remarque que dans le choix qu'elle fait des formes qu'elle conserve et des formes qu'elle supprime, la commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe s'accuse quelquefois de manquer de courage, d'hésiter en présence du trop grand nombre de changements qu'il lui faudrait faire; mais elle perd peut-être le bénéfice de sa prudence et elle inquiète un peu l'Académie quand elle en appelle, pour faire ce qu'elle ne fait point, à d'autres réformateurs « qui posséderont des pouvoirs plus étendus que les siens » (p. 9), et quand elle nous fait prévoir que les temps viendront où l'on écrira *crétiiin* (*chrétien*), et le *g* guttural subsistant seul, *gère* (*guerre*) *gérir* (*guérir*), etc. C'est précisément cette porte ouverte à des change-

ments qui seraient, cette fois, un bouleversement véritable, et aussi cette demi-invitation à entrer par cette porte ouverte qui ne sont pas sans alarmer l'Académie.

7° L'Académie a constaté que la commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe se reproche à plusieurs reprises de manquer de logique, et sur ce point, il paraît assez difficile de la contredire; ce qui sera dit non point pour la moquer, mais pour montrer dans quel embarras on se jette quand on touche à quelque chose qui, étant l'œuvre des temps successifs, n'est point logique à la vérité, mais aussi ne peut guère recevoir la logique comme remède. La commission chargée de la simplification de l'orthographe paraît, par moments, désireuse d'éviter des confusions entre des mots qui s'écrivent de la même manière et se prononcent autrement, par exemple les *notions* et *nous notions*, ou bien *un couvent* et *ils couvent*; mais ailleurs elle introduit une série de confusions dont il serait difficile de se tirer: *cors* - pour *corps* - qui se confondra avec *cors*, pluriels de *cor*; *las* - pour *lacs* -, qui se confondra avec l'adjectif *las*; *ni* - pour *nid* - qui se confondra avec *ni* conjonction; *puis* - pour *puits* qui se confondra avec l'adverbe; *dessin* - pour *dessein* - qui se confondra avec *dessin*. A une première lecture rapide du rapport de la commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe, la commission de l'Académie avait sur-le-champ été frappée du grand nombre de confusions de mots entre eux, après quoi la commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe semblait courir, ce qui a paru contestable comme procédée de simplification.

8° L'Académie n'a pas vu sans plaisir la commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe s'engager dans la voie de la suppression des lettres doublées, voie dans laquelle l'Académie, prudemment, mais très volontiers, s'est engagée elle-même. Les lettres doublées sont, en effet, une des réelles difficultés de notre orthographe. Mais ici, la commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe s'est trouvée gênée par son principe même. Comme elle veut fonder l'orthographe sur la prononciation, elle est bien obligée de conserver les lettres doublées là où les Français ont contracté l'habitude, bonne selon les uns, mauvaise selon les autres, mais désormais acquise, de les prononcer. C'est ce qu'elle fait, ma's, dès lors, on peut s'étonner qu'elle supprime un *m* dans *grammaire*, que bien peu de personnes, ce semble, prononcent *gromaire*, et de même dans *correspondre*, dans *affection*, dans *assemblée*, dans *collège*, etc.; et si elle est parfaitement d'accord avec son principe en voulant qu'on écrive *erreur* et *errer*, et qu'on écrive *il ère*, il faut bien qu'elle reconnaisse, du moins, que cette modification ne simplifierait pas la conjugaison du verbe *errer*.

9° De même l'Académie a remarqué que, partagée entre l'idée d'écrire comme on prononce, qui est son principe, et le désir très naturel et très louable de ne pas trop heurter les communs usages, la commission chargée de simplifier l'orthographe a tantôt altéré, tantôt maintenu les mots, d'une manière qui, au moins, paraît absolument arbitraire, et propose de nouvelles « graphies » très choquantes en évitant d'autres innovations qui le seraient moins. Par exemple, elle laisse subsister *mission*, *passion*, qui devraient, d'après ses idées, s'écrire *micion*, *pacion*; elle respecte le *z* de *chez*, *assez*, *nez*, et elle écrit un *home faccieux*, une *bèle fame*, une *vile tranquille*, *manjer son arjent*, *vint rozes*, une *anée*, une *traïson*, *j'ai u*, sans qu'on puisse très bien démêler pourquoi ici elle est si timide à heurter l'usage et là si hardie à le choquer.

L'Académie française reconnaît, du reste, qu'il y a des simplifications désirables, et qui sont possibles à apporter dans l'orthographe française. En conséquence, ne se

liant par aucun de ces principes généraux et impérieux qui sont si gênants quand on en arrive à l'application; considérant même qu'il lui est presque interdit d'en avoir, puisqu'elle est avant tout greffier de l'usage; voulant donc être respectueuse de l'usage établi et ne le guider, ce qui est aussi son rôle, que très doucement et discrètement; croyant qu'il est bon, et pour ne pas rompre la suite de l'histoire et même pour ne pas rendre plus difficile aux étrangers qui savent le latin l'intelligence de la langue française, de respecter l'orthographe étymologique là où elle est et quand elle est étymologique réellement; tenant compte des réclamations très légitimes des articles littéraires concernant la physiologie des mots, quand cette physiologie est consacrée par la manière dont les grands écrivains les ont écrits, l'Académie, du rapport de la commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe, a rejeté ce qui suit et accepté ce qui suit:

## II

1° Elle a rejeté: la proposition d'écrire *à, là, où, a, la, ou*; parce qu'elle a cru bon qu'une différence orthographique distinguât *à*, préposition, de *a*, verbe; *là*, adverbe, de *la*, article; *où*, adverbe, de *ou*, conjonction. La simplification eût été ici complication.

2° La proposition d'écrire *irréligeux* comme *religeux*, *énomourer* comme *enivrer*, *événement* comme *avènement*; parce que la prononciation en usage est bien celle que l'accent aigu de *irréligeux*, de *énomourer* et de *événement* indique.

3° La proposition d'écrire *cèderai, compléterai, réglerai* comme on écrit *achèterai, cèlerai*. Il ne lui semble pas que la prononciation en usage soit celle que ces accents graves indiqueraient. Elle incline à penser qu'en cette matière il faudrait se régler sur l'infinitif, et dans les cas où l'infinitif n'a pas d'accent (*acheter*) adopter l'accent grave: *j'achèterai*.

4° La proposition d'écrire *du* au lieu de *dû*; parce qu'il n'est pas mauvais qu'il y ait une différence orthographique entre *du*, article, et *dû*, participe de *devoir*.

5° La proposition de supprimer l'accent circonflexe dans les imparfaits du subjonctif: *aimât, fit, prît, mourût*; parce que ce signe est une commodité pour faire reconnaître tout d'abord le temps employé—Pour les mots *aphone* et *téléphone*, sur lesquels la commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe n'a pris aucune décision, la prononciation ne semblant pas en être fixée, l'Académie de son côté, attend que l'usage ait décidé.

6° Elle a rejeté *Noel* sans tréma, inclinant à penser que cette suppression pourrait amener à prononcer *oe* comme une diphtongue (*Nouel* ou *Noual*), ce qui dénaturerait la physiologie du mot.

7° Elle a rejeté la proposition d'écrire *trahir, ébahir*, sans *h* avec un tréma sur l'*i*, se disant que puisqu'il faudrait remplacer le signe diacritique *h* par le signe diacritique tréma, autant vaut garder celui qui est en possession.

8° Elle a rejeté la proposition d'écrire *fame* pour *femme*. Elle croit qu'il n'est pas mauvais de conserver un souvenir de l'étymologie, et aussi que si le mot *fame* (réputation) n'existe plus, le mot *fameux* existe, qui semblerait être l'adjectif du substantif *fame* et paraîtrait dès lors signifier *féminin*; et l'on en pourrait dire autant du mot *famélique*.

9° Elle a rejeté la proposition d'écrire *cliant*—pour *client*—*inconvéniant*—pour *inconvéniéant*, *oriant*—pour *orient*—, *patiant*—pour *patient*—, encore par souci de l'étymologie et pour ne pas heurter des habitudes bien fortement enracinées.

10° Elle a rejeté la proposition d'écrire *fan*, *pan*, *tan* - pour *faon*, *paon*, *taon* -. Il y aurait amphibologie entre *tan* (animal) et *tan* (écorce pulvérisée) et entre *pan* (animal) et *pan* (terme de polythéisme) et *pan* (morceau) et *pan* (onomatopée exclamative). Reste , n, que l'Académie repousse encore, étant assez sensible à la physionomie des mots.

11° Elle a rejeté *neu* - pour *nœud* -, *seur* - pour *sœur* -, *veu* - pour *vœu* -, reculant devant l'étrangeté de ces mots sous leur forme nouvelle et ne se croyant pas autorisée à heurter l'usage à ce point.

12° Elle a rejeté *dessin* - pour *dessein* -, croyant qu'il n'est pas mauvais quand l'usage l'a établi, qu'il y ait une différence par la forme entre des mots qui diffèrent par le sens, et que cela est plutôt une facilité qu'une difficulté pour l'étude de la langue.

13° Elle a rejeté *cors* - pour *corps* -, *las* - pour *lacs* -, *ni* - pour *nid* -, *doit* - pour *doigt* -, *pois* - pour *poids* -, *puis* - pour *puits* -, considérant qu'il n'y a pas d'exemples qui fussent mieux choisis pour montrer la difficulté et les périls d'un système de simplification qui aboutirait à une foule de confusions, c'est-à-dire au contraire même de la simplification véritable et qui ferait qu'on devrait écrire « son *doit doit* être coupé », « il *vint vint* fois », *ni ni ni* fleurs », etc.

Particulièrement l'Académie a rejeté *cors* - pour *corps* - et pour la raison de l'étymologie qui fait que l'étranger reconnaît tout de suite *corpus* dans *corps* et pour la raison d'une confusion possible entre *cors* - pour *corps* - et *cor* au pluriel

14° Elle a repoussé *tems* - pour *temps* - pour la première des deux raisons précédentes, et aussi parce que quand il s'agit d'un mot aussi usité (de même que pour *homme* et *femme*) elle a toujours les timidités que la commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe a souvent et avoué quelquefois.

15° Elle a repoussé *il vaint* pour *il vaint*, ne croyant pas mauvais de conserver le *c* qui est dans l'infinitif et dans la racine du mot. Elle fait remarquer du reste, à titre de greffier de l'usage, que cette troisième personne du singulier de l'indicatif présent n'est usitée en vérité que dans les grammaires.

16° L'Académie repousse la proposition de supprimer *l* double dans tous les cas où cette double *l* ne marque pas la mouillure. Elle montre cependant quelque tendance à supprimer une *l* là où l'étymologie le permettrait et y inviterait, et si elle maintient énergiquement *ville*, *tranquille*, *belle*, *nouvelle*, elle convient que *échèle* serait conforme et à l'étymologie et à la bonne prononciation.

17° L'Académie repousse la suppression d'une *r* dans *arrhe*, *bécarre*, *simarre*, *beurre*, sans être très énergique sur ce point, reconnaissant ici que la double *r* n'est pas dans la prononciation; mais elle est très ferme sur le double *r* de *abhorrer*, *susurrer*, *bourre*, *courre*, *fourre* qui, à son avis, est sensible dans la prononciation de ces mots.

18° Elle repousse *jète* - pour *jette* -, *nète* - pour *nette* -, *guète* - pour *guette* -, *sote* pour *sotte* -, *hute* - pour *hutte* -, ayant cette opinion que ce changement serait une véritable déformation de la prononciation qu'elle juge bonne.

19° Elle repousse *alaiter* - pour *allaiter* -, *alécher* - pour *allécher* -, *aléger* - pour *alléger* -, *alégresse* - pour *allégresse* -, *alée* - pour *allée* -, *alouer* - pour *allouer* - *alumer* - pour *allumer* -, *amolir* - pour *amollir* -, *balade* - pour *ballade* -, *balot* - pour *ballot* -, *balet* - pour *ballet* -, *caleux* - pour *calleux* -, *célièr* - pour *cellier* -, *celule* - pour *cellule* -, *célulose* - pour *cellulose* -, *colection* - pour *collection* -, *colège* - pour *collège* -, *coler* - pour *coller* -, *dalage* - pour *dallage* -, *ébultion* - pour *ébullition* -, *em-*

*bélier* - pour *embellir* -, *imbécilité* - pour *embécillité* -, *pêlicule* - pour *pellicule* -, *séler* - pour *seller* -, *soliciter* - pour *solliciter* -. Elle croit que pour ces mots la double *l* se fait sentir dans la prononciation plus ou moins, mais toujours au moins un peu, et que, pour quelques-uns, elle se fait sentir si fort qu'on se demande de quelle région peuvent être les personnes qui ne la prononcent pas, ce qui ramène à considérer combien il est difficile de fonder l'orthographe sur la phonétique, de telles différences de prononciation existant entre personnes du reste cultivées.

20° Sans qu'il en soit de même pour ce qui est des mots suivants: *corélatif* - pour *corrélatif* -, *corespondre* - pour *correspondre* -, *coroborer* - pour *corroborer* -, *coroder* - pour *corroder* -, *amarer* - pour *amarrer* -, *barer* - pour *barrer* -, *bareau* - pour *barreau* -, *barique* - pour *barrique* -, *beurer* - pour *beurrer* -, *bigarer* - pour *bigarrer* -, *bourache* - pour *bourrache* -, *bourasque* - pour *bourrasque* -, *boureau* - pour *bourreau* -, *bourer* - pour *bourrer* -, *bouriche* - pour *bourriche* -, *bouru* - pour *bourru* -, *caré* - pour *carré* -, *carrière* - pour *carrière* -, *coridor* - pour *corridor* -, *charète* - pour *charrette* -, *charue* - pour *charrue* -, *courier* - pour *courrier* -, *couroucer* - pour *courroucer* -, *débarrasser* - pour *débarrasser* -, *entérer* - pour *enterrer* -, *équarir* - pour *équarrir* -, l'Académie a une tendance à maintenir cette double *r*, l'orthographe dût-elle avoir une influence sur la prononciation et dût-elle amener une prononciation moins molle, moins nonchalante, que l'Académie jugerait plutôt souhaitable.

21° Elle repousse pour les mêmes motifs: *accomoder* - pour *accomoder* -, *assomer* - pour *assommer* -, *comander* - pour *commander* -, *comenter* - pour *commenter* -, *comètre* - pour *commettre* -, *comode* - pour *commode* -, *comotion* - pour *commotion* -, *comun* - pour *commun* -, *enflamer* - pour *enflammer* -, *indépendament* - pour *indépendamment* -, *aparament* - pour *apparement* -, *ardament* - pour *ardemment* -, *évidament* - pour *évidemment* -, *incidament* - pour *incidemment* -, *prudament* - pour *prudemment* -, *abandoner* - pour *abandonner* -, *aneé* - pour *année* -, *anuel* - pour *annuel* -, *anniversaire* - pour *anniversaire* -, *aneau* - pour *anneau* -, *anoncer* - pour *annoncer* -, *bonet* - pour *bonnet* -, *conâitre* - pour *connaître* -, *convivence* - pour *convivence* -, *acorder* - pour *accorder* -, *acroître* - pour *accroître* -, *acuser* - pour *accuser* -, *aquérir* et *aquisition* - pour *acquérir* et *acquisition* -, *oportun* - pour *opportun* -, *opression* - pour *oppression* -, *oprobre* - pour *opprobre* -, *abaye* - pour *abbaye* -, *abesse* - pour *abbesse* -, *afaïre* - pour *affaire* -, *afamer* - pour *affamer* -, *afaiblir* - pour *affaiblir* -, *afection* - pour *affection* -, *afmer* - pour *affirmer* .

22° Elle repousse *manjer*, *manjons*, *manjant*, *obliger*, *oblijant*. Elle considère que le *g* palatal est certainement une anomalie et un empiètement illégitime du *g* sur le *j*; mais elle considère aussi que cette anomalie est trop entrée dans l'usage pour que l'Académie heurte si fort ce qu'elle a, avant tout, mandat d'enregistrer.

23° Elle repousse *aristocracie* - pour *aristocratie* -, *démocracie* - pour *démocratie* -, *inercie* - pour *inertie* -, *parcial* - pour *partial* -, *terciaire* - pour *tertiaire* -, *ambicieux* - pour *ambitieux* -, *faccieux* - pour *factieux* -, *inicier* - pour *initier* -, *pacient* - pour *patient* -, *saciété* - pour *satiété* -, *nocion* - pour *notion* -, *nacion* - pour *nation* -, *accion* - pour *action* -, *faccion* - pour *faction* -. Elle a considéré que, pour tous ces mots, la raison étymologique avait de la valeur; que, pour la plupart, la conformité de leur orthographe avec celle de leur mot-sourcé (*démocratie* dérivé de *démocrate*, *inertie* de *inerte*, *partial* de *parti*) était une raison plus forte encore de leur conserver l'orthographe que l'usage leur a donnée.

24° Elle repousse *assembler* - pour *assembler* -, *désaisir* - pour *dessaisir* -, *présentir* - pour *pressentir* -, *resentir* - pour *ressentir* -, *resouvenir* - pour *ressouvenir* ,

*disilabe* - pour *dissylabe* -. Elle croit que, dans la plupart de ces mots, la prononciation marque les deux *s*, et partout où elle ne les marque pas, elle ne verrait pas d'inconvénient à ce que l'influence amenât à prononcer les deux *s* en effet.

25° Elle repousse *caze* - pour *case* -, *extaze* - pour *extase* -, *phraze* - pour *phrase* -, *braize* - pour *braise* -, *chaize* - pour *chaise* -, *niaize* - pour *niaise* -, *plaize* - pour *plaise* -, *diocèze* - pour *diocèse* -, *pèze* - pour *pèse* -, *tranziger* - pour *transiger* -, *cloze* - pour *close* -, *roze* - pour *rose* -, *fauze* - pour *pause* -, *blouze* - pour *blouse* -, *épouze* - pour *épouse* -, *jalouze* - pour *jalouse* -, *buze* - pour *buse* -, *confuze* - pour *confuse* -, *ruze* - pour *ruse* -, sans avoir, à la vérité, une raison très forte pour prendre ce parti, mais faute de bien voir la raison qui porte la commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe à prendre le sien; et pour quelques-uns des mots cités, considérant qu'il est assez naturel que les adjectifs féminins se forment par la simple adjonction de l'*e* muet (*niais-niaise*; *clos-close*); or, l'Académie ne voit pas que la commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe propose d'écrire *niaiz*, *cloz*, *confuz*.

26° Elle repousse *sis* - pour *six* -, (confusion possible avec *sis*), *dis* - pour *dix* -, (confusion possible avec *dis*), *pris* - pour *prix* -, (confusion possible avec *pris*), *courrous* - pour *courroux* -, (point de confusion possible, mais *courroux* semble à l'Académie s'apparenter mieux avec *courroucer*), *crois* - pour *croix* -, (confusion possible avec *crois*).

27° Elle repousse *mognon* - pour *moignon* -, croyant que la prononciation actuelle est plutôt conforme que contraire à l'orthographe de ce mot. Elle repousse *pogne* - pour *poigne* -, pour la même raison, ainsi que *pognard* - pour *poignard*.

28° Elle repousse le remplacement intégral et radical de *y*, *th*, *ph*, *rh* par *i*, *t*, *f*, *r*, dans les mots tirés du grec, considérant qu'un grand nombre de ces mots (*pharmacie*, *théologie*, *athée*) sont tellement entrés dans l'usage sous leur forme actuelle que le bouleversement serait plus grand qu'elle ne peut se permettre de l'introduire. Elle se réserve, sur ces points, d'introduire des réformes discrètes dans le sens de la simplification, avec l'esprit de prudence et de progrès mesuré que M. Gréard a si bien exprimé, précisément à propos de ces vocables.

29° Elle repousse le *k* pour *ch* dans les mots *archéologue*, *archiépiscopal*, ne pouvant s'empêcher de considérer le *k* comme une lettre peu française et n'étant pas autrement effrayée de la perspective d'entendre un jour prononcer *archiépiscopal* comme on prononce *archevêquè*.

30° Elle repousse *donter*, *donteur*, *sculter*, *sculteur*, par crainte de heurter trop fortement l'usage.

31° Elle repousse la transformation de *gagure*, en *gajure*, etc., considérant le peu d'importance qu'il y aurait dans cette réforme et le peu d'inconvénient qu'il y aurait à ce que l'on vint à prononcer *gagure*, *mangeure*, *vergeure*, d'autant que ces deux derniers mots ne paraissent pas très usités.

32° Elle repousse *scintiler*, *osciler*, *vaciler* (pour *scintiller*, *osciller*, *vaciller*), par crainte d'altérer la physionomie de ces deux mots si usités et à la forme desquels les yeux sont si habitués.

### III

L'Académie accepte sans donner toujours ses raisons, puisqu'elle adopte celles qu'en donne la commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe et y renvoie, les réformes suivantes:

1° *Djà* - pour *déjà* -.



2° *Chute* - pour *chûte* -, *joute* - pour *joûte* -, *otage* - pour *ôtage* -, modifications que l'Académie a déjà fait entrer dans son dictionnaire; et de plus *assidument* - pour *assidûment* -, *dévouement* - pour *dévoûment* ou *dévouement* -, *crucifiment* - pour *crucifûment* ou *crucifiment* -.

3° *Ile* - pour *île* -, *flute* - pour *flûte* -, *maitre* - pour *maître* -, *naître* - pour *naître* -, *traître* - pour *traître* -, *croûte* - pour *croûte* -, *voûte* - pour *voûte* -, et autres mots où l'accent circonflexe ne sert qu'à rappeler l's étymologique.

4° Elle admet que l'on écrive, *ad libitum*, *confidentiel* ou *confidenciel* et les adjectifs analogues, c'est-à-dire ceux dont le substantif est en *ence* ou en *ance*.

5° Elle accepte l'identification orthographique de *différent* et *différend*, de *fond* et *fonds*, de *appats* et *appas*, en ce sens que l'on écrirait: « Un *différent* s'est élevé; un *fond* de terre; la retraite a pour vous des *appats*. »

6° Elle accepte qu'on écrive, *ad libitum*, *emmitoufler* et *emmitoufler*, *emmener* et *emmener*, *emmailloter* et *emmailloter*, et autres mots analogues où l'*n*, rencontrant *m*, est devenue *m*.

7° Elle accepte *ognon* pour *oignon*.

8° Elle ne voit aucun inconvénient à ce que l'on écrive, *ad libitum*, *piéd* ou *pié*.

9° Elle accepte que les sept substantifs en *ou* qui prennent un *x* au pluriel: *bijou*, *caillou*, *chou*, *genou*, *hibou*, *joujou*, *pou*, rentrent dans la règle générale et prennent une *s* au pluriel.

10° Elle accepte *échèle* au lieu de *échelle*, conformément et à la prononciation et à l'étymologie.

11° Elle a décidé de régulariser l'orthographe des mots venant de *carrus* en écrivant *charriot* par deux *r*, comme s'écrivent tous les autres mots dérivés de *carrus*.

12° Elle est disposée, en examinant chaque cas, à ne pas s'opposer à la suppression de l'*h* dans les mots, dérivés du grec, où se rencontre la combinaison *rh*.

13° De même, notamment, pour les mots de création scientifique, elle aura pour tendance de favoriser l'*i* plutôt que l'*y*.

14° Elle est favorable à la proposition d'écrire *sizain* comme on écrit *dizain* et *dizaine*; elle estime que l'on pourrait étendre cette réforme à *dizième* et *sizième* (au lieu de *dixième* et *sixième*) par conformité avec *onzième* et *douzième*.

Telles sont les résolutions que, pleine d'estime pour les excellentes intentions de la commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe française, comme pleine de respect pour la compétence et le savoir de cette commission, mais voyant quelquefois d'une façon différente les intérêts de la beauté et aussi de la facile propagation de la langue française, l'Académie française a cru devoir prendre.



## METHODOLOGIE

### Leçon de rédaction

#### I

Maitre.— Mes chers enfants, vous avez déjà fait, comme devoirs de rédaction, plusieurs excellentes lettres. Nous allons en faire encore une aujourd'hui sur le sujet suivant :

Imaginez-vous que votre père a donné sa voiture à un charron de la ville voisine pour la faire réparer. Le charron est négligent. On a déjà réclamé plusieurs fois la voiture et l'on n'a obtenu que de belles promesses. Votre père, impatienté, vous charge d'écrire en son nom au charron pour lui reprocher sa lenteur et demander la voiture pour le samedi suivant.

Commencez immédiatement en attaquant tout de suite le point important qui est d'obtenir la voiture réparée pour le samedi suivant. Remarquez que, malgré le mécontentement, la lettre doit être polie mais sans terme d'amitié ou d'affection.

Les élèves écrivent :

*Monsieur,*

M.—Très bien! *CHER monsieur*, eut été une faute ; on n'emploie le terme *cher* que pour une personne qu'on affectionne : parent, bienfaiteur.

Les élèves continuent :

*Mon père me charge de vous dire qu'il a absolument besoin de sa voiture pour samedi prochain.*

M.— Parfait ! C'est clair et précis. Maintenant, faites remarquer que vous avez raison d'être exigeant car il y a longtemps que vous attendez.

Les élèves écrivent :

*Il y a déjà longtemps qu'on vous a envoyé cette voiture pour que vous y fassiez des réparations indispensables.*

M.— Rappelez ensuite que vous l'avez déjà demandée plusieurs fois.

Les élèves écrivent :

*Deux fois déjà l'on vous a demandé si elle était prête et vous nous avez donné que des promesses qui ne se sont pas encore réalisées.*

M.— Vous pourriez faire remarquer au charron que, dans son intérêt, il devrait être plus exact pour satisfaire ses pratiques, que d'autres se plaignent comme vous de sa négligence.

Les élèves écrivent :

*Il vous imborterait beaucoup, dans votre intérêt, d'être plus exact et moins négligent. Plusieurs personnes de notre paroisse se plaignent de vous et, à la fin, elles pourraient bien s'adresser à un autre charron.*

M.— Voilà un reproche qui lui sera sensible. Il faut maintenant adoucir un peu et faire valoir une bonne qualité du charron. Voyons si, malgré sa négligence, on continue à le faire travailler, il doit être un bon charron.

Les élèves écrivent :

*Mon père regretterait de ne plus vous faire travailler, parce qu'il connaît votre habileté.*

M.— Bien trouvé. Terminez maintenant en l'engageant à réparer sa négligence par l'exactitude à livrer la voiture réparée pour le temps indiqué en tête de la lettre.

Les élèves écrivent :

*Tâchez donc, je vous prie, de faire en sorte que nous ayons sans faute la voiture réparée pour samedi prochain.*

M.— La conclusion de la lettre sera une simple formule de politesse.

Les élèves écrivent :

*J'ai l'honneur de vous saluer.*

## II

X. Y.

M.— Nous allons supposer maintenant que la mère de Marguerite est tombée malade. Marguerite est obligée de rester à la maison pour soigner sa mère et voir aux affaires de la maison. Elle avertit sa maîtresse par une petite lettre qu'à son grand regret, elle sera obligée de manquer la classe pendant quelque temps.

Il faut commencer ici par une formule affectueuse, car il s'agit d'écrire à une personne qui nous fait du bien et qu'on doit aimer. Commencez donc comme si vous étiez la petite Marguerite.

Les élèves écrivent :

*Ma chère Maitresse,*

M.— Très bien. Dans une lettre il ne faut pas manquer de mettre une majuscule au mot qui désigne la personne à qui on s'adresse. Annoncez maintenant la maladie de votre mère et témoignez votre chagrin.

Les élèves écrivent :

*J'ai la douleur de vous apprendre que ma bonne maman vient de tomber malade.*

M.— Expliquez que vous ne pouvez la quitter.

Les élèves écrivent :

*Dans la triste situation où elle se trouve, il ne m'est pas possible de m'éloigner d'elle.*

M.— Demandez maintenant qu'on veuille bien excuser votre absence et témoignez que vous regrettez de manquer la classe.

Les élèves écrivent :

*Veuillez donc excuser mon absence de la classe. J'espère bien, du reste, que cette absence ne durera que quelques jours. Il m'est bien pénible de me trouver forcément privée de vos bonnes leçons.*

M.— Dites ce que vous ferez pour réparer le temps de classe que vous aurez perdu.

Les élèves écrivent :

*Mais j'espère que le bon Dieu guérira maman bien vite, et alors je retournerai en classe et, par mes efforts et mon application, je réparerai le temps que j'aurai perdu.*

M.—Terminez en priant de nouveau d'excuser votre absence et par une formule affectueuse et respectueuse.

Les élèves écrivent :

*En terminant, je vous prie encore, chère maîtresse, de vouloir bien excuser mon absence et de me croire,*

*Votre élève respectueuse et dévouée,*

MARGUERITE.

H. NANSOT.

—000—

### ARITHMETIC (1)

The Catholic Committee of the Council of Public Instruction determines what shall be taught in Arithmetic, during the Second School Year, as follows: *Numeration and notation to ten thousand (10,000).*

*Tables of addition, subtraction, multiplication, and division.*

*Easy exercises in the simple rules worked mentally.*

*Addition, subtraction, multiplication, and division.*

*Application of these rules to easy practical problems.*

*Canadian money.—Feet and inches.—Months, days, hours, minutes.*

As already stated, the teaching to the pupils of the second year like that to those of the first, should be largely by means of objects, counted and measured.

Begin by reviewing the work of the first year. Pupils who have had a year in arithmetic should know how to write numbers from one to one hundred. They should be able to analyse any of these numbers into its elements. If asked to tell of what 16 is composed, they should not only have no hesitation in answering: 16 is made up of 10 and 6,—or of two 8's,—or of eight 2's,—or of four 4's,—but they should be able, if called upon to do so, to prove, by means of points, or of the numeral frame, the correctness of their answers. Pupils properly prepared during the first year will experience no difficulty in decomposing 35 into 3 tens plus 5,—87, into 8 tens plus 7,—99, into 9 tens plus 9.

*Question:*—9 tens and 9, and 1, how many? *Ans.* 9 tens and 1 ten, or 10 tens—Now say: ten 10's make one hundred, which is written thus: 100.

Say: Write one: 1

Write ten: 10

(1) Ecrit spécialement pour les instituteurs et les institutrices catholiques de langue anglaise.

Write one hundred: 100

Q. How many 1's in 10? *Ans.* Ten. Q. How many 10's in 100? *Ans.* Ten. How many 1's in 100? *Ans.* Ten times ten one's. Q. How many cents in a dollar? *Ans.* 100. Q. How many ten cents pieces in a dollar? *Ans.* 10. Q. One ten cent piece is worth how many one cent pieces? *Ans.* 10.

Question: What is a 100? *Ans.* Ten tens.—*Say:* Write 101 and read it. Q. What is 101? *Ans.* Ten tens and 1. Have the pupils write the other numbers up to 110, and at each new number question them in the same manner. Q. What is 110? *Ans.* Ten 10's and one 10, or eleven 10's.

After 111 has been written, ask your pupils to name the different numbers of which it is composed. *Ans.* Ten tens, and one ten, and one. Ask what the first, 1, on the right represents. *Ans.* One object, one unit. What the 1 in the middle stands for. *Ans.* Ten objects, ten units,—one ten. What the 1 on the left counts for. *Ans.* One hundred objects, one hundred units,—one hundred, or ten tens. By means of well chosen examples lead the pupils to discover that the value of a figure varies with the place which it occupies; that a figure in the second place represents ten times what it would represent in the first; that a figure in the third place represents ten times what it would in the second, and a hundred times what it would in the first.

Teach the other numbers in the same manner, stopping at each new ten, at each new hundred to question the pupils,—to give them time to review the numbers already studied,—to analyse the new ones which they are learning.

Go slowly at first; do not lead your pupils beyond their depth. When the subject is taught in the way we have just described, and without undue haste, children easily acquire a clear idea of our system of numeration, and this idea once firmly grasped, they learn, without conscious effort to write and read numbers. If, however, the teacher, more desirous of advancing rapidly than surely, fail to make absolutely clear to the minds of his pupils, the principle underlying our method of representing numbers, he will find the work of teaching this subject both laborious and unsatisfactory,—what is learned one day forgotten the next,—in fact, he will discover that he is building on the sand.

The teaching of notation, numeration, and of the tables of addition, subtraction, multiplication, and division should go hand in hand, and the new numbers learned from day to day should be used in exercises in addition, subtraction, etc.

There will be but little difficulty in teaching the multiplication table, if the pupil's knowledge of numbers, up to the limit of the table, has been acquired in a rational manner,—in a word, by a decomposition into all its factors of each new number learned. The analysis should be twofold: (a) concrete,—by means of the numeral frame, or of points on the blackboard and on slates; (b) abstract,—naming or writing the figures representing the factors.

Let the pupils represent each number studied, by points so grouped as to render visible the units of the factors composing it. Question the pupils on the factors thus shown. Have them rub out the points, after which tell them to express the same number by means of its factors written in figures; then question them anew. *Example:*—

How many 2's in 4? *Concrete answer.*— : : — *Abstract answer.* 2.  
Twice 2? *Ans.* 4.

How many 2's in 6? *Concrete answer.*— : : : — *Abstract answer.* 3.  
Three 2's? *Ans.* 6.

How many 3's in 6? *Concrete answer.*—  $\frac{\dots}{\dots}$  — *Abstract answer.* 2.  
Two 3's? *Ans.* 6.

How many 2's in 8? *Concrete answer.*— : : : : — *Abstract ans.* 4.  
Four 2's? *Ans.* 8.

How many 4's in 8? *Concrete answer.*—  $\frac{\dots}{\dots}$  — *Abstract answer.* 2.  
Two 4's? *Ans.* 8.

How many 3's in 9? *Concrete answer.*—  $\frac{\dots}{\dots}$  — *Abstract answer.* 3.  
Three 3's? *Ans.* 9.

How many 2's in 10? *Concrete ans.*— : : : : — *Abstract ans.*  
5. Five 2's? *Ans.* 10.

How many 5's in 10? *Concrete ans.*—  $\frac{\dots}{\dots}$  — *Abstract ans.* 2.  
Two 5's? *Ans.* 10.

How many 2's in 12? *Concrete ans.*— : : : : : — *Abstract ans.* 6.  
Six 2's? *Ans.* 12.

How many 6's in 12? *Concrete ans.*—  $\frac{\dots}{\dots}$  — *Abstract ans.* 2.  
Two 6's? *Ans.* 12.

How many 3's in 12? *Concrete ans.*—  $\frac{\dots}{\dots}$  — *Abstract ans.* 4. Four  
3's? *Ans.* 12.

How many 4's in 12? *Concrete ans.*—  $\frac{\dots}{\dots}$  — *Abstract ans.* 3. Three  
4's? *Ans.* 12. Etc., etc., etc.

By the plan here advocated, the scholars learn the multiplication and the division tables as they should be learned, that is to say, simultaneously.

The exercise just described should have as a complement the one given

below, of which the answers should first be found on the ball frame, or with points ; afterwards without the help of any objects whatsoever :

In 2 how many 1's ? How many 2's ?

In 3 how many 1's ? How many 2's ? *Ans.* One 2 and 1 over. How many 3's ?

In 4 how many 1's ? How many 2's ? How many 3's ? *Ans.* One and 1 over. How many 4's.

In 5 how many 1's ? How many 2's ? *Ans.* Two 2's and 1 over. How many 3's ? *Ans.* One 3 and 2 over. How many 4's ? *Ans.* One 4 and 1 over. How many 5's ? *Ans.* One. Etc., etc., etc.

When all has been done, that can be done, to give the child an exact idea of the products and factors that have to be learned in mastering the tables, there still remains a task for the memory, which in the case of many children is a heavy one.

We shall now give a few rules by which the child's labor in memorizing the tables may be considerably lightened.

1° Do not allow your pupils to study from printed cards. Have them make their own table,—one set of products at a time.

2° Do not wait until the pupils have learned the whole multiplication table before giving them easy exercises in multiplication ; on the contrary, from the very beginning, give them problems in the working of which, the knowledge acquired of the tables, may be used almost as soon as acquired.

3° When a pupil has learned Two 2's ? Two 3's ? Two 4's ? Two 5's ? Two 6's ? Two 7's ? Two 8's ? Two 9's ? Two 10's ? Two 11's ? Two 12's ? have him learn the same set of products with the order of the factors changed. *Example.*—Two 2's ? Three 2's ? Four 2's ? Five 2's ? Six 2's ? Seven 2's ? Eight 2's ? Nine 2's ? Ten 2's ? Eleven 2's ? Twelve 2's ? In this second memorizing the child has learned one product of each of the eleven series to be found in the whole table.

In learning three times, the pupil should begin at three 3's, for he has already mastered three 2's. After he has recited three 3's ? Three 4's ? Three 5's ? Three 6's ? Three 7's ? Three 8's ? Three 9's ? Three 10's ? Three 11's ? Three 12's ? Let him review the same products with the order of the factors changed. Act in a similar manner with all the other series of products : 4 times, 5 times, 6 times, 7 times, etc., etc.,—remembering that 4 times is to be memorized from 4 times 4,—5 times, from 5 times 5,—6 times, from 6 times 6,—7 times, from 7 times 7, etc., etc., thus as the products to be learned become more difficult their number decreases.

4° If a child fail in a single product out of a set of products do not give him the whole to study again : for example, the table to be recited is 7 times ; a pupil answers every question correctly except seven 9's ; do not, in such a case, tell the pupil to learn the table of seven times over ; it is absolutely stupid to do so, for he will pass much more time conning over what he knows than studying what he does not know ; tell him to study *seven times nine and to know it.*

In teaching the simple rules let the examples be carefully *graded* ; difficulties should be introduced slowly and one at a time ; a second difficulty should never make its appearance till the first has been thoroughly mastered.

J. AHERN.

## ANALYSE

*La fin d'une année scolaire est un moment solennel, car le temps qui passe ne reviendra jamais.*

ANALYSE LOGIQUE.—Dans la phrase ci-dessus il y a trois propositions :  
1<sup>ère</sup> Prop : *La fin d'une année scolaire est un moment solennel* : *Principale*.

SUJET : *la fin*, simple et complexe, ayant pour compl. déterminatif : (d') *une année scolaire*.

VERBE : *est*.

ATTRIBUT : *un moment*, simple et compl., ayant pour compl. qualificatif *solennel*.

2<sup>ème</sup> Prop : (*car*) *le temps ne reviendra jamais* : *Complétive circonstancielle de raison* (ou de cause) de la proposition principale qui précède. Cette proposition appartient à la catégorie des *subordonnées*, car elle est rattachée à la proposition principale par une conjonction de subordination : *car*.

SUJET : *le temps*, simple, un seul nom, complexe pour compl. la proposition qui suit : *qui passe*.

VERBE : *sera*.

ATTRIBUT : *revenant*, simple, un seul participe présent et compl. pour compl. adverbial : *ne jamais*.

3<sup>ème</sup> Prop : *qui passe* : *Complétive déterminative* du mot *temps*. Cette proposition appartient à la catégorie des *incidentes*, car elle commence par un pronom relatif.

SUJET : *qui*, simple et incomplex.

VERBE : *est*.

ATTRIBUT : *passant*, simple et incomplex.

ANALYSE GRAMMATICALE.—*La* art. simpl. f. s. dét. fin.—*fin* n. c. f. s. sujet de est.—*d'* (de) prép. unit fin à année.—*une* adj. ind. f. s. dét. année. (Quand *un* et *une* servent à compter ils sont adjectifs numériques cardinaux).—*année* n. c. f. s. complément déterminatif de fin.—*Scolaire* adj. qual. f. s. qual. année.—*est*. v. subs. (*être*) 4<sup>ème</sup> conjugaison, m. ind. t. prés. 3<sup>ème</sup> pers. du sing. ; temps primitifs : être, étant, été, je suis, je fus, irrégulier.—*un* adj. indéf. m. s. dét. moment.—*moment* n. c. m. s., attribut de fin.—*Solennel* adj. qual. m. s. qual. moment.—*car* conjonction lie la prop. principale qui précède à la subordonnée qui suit.—*le* art. s. m. s. dét. temps.—*Temps* n. c. m. s. sujet de *reviendra*.—*qui* pron. rel. (dont l'antécédent est temps), 3<sup>ème</sup> pers. m. s. sujet de *passé*.—*passé* v. accident. neutre (passer) 1<sup>ère</sup> conj., m. ind. t. prés. 3<sup>ème</sup> pers. du s. ; temps primitifs : passer, passant, passé, je passe, je passai, régul.—*ne jamais*, loc. adv. de temps mod. *reviendra*.—*reviendra* v. neutre (revenir) 2<sup>ème</sup> conj. m. ind. t. futur simpl. 3<sup>ème</sup> pers. sing. ; temps primitifs : revenir, revenant, revenu, je reviens, je revins, irrégulier. (On nomme verbes irréguliers ceux qui ne se conjuguent pas comme leur modèle dans les temps primitifs.)



## Histoire de l'Eglise

### LES APOTRES (Suite)

#### I

#### SAINT PAUL

Il y avait un juif riche et considéré parmi ses frères, il s'appelait Saul de Tarse; très instruit, très capable, il avait entendu parler du prophète qui avait paru à Jérusalem :

Jésus de Nazareth, mort sur une croix et dont les amis, les apôtres, de pauvres bateliers, prêchaient la doctrine malgré les injures et les mauvais traitements dont on les accablait. . . .

Cette doctrine proclamait l'égalité de tous devant Dieu; ordonnait la charité, l'amour entre tous les hommes, parce qu'ils sont frères; tout cela révoltait Saul de Tarse qui traitait ses esclaves comme des animaux ainsi que c'était alors en usage. . . .

Il était plein d'ardeur pour poursuivre les chrétiens, les mener devant les tribunaux et assister à leur supplice. Dans l'espoir d'arrêter tous les disciples de Jésus il part pour Damas avec une brillante escorte. Tandis qu'il roule dans son esprit les projets les plus sanguinaires, une immense lumière l'environne, l'éblouit. . . il tombe à terre, une voix se fait entendre: Saul! pourquoi me persécutez-vous?—Qui êtes-vous, Seigneur? dit Saul tout tremblant.—Je suis Jésus de Nazareth que vous persécutez.—Seigneur, que voulez-vous que je fasse?—Levez-vous et entrez dans la ville; là, vous saurez ce que vous devez faire.

Les hommes de l'escorte étaient stupéfaits, entendant la voix, mais ne voyant personne. Saul se relève, ouvre les yeux. . . . il est aveugle! . . . Ses compagnons le conduisent par la main, il entre dans Damas, il y reste trois jours jeûnant et priant.

Or il y avait, à Damas, un prêtre nommé Ananie auquel le Seigneur dit: « Va dans la maison de Jude chercher un homme de Tarse appelé Saul. . . . Je l'ai choisi pour porter mon nom devant les étrangers comme devant les rois et devant les enfants d'Israël. . . va lui donner le baptême et lui imposer les mains »

« Seigneur! répond Ananie, cet homme arrive ici avec des pouvoirs extraordinaires, pour nous enchaîner tous ».

Et le Seigneur dit: « Va, cet homme glorifiera mon nom par toute la terre ». Ananie entra dans la maison qu'habitait Saul. Il le trouve en prières: « Mon frère, dit-il, le Seigneur Jésus m'envoie vers vous ». . . . Saul se prosterne. . . . Ananie lui impose les mains. . . . L'Esprit-Saint transforme le persécuteur d'hier. . . . Ses yeux s'ouvrent à la lumière. . . . Il se lève plein de joie et reçoit, avec le baptême, le nom de Paul. Les jours suivants, il prêche en tout lieu, Jésus et sa doctrine; tous ceux qui l'écoutaient étaient dans l'étonnement, car ils avaient été avertis que Saul venait pour persécuter les fidèles.

De Damas il alla à Jérusalem, afin de se joindre aux disciples, mais ceux-ci le fuyaient, ne pouvant pas croire à sa conversion.

Il fallut que Barnabé, qui était connu de tous, et auquel Paul avait raconté sa conversion, le conduisit à Pierre qui admira l'action de Dieu dans l'âme de Paul. Désormais il prêchait et partageait tous les travaux des Apôtres.

Déjà, ceux qui s'étaient dispersés après le martyre d'Etienne, avaient annoncé l'Évangile en Phénicie, en Chypre et à Antioche... A Joppé, le Seigneur fit connaître à Pierre, que les étrangers ou Gentils, étaient, aussi bien que les Juifs, appelés à connaître l'Évangile... A la même époque un centurion romain, nommé Corneille, et qui habitait Césarée, invoquait le Seigneur, faisant d'abondantes aumônes, et demandait dans de ferventes prières, la connaissance de la vérité et le moyen d'être sauvé... Un jour qu'il était en prières, un ange lui apparut et lui dit: « Vos prières et vos aumônes sont montées jusqu'au trône de Dieu. Envoyez chercher à Joppé un homme nommé Simon Pierre, il vous apprendra ce que vous devez faire. Aussitôt Corneille envoya trois serviteurs à Joppé... Pierre n'hésita pas à les suivre et lorsqu'il trouva que celui-ci avait rassemblé chez lui ses parents et ses amis; quand Pierre entra, tous se prosternèrent pour l'adorer: « Levez-vous! s'écria Pierre, je ne suis qu'un homme comme vous ». Puis il leur fait connaître la vie, la doctrine, la mort et la résurrection de Jésus-Christ. Il n'avait pas achevé son discours que le Saint-Esprit descendit visiblement sur ceux qui l'écoutaient... Pierre aussitôt les baptisa; ces nouveaux fidèles furent les premiers, parmi les étrangers, qui reçurent l'enseignement du christianisme.

Y. D.

---

## DOCUMENTS OFFICIELS

---

### Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique

---

SESSION DU PRINTEMPS 1905.

SÉANCE DU 10 MAI 1905.

(Avant-midi)

PRÉSENTS: M. le Surintendant, président; Messieurs les archevêques d'Ottawa, de Québec et de Montréal; Messieurs les évêques de Pembroke, de Rimouski, de Chicoutimi, de Valleyfield, de Trois-Rivières, de St-Hyacinthe, de Nicolet et de Joliette; rév. M. Gignac, administrateur du diocèse de Sherbrooke, représentant Mgr l'évêque de Sherbrooke et le rév. M. J.-C. McDonald, représentant Mgr l'évêque de Charlottetown; les honorables MM. F. Langelier, J.-E. Robidoux, H. Archambault, T. Chapais, Dr G.-J. Guérin; MM. Eugène Crépeau, H.-R. Gray, M.-T. Stenson, Cyrille Delâge, Philippe-H. Roy et Hector Champagne.

Vu l'absence de M. Paul de Cazes, M. Antoine Dessane est chargé de remplir les fonctions de secrétaire à cette session du comité.

M. le Surintendant annonce le décès de l'honorable M. Gédéon Ouimet et de M. Alphonse Pelletier, membres du Conseil de l'Instruction publique.

Avis de la nomination de MM. Cyrille Delâge, M.P.P., P.-H. Roy, M.P.P. et Hector Champagne, M.P.P., comme membres du Conseil de l'Instruction publique.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le sous-comité chargé de la revision du programme d'études, fait au sujet du programme d'études des écoles normales, le rapport qui suit, lequel est lu et adopté.

« Session du 9 mai 1905.—Présents: M. le Surintendant, président; Mgr Duhamel, Mgr Bégin, Mgr Bruchési, l'honorable F. Langelier, MM. Stenson et Crépeau.

« Après avoir pris communication des mémoires de messieurs les principaux des écoles normales Laval et Jacques-Cartier relativement à l'adoption d'un programme d'études pour les écoles normales, le sous-comité décide de remettre l'examen de la question à sa session du mois de septembre prochain, afin de permettre à messieurs les principaux d'achever l'étude qu'ils ont commencée à ce sujet, suivant la demande que ceux-ci ont adressée à ce sous-comité.

Le sous-comité fait rapport « que le « *Droit usuel* » par Mme Gérin-Lajoie doit rester dans les écoles normales comme matière facultative et qu'il pourrait être étudié avec avantage dans les hautes classes de nos maisons d'éducation. »

Adopté.

Signé: BOUCHER DE LABRUÈRE, *président*.

Mgr l'Archevêque de Montréal propose, secondé par l'hon. M. Chapais: « Que le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique saisit la première occasion qui lui est offerte pour exprimer la peine qu'il a ressentie de la mort de l'hon. M. Gédéon Ouimet. Il a vu, en effet, disparaître dans l'ancien et distingué Surintendant de l'Instruction publique un de ses membres les plus actifs et les plus zélés. Il se fait un devoir d'unir ses sentiments de profonde estime et de vive affection aux hommages publics rendus à la mémoire de cet homme de bien et de ce chrétien modèle. »

L'honorable M. Langelier propose, secondé par M. C. Delàge: « Que ce comité a appris avec un profond regret le décès prématuré de M. Alphonse Pelletier, l'un de ses membres les plus actifs et les plus estimés. »

SÉANCE DU 10 MAI 1905.

(Après-midi).

PRÉSENTS:—Les mêmes, moins l'honorable M. Robidoux.

M. le Surintendant donne communication à ce comité des règlements que veut faire adopter le Conseil d'hygiène de la province de Québec concernant les maisons d'éducation, lequel croit devoir faire la même réponse qu'il a déjà faite par la résolution passée à sa session du 18 mai 1904.

Le comité recommande l'amendement suivant à l'article 13 de la loi de l'Instruction publique:

« Chaque fois qu'ils sont mentionnés dans la loi et les règlements scolaires, les mots *école élémentaire* désignent toute « école primaire élémentaire, » les mots *école modèle* toute « école primaire intermédiaire, » et les mots *école académique* toute « école primaire supérieure. »

« Les cours correspondants à ces diverses catégories d'écoles sont appelés *cours élémentaire*, *cours intermédiaire* et *cours supérieur*. »

Lecture d'une lettre de M. H. Mayrand, M.P., demandant d'amender l'article 223 de la loi de l'Instruction publique. Le comité ne croit pas devoir recommander l'adoption de cet amendement.

Lecture d'une lettre de M. Z. Baril au sujet de l'interprétation de l'article 121 des règlements du comité catholique relativement aux jours de congé. Le comité est d'avis que l'interprétation de cet article doit être laissée aux commissions scolaires.

La correspondance du rév. Père Blanche et de M. l'inspecteur H. Simard au sujet de l'inspection des écoles de la côte du Labrador est soumise au Comité.

\*La demande de M. Alphonse Audet, demandant une situation de professeur à l'école normale de Rimouski reste sous considération.

La lettre de Mlle Joséphine Samson, de St Bruno (Chambly), adressée au président de ce comité est renvoyée à M. le Surintendant.

Le rapport de M. A.-D. Lacroix, secrétaire-trésorier des commissaires d'écoles catholiques de la cité de Montréal relativement au programme d'études des écoles catholiques est communiqué au Comité.

Le sous-comité chargé de l'examen des livres classiques fait le rapport qui suit, lequel est lu et adopté:

« Session du 10 mai 1905.—Présents: Mgr Blais, président; Mgr Archambault, l'honorable M. Langelier et M. le Surintendant.

« 1° Qu'il n'y a point lieu d'approuver le livre *Brown's First lessons in Language and Grammar*, par M. B. Hall, publié à New-York, par la maison William Wood and Company.

« 2° Tout en reconnaissant le mérite de la *Table de multiplication* par Madame C.-B. Dufresne, le sous-comité ne peut pas l'approuver en tant que livre de classe.

« 3° Le sous-comité ne voit pas qu'il y ait raison de modifier le programme des écoles catholiques en ce qui concerne l'enseignement du dessin tel que demandé par Madame Boudet.

« 4° Le livre de M. Joseph Dumais: *Parlons français*, n'étant pas un livre de classe, le sous-comité ne peut le recommander comme tel.

« 5° Nonobstant l'approbation donnée par le Comité du Conseil de l'Instruction publique à la *Carte du Dominion du Canada* que doit publier la librairie Beauchemin, le sous-comité recommande à la considération favorable du Conseil, la carte du *Dominion of Canada* présentée par Messieurs J.-A. Langlais et Fils, et il exprime à la fois l'opinion que si la carte présentée par Messieurs Langlais est choisie par le gouvernement, cette carte devra être modifiée de manière à inclure les deux nouvelles provinces qui seront bientôt érigées dans les territoires du Nord-Ouest. Cette carte devrait être aussi de format plus grand.

« Signé: ANDRÉ-ALBERT, Ev. de St-Germain-de-Rimouski, *président*.

M. le Surintendant soumet le projet de subdivision des districts des inspecteurs catholiques qu'il avait été chargé de préparer par ce comité et il est proposé par Mgr l'évêque de Pembroke, secondé par M. Stenson: « que ce projet soit adopté et que le Comité recommande la création de trois nouveaux districts d'inspection et la nomination par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil de trois nouveaux inspecteurs d'écoles. »

Adopté.

Sur proposition de Mgr Duhamel, secondé par M. Champagne, le comité recommande: « que M. le Surintendant de l'Instruction publique soit autorisé à payer à même les deniers non dépensés placés à son crédit, une somme de cent piastres à M. J.-N. Miller comme gratification pour la rédaction du projet de subdivision des districts d'inspection. »

Adopté.

Mgr l'Évêque de Nicolet, secondé par M. E. Crépeau, propose: « que, vu les excellents résultats obtenus par les conférences pédagogiques données aux institutrices de Montréal, de Québec et de Sherbrooke, et les avantages indiscutables de pareilles réunions, des conférences aient lieu, cette année, dans le cours de l'été, à Nicolet, pour les institutrices du diocèse de Nicolet, si le gouvernement veut bien

« c  
« l  
« s  
M.  
« s  
« c  
« q  
« j  
« d  
« o

Kat  
Adé  
Alex  
Grif

Léon  
N.-D  
bello  
lia L  
paroi  
Paix  
St-P

Anna  
ventu  
Nouv

« en payer les frais, et que le gouvernement soit en conséquence instamment prié de faire cet acte généreux si favorable à la cause de l'éducation. »

Adopté.

Mgr l'Evêque de Nicolet donne avis: « qu'à la prochaine session de ce Comité il demandera qu'une école normale soit établie en la ville de Nicolet sous le contrôle des révérendes sœurs de l'Assomption, vu que le besoin urgent s'en fait sentir. »

Sur proposition de Mgr l'archevêque de Montréal, appuyé par l'honorable M. F. Langelier et M. E. Crépeau, il est résolu: « que vu l'insuffisance reconnue du salaire des instituteurs et des institutrices dans un grand nombre de localités de cette province, ce comité, réitérant sa démarche du 11 mai 1898, exprime l'opinion que le minimum de ce salaire pour tout instituteur et institutrice devrait être élevé jusqu'à un montant vraiment raisonnable. Il prie, en conséquence, le gouvernement de vouloir bien prendre les mesures nécessaires pour fixer ce minimum et le rendre obligatoire. »

Adopté.

Le Comité s'ajourne.

— 000 —

### Au tableau d'honneur

*Liste des instituteurs et des institutrices qui ont obtenu des gratifications pour leurs succès dans l'enseignement pendant l'année scolaire 1903-1904.*

(Suite)

#### RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR J.-A. CHABOT

Mme Octave Desjardins, Rivière au Renard; Melles M.-Louise Miville, Cap-Chat, Kate Sirois, Grande-Rivière, Zoé Orellet, Rivière-au-Renard, Annie Gorman, Percé, Adélaïde Fournier, Rivière-à-Claude, Hélène Aspireault, Grande-Rivière; Mme Vve Alexandre Brotherton, Ste-Adélaïde-de-Pabos; Melles Victoria Chouinard, Anse-au-Griffon, Maria Ahern, Cap-Désespoir, Azilda Kaible, Mont-Louis.

#### RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR J.-A. CLÉROUX

M. Joseph-A. Bélanger, Arundel, diss.; Melles M.-L. Lavoie, L'Ange-Gardien, Léontine Tétreault, Papineauville, Mary Cox, Buckingham, canton, Azilda Daoust, N.-D.-des-Anges-de-Masson, M.-Antoinette Ethier, N.-D. de Bonsecours (Montebello), Edouardina Blais, Ste-Véronique, Rosanna Legault, St-André-Avelin, M.-Emilia Lafontaine, Lac Escréar, Eugénie Sheppard, St-Faustin, M.-L. Lalonde, St-André, paroisse, Rose-Alma Lalonde, N.-D. de la Paix, Célestine Bélanger, N.-D. de la Paix, Léonie Lagarde, L'Annonciation, Graziella Bédard, Suffolk, Léontine Carrière, St-Philippe.

#### RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR J.-M. COTÉ

Melles Philomène Lavoie, St-Bonaventure, Eugénie Ahier, Anse-aux-Gascons, Anna Poirier, New-Richmond, Emérilda Landry, Maria, Philomène Bujold, St-Bonaventure, Elmire d'Amboise, Nouvelle, Hélène Thibodeau, St-Jules, Jeanne Loubert, Nouvelle, Mary-Ann Falls, New-Richmond.

## RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR M.-J. CUROT

Melles Joséphine Mercier, Compton (Canton), Amanda Lévasseur, Ste-Agnès-de-Ditchfield, Marie-Louise Boisvert, St-Evariste; Mme Joseph-R. Veilleux, Ste-Cécile; Melles Albertine Dulude, Masten Sud, Marie-Zélia Beaulé, St-Vital-de-Lambton, Georgiana Dupuis, Coaticook, Rose-de-Lima Dubreuil, Auckland, Léda Morin, Ste-Cécile, Adélaïde Boisselle, St-Benoit-Labre, Marie-Rose-Odina Grenier, Winslow-Nord, Alice Routhier, St-Louis-de-Westbury, Marie-Jeanne-Ida Tremblay, Ste-Catherine, Amanda Jobin, St-Honoré, Virginie Archambault, Clifton, Marie-Célanire Grenier, Val-Racine, Marie-Dolorès Beaudoin, St-Evariste, Edith Deveau, St-Vital-de-Lambton.

## RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR J.-B. DEMERS

MM. L.-J.-O. Doré, St-Jean, ville, John-M. Manning, St-Jean, ville; Melle Albina Beauchemin, Ste-Anne-de-Sabrevois; MM. Joseph-A. Gagnon, St-Cyprien, Joséphat Beaulieu, St-Paul, Ile-aux-Noix; Melles Poméla Lanctôt, St-Rémi, Marie-R. Lacombe, St-Jean; M. P.-Z. Nadon, St-Jean, ville; Melles Henriette Boire, Ste-Marguerite-de-Blairfindie, Marie-Louise Bourassa, Ste-Marguerite-de-Blairfindie; M. J.-E. Gérard, St-Cyprien; Melles Marie-A. Martin, St-Cyprien, Jennie McCarthy, Ste-Brigide, Florestine Dumouchel, Sherrington.

## RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR JOSEPH-ZOEL DUBEAU

Mme Joseph Lebel, St-Roch-des-Aulnaies; Melles M.-A. Gagnon, Rivière-Ouelle, Joséphine Blanchet, Ste-Perpétue, Clara Bourgault, Ste-Anne No. 1, Honorine Desjardins St-Pascal, Alexandrine Bérubé, St-Philippe-de-Néri, Adèle Levesque, St-Pacôme, Clara Leclerc, St-Jean-Port-Joli; Mme Vve V. Caron, Ste-Anne No. 1; Melles Marie Bélanger, Rivière Ouelle, Joséphine Morin, St-Aubert, Evangéline Pelletier, St-André, R.-A. Lajoie, St-Pascal, Mary Ouellet, St-Pascal, Henriette Castonguay, Ste-Louise, Clara Pelletier, St-Roch-des-Aulnaies, M.-Lse Lauzier, St-Louis.

## RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR A. FONTAINE

M. J.-N.-Emile Gélinas, Ste-Elisabeth; Melles Georgiana Chaput, St-Cuthbert, Edouardine Charbonneau, St-Cuthbert; M. Napoléon Gélinas, St-Félix-de-Valois; Melles Parméla Couture, St-Félix-de-Valois, Anna Aubin, St-Gabriel-de-Brandon; Mme Elise-L. Deschênes, St-Cuthbert; Melle R.-Anna-A. Courchesnes, Ile Dupas; Mme Corinne Delsem, Ste-Emmélie-de-l'Energie; Melles Maud McDonald, St-Alphonse-de-Kildare, M.-Alma Desrosiers, St-Charles-Borromée, Régina Beaudoin, St-Paul, Médarée Poitras, St-Damien-de-Brandon; M. François Lescouarnec, St-Gabriel-de-Brandon; Mme Elisabeth-C. Dragon, St-Genèveve-de-Berthier.

## RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR J.-É. GENEST-LABARRE

Mlles Bathilde Royer, Wolfestown, Mathilde Beaubien, St-Camille, Alma Beaubien, Ham-Sud, Eugénia Maynard, Danville, Exilia Allen, Stoke, Sylvia O'Bready, St-Elie-d'Orford, Eulalie Jourdain, St-François-Xavier-de-Brompton, Mary-Ann Gaggin, Shipton, Adéline Beaudoin, Ham-Nord, Annie Gamache, Stoke, Geneviève Royer, Wotton, Marie-Philomène-Z. Hébert, Weedon, Amanda Paradis, St-Georges-de-Windsor, Victoria Larose, Ham-Nord, Albina Godbout, Dudswell, diss., Diana Brault, Wotton, Corinne Gagnon, Cleveland, diss.

## RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR J.-O. GOULET

MM. J.-V. Beaumier, St-Narcisse, E. Dostaler, St-Maurice, J.-A.-C. Dostaler, Champlain (village); Melles Alphonsine Paquin, Deschambault, Olive Vézina, Ste-Genèveve, Malvina Lanouette, Ste-Genèveve, Emma LaBarre, Mont-Carmel, Noémie

Lavoie, Grondines No 2, Corinne Trottier, St-Casimir, M.-Anne Rivard, St-Tite (paroisse), Florence Massicotte, St-Tite (paroisse), Rosima Gervais, St-Narcisse, Nativité Boisvert, St-Stanislas, Arméline Lajoie, St-Maurice, Angéline Dusablon, St-Casimir (paroisse), M.-Lse Leduc, Ste-Anne-de-la-Pérade, Laure Paquin, Deschambault.

RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR F.-X. GUAY

Melles Bridget Toner, Ile-aux-Allumettes, Térésa Sullivan, N.-D.-de-Quyon, Emma Duff, Fort-Coulonge, Georgiana Perrier, Ste-Cécile-de-Masham, Angéline Payette, Guigues, Jane McDermott, Ile-aux-Allumettes, Katie Tackney, Ile-aux-Allumettes, Jane-E. Sauvé, Chichester, Arline Lahaie, Témiscamingue, Clotilde Pélessier, St-Edouard-de-Wakefield, Sarah McGuire, Sheen, Louise Mackenzie, Wright et Northfield, Herminie Saumier, Aumond, Laura Pepin, Aumond, Imelda Daoust, Hull.

RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR L.-A. GUAY

Melles Marceline Marceau, St-Lambert, Lætitia Ruelland, N.-D. de Charny, Antoinette Dubois, St-Etienne-de-Lauzon; M. Jules Ferland, St-Nicolas; Melles M.-Clara Chabot, Ste-Claire, Ombéline Roberge, N.-D. de la Victoire, Philomène Turcotte, Ville-de-Lévis, Victoire Poulin, St-Odilon-de-Cranbourne, Marie Roy, St-Anselme, Vitaline Allen, St-Anselme, Elmida Couture, St-Anselme, M.-Anne Guillemette, St-Isidore, Marie Larochelle, St-Isidore, Rose-Anna Lafontaine, St-Léon-de-Standon, Virginie Rhéaume, St-Bernard, Marie-Emma Rhéaume, St-Bernard, Marie-des-Neiges Cliche, St-Edouard-de-Frampton, Elizabeth Breñnan, St-Edouard-de-Frampton, Emma Desrochers, St-Etienne-de-Lauzon.

RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR JOSEPH HÉBERT

M. J.-H. Gervais, St-Marc; Melle Henriette Fradette, St-Hubert; Mme H. Beaudry, St-Basile-le-Grand; M. P.-C. Simard, Ste-Julie; Melles L.-A. Morrison, Montréal-Sud, Régina Choquet, Varennes, paroisse; Mmes C. Durocher, Belœil, paroisse, C. Cardin, Ste-Anne-de-Sorel; M. Hervé Morel, Chambly-Canton; Melle Marie Bénard, Boucherville; Mmes G. Couturier, St-Michel, No 2, E. Bienvenue, Varennes, paroisse; Melles E. de Tonnancourt, St-Michel, village, C. Pouliot, St-Robert, J. Samson, St-Bruno, M.-L. Laguë, Longueuil, paroisse.

(A suivre)



---

## ENSEIGNEMENT PRATIQUE

---

### INSTRUCTION RELIGIEUSE

---

#### Éléments de la doctrine chrétienne

#### Leçon VIIe.—Jésus parmi les Docteurs

Jésus avait douze ans.

Saint Joseph et la Sainte Vierge le menèrent à Jérusalem pour la fête de Pâques. C'était bien loin.

Mais l'Enfant Jésus marchait avec courage.

Il était content d'aller adorer Dieu son Père dans le Temple.

Après la fête, Saint Joseph et la Sainte Vierge eurent une grande douleur: Ils perdirent l'Enfant Jésus.

Longtemps ils le cherchèrent sur le chemin de Jérusalem, dans la ville; Personne ne l'avait vu.

Le troisième jour, ils entrèrent dans le Temple.

Il y avait là des Docteurs qui expliquaient le catéchisme.

O joie! O bonheur! Jésus était assis au milieu d'eux.

Il les écoutait attentivement; Les Docteurs l'interrogeaient: L'Enfant Jésus répondait avec une merveilleuse sagesse.

Il interrogeait à son tour les Docteurs, et tous étaient étonnés.

Ils disaient: Quel est cet enfant? Il est plus savant que nous.

L'Enfant Jésus retourna ensuite à Nazareth avec la Sainte Vierge et Saint Joseph.

---

## LANGUE FRANÇAISE

---

### COURS ÉLÉMENTAIRE

---

#### Orthographe et Grammaire

---

#### DICTÉE

#### L'UNIVERS

Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre; il débrouilla le chaos, et il forma le monde en sept jours.—L'œuvre de la création est divine. Le soleil, la lune, les étoiles brillent au firmament. Le point où le soleil se lève s'appelle *levant*, *orient* ou *est*; le point où il se couche s'appelle *couchant*, *occident*, *ouest*. Parfois un astre est caché par un autre pendant un temps plus ou moins court: ce phénomène s'appelle *éclipse*. Dans les pays *montagneux*, on trouve des *rochers*, des *glaciers*, des *précipices*, parfois même des *volcans*.—Dans les *vallées*, dans les *vallons* et dans les *plaines*, coulent les *fleuves*, les *rivières* et les *ruisseaux*.



QUESTIONS.—*Trouvez quelques mots où le son ch se prononce k: chaos, chœur, choriste, etc. . . . (Le maître donnera le sens de ces mots.)—Orient, occident se prononcent an. Trouvez cinq mots s'écrivant avec la même finale et se prononçant d'une autre manière. (La troisième personne du pluriel de presque tous les temps des verbes: ils mangent, ils finissent, ils pleurent, ils reçoivent.)—Qu'appelle-t-on famille de mots? Un certain nombre de mots qui ont entre eux une parenté de sens, c'est-à-dire dont le sens est un peu de même sorte. Ces mots ont le même radical, la même racine, qui est le plus souvent une syllabe se retrouvant dans chacun d'eux. C'est cette racine, cette syllabe, qui contient le même sens pour tous et qui fait leur parenté. Trouvez des mots de la même famille que *vallon* (val, vallée, avalanche, etc.)—*Qu'est-ce qu'un homonyme?* Un mot qui a la même consonance ou la même forme qu'un autre mot, mais dont le sens est très différent.—*Trouvez un homonyme au nom commun plaine.* C'est *pleine*, adjectif qualificatif du féminin.—*Défilé:* Passage étroit entre des montagnes. Homonyme *défiler*, verbe signifiant ôter le fil, passer dans quelque chose, ou encore passer l'un après l'autre. C'est ainsi qu'on dit: *défiler un collier et ces hommes ont défilé.**

ANALYSE GRAMMATICALE.—Analyser grammaticalement la phrase: «*Les divers changements de la lune se nomment les phases de cet astre*», et, logiquement, la phrase: «*Le soleil, la lune, les étoiles brillent au firmament.*»

## RECITATION

### MINETTE ET MINET

Minette, la jeune chatte,  
Un jambonneau sous la patte,  
Se régalaît près du feu.

«*Veux-tu m'en donner, Minette,  
Dit Minet d'un air honnête,  
Veux-tu m'en donner un peu?*

—*Oui, répondit la gourmande,  
Laisse-moi finir la viande  
Et je te donnerai l'os.*

—*L'os, dit Minet, belle affaire!  
C'est quand tu n'en as que faire  
Que tu m'offres tes cadeaux!*

*Non, point de mérite, écoute,  
A donner sans qu'il en coûte.»  
Et Minet tourna le dos.*

J.-M. VILLEFRANCHE.

QUESTIONS.—*Savez-vous ce que c'est qu'un jambonneau?—Comment trouvez-vous la réponse de Minette? (Elle montre qu'elle avait deux défauts, on en dit un, on l'appelle: la. . . ., mais elle était encore. . . . comment appelle-t-on ceux qui ne pensent qu'à eux, qui ne veulent rien donner aux autres, qui n'aiment qu'eux)?—Que veut dire: Tu n'en as que faire? (Tu n'en peux rien faire).—Et point de mérite à donner sans qu'il en coûte (donner ce qui ne prive pas, ce qui ne sert à rien n'est pas vraiment donner).*

*Que faisait Minette? Que lui dit Minet?—Parla-t-il poliment?—Que répondit Minette?—Minet fut-il content?—Que dit-il?—Que fit-il?*

---

 REDACTION
 

---

## L'ENFANT ET LE MORCEAU DE BOIS

« Oh ! maman, disait un enfant, quel prodige ! Voilà un morceau de chêne qui a une odeur d'orange.

— Mon fils, devine pourquoi.

— Mais, c'est sans doute parce que la nature l'a voulu ainsi.

— Non, mon enfant, réfléchis un peu, et tu découvriras la cause de ce phénomène.

— Oh ! maman, j'ai beau réfléchir, il m'est impossible de la deviner.

— Mon ami, j'avais enfermé ce bois avec des oranges, dans une même boîte. Il s'est imprégné de leur douce odeur, et voilà ce que l'on gagne en bonne compagnie. »

ELOCUTION.—De quoi provenait l'étonnement de cet enfant ? Trouve-t-il la cause de ce phénomène ?—Quelle explication lui en donna sa mère ? Qu'est-ce que l'orange ? Dans quel pays mûrit ce fruit ? Tirez la conclusion pratique de ce récit.

---

 PENSÉE PATRIOTIQUE
 

---

*Instruisons-nous afin de mieux servir notre belle patrie.*

---

 COURS MOYEN
 

---



---

 DICTÉE
 

---

## COUP D'ŒIL SUR NOTRE HISTOIRE

*Lorsque l'on étudie notre histoire, on est frappé d'un fait : c'est que peu de peuples ont eu à livrer autant de combats et à subir autant d'épreuves ; durant plus de deux siècles, la foudre a grondé sur nos têtes et nous avons été secoués par tous les souffles de l'aquilon. La barbarie sanglante a failli nous étouffer au berceau. Plus tard, l'invasion dévastatrice et la domination étrangère ont ouvert sous nos pas un gouffre qui devait être notre tombeau. Enfin, l'oppression et l'ostracisme politique ont longtemps poursuivi notre anéantissement.*

Et cependant nous avons vécu, nous vivons et nous vivrons.

T. CHAPUIS.

(Discours, St-Jean-Baptiste, 1902).

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Lorsque l'on* : l' est euphonique ; ce n'est pas un mot, car on pourrait dire : *lorsqu'on* étudie.—*peu*... *autant* : ces adverbes n'indiquent pas toujours le nombre, ils indiquent quelquefois la quantité considérée comme masse, ou encore l'intensité. Lorsqu'ils indiquent le nombre c'est l'idée de pluriel, comme dans le texte.—*secoués* : auxiliaire être, le participe s'accorde comme un adjectif.—*aquilon* : vent froid et très fort qui ravage tout. Employé ici au figuré pour désigner les grandes épreuves.—*barbarie sanglante* : attaques des Iroquois.—*invasion* : entrée des étrangers dans le pays. Le contraire est *évasion* (exvasion) sortie d'un lieu où l'on était enfermé.—*dévastatrice* : rappeler les terminaisons *cuse, cure, trice, resse*, des adjectifs en *eur*.—*ostracisme* : bannissement. On est frappé d'*ostracisme* quand on est rejeté d'une société.

Faire conjuguer oralement le verbe vivre aux trois temps de la dernière phrase.

---

---

**RÉCITATION**


---

## LA PATRIE CANADIENNE

O Patrie adorée  
 Est-il une contrée  
 Aussi belle que toi ?  
 Aux jours sombres d'orage  
 Tu puises le courage  
 Dans l'amour et la foi !  
 Tu n'es pas affaiblie  
 Par un lâche repos !  
 O terre des héros,  
 Tu n'es pas avilie !  
 Non ! j'en appelle à vous,  
 Antiques sanctuaires  
 Où je prie à genoux,  
 Non ! j'en appelle à vous,  
 O cendres de mes pères !  
 Je t'aime, ô sol natal ! je t'aime et te révère :  
 Que Dieu verse sur toi ses bienfaits les plus doux !  
 Jusqu'au jour où le ciel deviendra notre terre,  
 La terre où nous vivons doit être un ciel pour nous !

*Poèmes Couronnés.*—L. P. LEMAY.

---

**REDACTION**

## NOS DEVOIRS ENVERS NOUS-MÊMES

CANEVAS.—Dites quels sont vos devoirs envers vous-mêmes.

## DÉVELOPPEMENT

A mesure que nous grandissons, nous devenons plus sérieux. Nous devons donc réfléchir à nos devoirs.

Nous avons des devoirs envers nous-mêmes, c'est-à-dire envers notre corps et envers notre âme.

Nos devoirs envers notre corps consistent à nous conserver une bonne santé et, si elle est mauvaise, à la rendre meilleure : pour cela il faut observer l'hygiène et faire de la gymnastique.

L'hygiène nous recommande d'être propres, et la propreté ne consiste pas à avoir seulement la figure, les mains et les pieds lavés, mais il faut que tout notre corps et notre linge soient propres, c'est pour cela que l'on doit prendre souvent des grands bains surtout pendant les chaleurs. Nos appartements doivent être également propres et aérés : on doit renouveler l'air souvent et dès le matin on doit ouvrir les fenêtres et les garder ainsi le plus longtemps possible. On doit aussi être très sobre, c'est-à-dire qu'il faut manger juste ce qui est nécessaire pour se soutenir.

On entend par gymnastique les marches en plein air et tout ce qui donne du mouvement : on doit en faire souvent, car l'exercice fait beaucoup de bien à la santé.

Nos devoirs envers notre âme consistent à nous instruire de notre religion afin de bien connaître le bon Dieu, l'aimer et le servir ; à continuer de s'instruire de tout ce qui peut raisonnablement développer notre intelligence et former notre cœur ; à fuir le péché et les mauvaises compagnies, à combattre nos mauvais penchants.

## COURS SUPÉRIEUR

## Orthographe, Idées et Grammaire

## DICTÉES

## I

## LA PATRIE

La patrie, vous la voyez dans le coin du ciel qui, depuis votre enfance, déploie sur vos têtes son paysage d'étoiles familières, et fussiez-vous dans l'hémisphère austral en contemplation devant la *Croix du Sud*, prestigieuse, étincelante, étendant ses deux bras de feu sur l'horizon, vous diriez : « C'est beau, mais ce n'est pas mon ciel à moi, le ciel de ma patrie. » La patrie, vous la vénerez dans cette terre que vos aïeux ont foulée avant vous; dans ces champs qu'ils ont fécondés de leurs sueurs ou arrosés de leur sang au jour des batailles.

La patrie, vous la saluez dans ces clochers qu'ils ont jetés dans les airs, dans ces cathédrales où ils priaient à genoux, sur les dalles, en se frappant la poitrine, pendant que leur âme s'envolait dans les arceaux et dans les voûtes, où il vous semble parfois qu'elle flotte encore avec leur encens et leurs prières. La patrie c'est encore et surtout l'ensemble des souvenirs qu'ils nous ont laissés, des joies et des tristesses qui les ont unis, des vertus et des exploits dont ils nous ont donné l'exemple, des victoires qu'ils ont remportées et des bienfaits qu'ils ont reçus du ciel... Comment ses fils ne l'aimeraient-ils pas? Comment ne seraient-ils pas fiers de son nom?

EXERCICE.—Faire donner la règle d'accord de tous les mots variables. Expliquer les expressions *hémisphère austral*, *Croix du Sud*, *prestigieuse*, *arceaux*.

## II

## IDÉE QUI A PRÉSIDÉ À LA NAISSANCE DE NOTRE PATRIE

Quelle est l'idée qui a présidé à l'œuvre de Champlain? Convertir à la foi les *tribus* indiennes de l'Amérique du Nord et répandre l'influence civilisatrice de la France. D'autres peuples sont allés à la recherche de continents nouveaux, ont bravé les mers inconnues, mais n'ont laissé au cœur des peuplades sauvages que le souvenir de leurs barbares atrocités. Comparez les conquêtes de l'Espagne et du Portugal aux conquêtes de la France en Amérique et puis, voyez : les premières n'ont eu qu'un objet de lucre, de tirer des pays conquis tout l'or qu'ils recélaient en foulant aux pieds les indigènes; celles-ci n'étaient inspirées que par l'humanité, par le sentiment des devoirs supérieurs de l'homme envers son semblable. C'est ce sentiment que nous retrouvons dans le langage de Champlain, dans ses écrits, dans ses actes. Il a fait son succès et il consacre sa gloire.

HON. ADÉLARD TURGEON,

(Discours prononcé à Honfleur, France, 1898).

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*tribus* : ne pas confondre avec *tribut*; distinguer ces deux mots en les expliquant.—*influence* : action qu'une chose exerce sur une autre donnez les dérivés : *influer*, *influent*, *influencer*.—*civilisatrice* : formation du féminin des adjectifs en *eur*; quatre terminaisons : *euse*, *eure*, *trice* *cresse*. Ex. : menteuse,

inférieure, corruptrice, enchanteresse.—*continents*: grande étendue de terre non interrompue.—*atrocités*: actes de méchanceté excessive.—*lucre*: gain, profit, donnez l'adjectif dérivé: *lucratif*.—*conquis*: qu'est-ce que le mot? le participe passé du verbe *conquérir* dont la racine est *quérir*; mots de la même famille: *requérir*, *s'enquérir*; *quête*, *conquête*, *requête*, *enquête*, etc. Le verbe *conquérir* est irrégulier; citez quelques exemples tels que je *conquiers*, tu *conquiers*, il *conquiert*, ils *conquière*nt; que j'*acquière*, etc.—*recélaient*: tenaient caché. Remarque sur le changement de l'accent aigu en accent grave.—*indigènes*: originaires du pays, les sauvages. Le contraire de *indigène* est *exotique*, qui vient d'un autre pays.—*celles-ci*: les dernières nommées, les conquêtes de la France; en parlant des *premières* on aurait pu dire *celles-là*.—*humanité*: ce mot signifie les bons sentiments de l'homme; on l'emploie aussi pour désigner le *genre humain*, tous les hommes.—*le langage*: remplacez par une expression équivalente: *les paroles*.

Relevez tous les participes passés de la dictée et justifiez leur orthographe.

## ANALYSE

*Quelle est l'idée qui a présidé à l'œuvre de Champlain? Convertir à la foi les tribus indiennes de l'Amérique du Nord et répandre l'influence civilisatrice de la France.*

Trois propositions: 1<sup>ère</sup> PRINCIPALE: *Quelle est l'idée?* (L'idée est quelle).

2<sup>e</sup> PRINCIPALE: (*L'idée est*) *convertir à la foi les tribus indiennes de l'Amérique du Nord et répandre l'influence civilisatrice de la France.*

3<sup>e</sup> COMPLÉTIVE DÉTERMINATIVE DE IDÉE: *qui a présidé à l'œuvre de Champlain.*

— Le *sujet* et le *verbe* sont sous-entendus dans la seconde principale qui est la réponse à la première, laquelle est interrogative.

— On peut analyser *Amérique du Nord* comme un seul nom propre.

— *Convertir* et *répandre* sont attribués du sujet *idée* de la seconde proposition principale.

Après ces remarques, il est facile d'analyser tous les mots du texte donné.

## III

## LE FEU DE LA SAINT-JEAN

Les Canadiens de la campagne *avaient conservé* une cérémonie bien touchante de leurs ancêtres *normands*: c'était le feu de joie, à la tombée du jour, la veille de la Saint-Jean-Baptiste. Une *pyramide octogone*, d'une dizaine de pieds de haut, *s'élevait* en face de la porte principale de l'église; cette pyramide, recouverte de branches de sapin introduites dans les *interstices* d'éclats de cèdre *superposés*, était d'un aspect très agréable à la vue. Le curé, accompagné de son clergé, sortait par cette porte, récitait les prières *usitées*, bénissait la pyramide et *mettait* ensuite le feu, avec un cierge, à des petits *monceaux* de paille *disposés* aux huit coins du cône de verdure. La flamme s'élevait aussitôt pétillante, au milieu des cris de joie, des coups de *fusils* des assistants, qui ne se dispersaient que lorsque le tout était entièrement consumé.

PH. AUBERT DE GASPÉ.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Saint-Jean*: justifiez la majuscule de Saint et le trait d'union. On ne désigne pas l'homme reconnu comme saint. Le mot *Saint-Jean* est le nom propre composé donné à la fête.—*avaient conservé*: *conservé* invariable, le compl. dir. *cérémonie* est après.—*normands*: originaires de la *Normandie*, province de France; ce mot est ici adjectif et ne prend pas de majuscule.—*pyramide*: sorte de construction égyptienne à base carrée et finissant en pointe. Toute construction ayant une base polygonale et dont les faces latérales sont des triangles qui se réunissent

en pointe au sommet, est une pyramide.—*octogone*: l'octogone est un polygone à huit côtés. L'auteur a employé ici le nom octogone comme adjectif; il aurait dû dire *octogonale*.—*s'élevait*: remarque sur les verbes en *ger*. De même que *diriger* c'est avoir la *direction*, *ériger* c'est faire?... *l'érection*.—*interstices*: petits espaces vides laissés entre les éclats.—*superposés*: pourquoi au pluriel? Ce sont les éclats qui sont *superposés*, c'est-à-dire *posés* les uns sur les autres.—*usitées*: donnez les mots de la même famille: *us* et coutumes, *usage*, *user*, *abus*, *abuser*, *mésurer*, *inusité*...—*mettait*: les temps primitifs: *mettre*, *mettant*, *mis*; je *metts*, tu *metts*, il *met*; je *mis*, tu *mis*, il *mit*, etc.—*monceaux*: petits *monts*: on disait autrefois *moncel*; de là, *amonceler*, *amoncellement*.—*disposés*: accord avec *monceaux*, car ce n'est pas la *paille* mais les *monceaux* qui sont disposés.—*cône*: solide à base circulaire et finissant en pointe comme la pyramide. L'auteur ayant surtout en vue la *forme pointue* emploie le mot *cône* pour *pyramide*, mais les deux mots ne sont pas synonymes.—*fusils*: dérivés: *fusiller*, *fusillade*, *fusilier* (soldat armé d'un *fusil*). Un *fusil* est une arme à feu; c'est aussi une pierre longue, renflée comme un *fuseau*, et qui sert à éguiser les couteaux.

## ANALYSE

*La flamme s'élevait aussitôt pétillante, au milieu des cris de joie, des coups de fusils des assistants, qui ne se dispersaient que lorsque le tout était entièrement consumé.*

*Trois propositions.*

1° PRINCIPALE: *La flamme s'élevait aussitôt pétillante, au milieu des cris de joie, des coups de fusils des assistants.*

2° COMPLÉTIVE EXPLICATIVE de assistants: *qui (ne) se dispersaient (que) seulement (ne que veut dire seulement).*

3° COMPLÉTIVE CIRCONSTANCIELLE (circonstance de temps) de dispersaient: (lorsque) *le tout était entièrement consumé.*

— *cris* et *coups* sont compl. déterm. de *milieu*.

— *assistants* est compl. déterm. de *coups de fusil*.

— *ne que*: locution adverbiale, modifie *dispersaient*.

— *lorsque*: conjonction qui rattache la complétive au mot complété *dispersaient*.

— *tout* peut-être analysé ici nom commun déterminé par l'article *le*.

Après ces remarques il est facile d'analyser tous les mots de la phrase.

## RECITATION

## CHANT NATIONAL CANADIEN-FRANÇAIS

O Canada! Terre de nos aïeux,  
Ton front est ceint de fleurons glorieux!  
Car ton bras sait porter l'épée,  
Il sait porter la croix!  
Ton histoire est une épopée  
Des plus brillants exploits.  
Et ta valeur, de foi trempée,  
Protègera nos foyers et nos droits.

Sous l'œil de Dieu, près du fleuve géant,  
Le Canadien grandit en espérant.  
Il est né d'une race fière;  
Béni fut son berceau;  
Le ciel a marqué sa carrière  
Dans ce monde nouveau.  
Toujours guidé par sa lumière,  
Il gardera l'honneur de son drapeau.

De son patron, précurseur du vrai Dieu,  
 Il porte au front l'aurole du feu.  
 Ennemi de la tyrannie,  
 Mais plein de loyauté,  
 Il veut garder dans l'harmonie  
 Sa fière liberté;  
 Et par l'effort de son génie,  
 Sur notre sol asseoir la vérité.

Amour sacré du trône et de l'autel,  
 Remplis nos cœurs de ton souffle immortel !  
 Parmi les races étrangères,  
 Notre guide est la loi.  
 Sachons être un peuple de frères  
 Sous le joug de la foi.  
 Et répétons comme nos pères,  
 Le cri vainqueur : « Pour le Christ et le Roi ! »

A.-B. ROUTHIER.

### Enseignement anti-alcoolique

#### PHRASE À ÉTUDIER AU TABLEAU

L'ivrognerie est la mère de tous les désordres, l'occasion de toutes les fautes, la racine des crimes, l'origine des vices.

#### DICTÉE

Le vin est un miel à la bouche, mais un fiel plein de poison pour la tête; il flatte le palais, il brûle les entrailles; il fume dans la tête; il émousse les sens, il confond la vigueur, il détruit l'imagination, enlève l'esprit, couvre la vue, lie la langue et la déshonore, agite les mains, enflamme la poitrine, altère la pureté du sang, dérègle la marche, ravage tout le corps, tellement que des pieds à la tête il n'y a plus rien de sain.

S. Cyrille.

#### Lecture en classe

##### L'ALCOOL CONDAMNÉ PAR LES MÉDECINS

La déclaration qui suit a été signée par 69 médecins de France :

« L'alcool sous toutes ses formes est un poison.

« L'alcool ne soutient ni ne réchauffe : c'est un excitant dangereux, qui dégrade tous les organes, les affaiblit et les rend incapables de résister efficacement aux atteintes de maladie légères.

« L'alcool est la cause directe d'un grand nombre de maladies mortelles.

« L'usage habituel de l'alcool, même à doses modérées, conduit à l'alcoolisme.

« L'alcoolisme attaque le buveur non seulement dans sa personne, mais dans sa postérité; la plus grande partie des enfants d'alcooliques sont atteints d'épilepsie, de convulsions, d'hystérie, etc.

« L'usage habituel des apéritifs est la cause de l'affaiblissement progressif de la santé, même chez les personnes qui ne se sont jamais enivrées; il conduit à une vieillesse prématurée et abrège l'existence.

« L'usage habituel des apéritifs et de l'alcool, même à dose non enivrante, facilite l'invasion de la tuberculose et de la phtisie pulmonaire ».





*Solution* :— $\$0.60 \times 35 = \$21$ , ce que valent les 35 verges.

$\$21 \div 15 = \$1.40$ , ce qu'il gagne par jour.

80. Une marchande achète des œufs à 1¢ la pièce et les revend 20¢ la douzaine. Combien doit-elle revendre de douzaines pour gagner \$3.84 ?

*Solution* :—1¢ la pièce = 12¢ la douzaine.  $20¢ - 12¢ = \$0.08$ , ce qu'elle gagne sur 1 douzaine.

$\$3.84 \div \$0.08 = 48$  douzaines.

81. Trouvez les facteurs premiers de chacun des nombres suivants : 48 ; 72 ; 420.

$48 = 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 3$ .  $72 = 2 \times 2 \times 2 \times 3 \times 3$ .  $420 = 2 \times 2 \times 3 \times 5 \times 7$ .

82. Quels sont, dans les nombres suivants, ceux qui sont divisibles par 5, par 6, par 9 : 450 ; 318 ; 459 ; 615 ; 342 ; 856 ; 400 ? *Rép.* 450, par 5, 6 et 9.—342, par 6 et 9.—615 et 400, par 5.—318, par 6.—459, par 9.—856, par aucun des trois.

83. Un ouvrier gagne \$22.10 en un mois de 26 jours de travail ; mais il a perdu 3 jours, combien recevra-t-il ?

*Solution* :— $\$22.10 \div 26 = \$0.85$ , ce qu'il gagne par jour.  $\$0.85 = 3 = \$2.55$ , ce qu'il perd en 3 jours.

$\$22.10 - \$2.55 = \$19.55$ , ce qu'il recevra.

84. Pour acquitter une dette de \$2700, je fais 2 billets dont l'un est le double de l'autre. Quel est le montant de chaque billet ?

*Solution* :—Le deuxième billet équivaut à deux billets comme le premier. Toute la dette se trouverait payée par 3 billets comme le premier, donc le premier billet =  $\$2700 \div 3 = \$900$ . Le deuxième billet =  $\$900 \times 2 = \$1800$ .

85. Un maquignon qui avait \$2350 trouva, après avoir acheté 25 chevaux et après avoir déboursé \$75 pour frais divers, qu'il lui restait \$150. Combien avait-il payé en moyenne pour les chevaux ?

*Solution* :— $\$2350 - (\$75 + \$150) = 2125$ , ce que coûtèrent les 25 chevaux.

$\$2125 \div 25 = \$85$ , le prix d'un cheval.

### PROBLEMES DE RÉCAPITULATION SUR LES FRACTIONS

75. Une propriété est ensemencée la  $\frac{1}{2}$  en blé, le  $\frac{1}{3}$  en pommes de terre et le reste en maïs ; il y a  $10 \frac{3}{8}$  acres de plus en blé qu'en pommes de terre. Quel est le rapport total de la propriété, sachant que l'acre donne en moyenne \$10.80 de revenu net ?

*Solution* :— $\frac{1}{2} - \frac{1}{3} = \frac{1}{6}$  ;  $\frac{1}{6}$  de la propriété =  $10 \frac{3}{8}$  acres ;  $\frac{6}{6}$  de la propriété =  $10 \frac{3}{8} \times 6 = 62 \frac{1}{4}$  acres.

$\$10.80 \times 62 \frac{1}{4} = \$672.30$ .

76. Deux hommes mettent : l'un 8 jours  $\frac{1}{3}$  l'autre 9 jours  $\frac{3}{5}$  pour sarcler un champ de même étendue. Ils ont reçu la même somme. Combien le second a-t-il gagné par jour, si la journée du premier revient exactement à \$0.7488 ?

*Solution* :—Le premier a reçu en tout  $\$0.7488 \times 8 \frac{1}{3} = \$6.24$ . Le second a reçu la même somme c'est-à-dire  $\$6.24$  pour  $9 \frac{3}{5}$  jours de sarclage.  
 $\$6.24 \div 9 \frac{3}{5} = \$0.65$ , ce que le second gagne par jour.

77. Un bassin pouvant contenir 176 gallons, reçoit par heure  $16 \frac{3}{4}$  gallons par un 1er robinet ;  $18 \frac{2}{3}$  gallons par un 2ème et il perd  $14 \frac{4}{5}$  par un 3ème. On ouvre les 3 robinets ensemble. Trouvez au bout de combien de temps le bassin sera rempli.

*Solution* :— $16 \frac{3}{4} + 18 \frac{2}{3} = 16 \frac{9}{12} + 18 \frac{8}{12} = 35 \frac{5}{12}$ , ce que le bassin reçoit dans 1 heure.

$35 \frac{5}{12} - 14 \frac{4}{5} = 35 \frac{25}{60} - 14 \frac{48}{60} = 20 \frac{37}{60}$ , ce qui reste dans le bassin au bout d'une heure lorsque les 3 robinets sont ouverts.

$176 \div 20 \frac{37}{60} = 8$  heures 32 minutes 12 secondes et une fraction de seconde.

78. L'herbe perd environ les  $\frac{7}{12}$  de son poids par la fenaison. On a obtenu d'une prairie 28 tonnes, 8 quintaux, 40 livres de fourrage sec. Quel était le poids de la récolte en vert ?

*Solution* :— $12/12 - 7/12 = 5/12 = 28$  tonnes, 8 quintaux, 40 livres, ou 56840 livres ;  $1/12 = 56840/5$  ;  $12/12 = (56840/5) \times 12 = 136416$  livres = 68 tonnes, 4 quintaux, 16 livres.

79. Deux associés ont fait un bénéfice de \$845. On demande la part de chacun, sachant que la mise du premier est les  $\frac{2}{3}$  de celle du second.

*Solution* :—Soit  $\frac{3}{3}$  la part de bénéfice du second ; alors  $\frac{2}{3}$  celle du second. Les mises des deux égalent 5 fois un tiers du bénéfice du second.

$\frac{5}{3}$  du bénéfice du second = \$845 ;

$\frac{1}{3}$  du bénéfice du second =  $845/5$  ;

$\frac{3}{3}$  du bénéfice du second =  $(845/5) \times 3 = \$507$ , la part de bénéfice du second.

$\frac{2}{3}$  du bénéfice du second =  $(845/5) \times 2 = \$338$ , la part de bénéfice du premier.

80. En revendant une propriété \$8463 on a gagné le vingtième du prix d'achat. Combien a-t-on gagné et quel était le prix d'achat ?

*Solution* :— $20/20$  du prix d'achat +  $1/20$  du prix d'achat =  $21/20$  du prix d'achat = \$8463 = le prix de vente ;

$1/20$  du prix d'achat =  $8463/21$  ;

$20/20$  du prix d'achat =  $(8463/21) \times 20 = 80.60$ .

81. En multipliant la fraction  $\frac{3}{4}$  par un certain nombre on trouve  $\frac{15}{22}$ . Par quel nombre a-t-on multiplié ?

*Solution* :— $15/22 \div 3/4 = 15/22 \times 4/3 = 10/11$ . Rép.

82. Un employé verse les  $\frac{3}{10}$  de ses appointements à la caisse d'épargne ; au bout de 7 mois, son livret porte une économie de \$175, intérêts non compris ; combien gagne-t-il par an ?

*Solution* :— $\$175 \div 7 = \$25$ , ce qu'il épargne par mois ;  $\$25 \times 12 = \$300$ , ce qu'il épargne par an.

$\frac{3}{10}$  de ce qu'il gagne par an = \$300 ;  $1/10 = 300/3$  ;

$10/10 = (300/3) \times 10 = \$1000$ . Rép.

83. Une couturière a acheté 72 verges de velours à \$3.95 la verge ; elle a payé les  $\frac{3}{10}$  du prix de ce velours avec de la soie d'une valeur de \$2.40 la verge, et le reste en argent. Combien a-t-elle donné de verges de soie et combien d'argent ?

*Solution* :— $\$3.95 \times 72 = \$284.40$ , la valeur des 72 verges de velours.

Les  $\frac{3}{10}$  de \$284.40 =  $\$284.40 \times \frac{3}{10} = \$85.32$ .

$\$284.40 - \$85.32 = \$199.08$ , la partie payée en argent.

$\$85.32 \div \$2.40 = 35.55$  ou 35  $\frac{11}{20}$  verges de soie.

### REGLES DE L'UNITE, POURCENTAGE, ETC.

50. Une personne achète 28  $\frac{1}{2}$  verges de drap à \$1.75 la verge ; on lui fait une remise de 2 %. Combien doit-elle payer ?

*Solution* :— $\$1.75 \times 28 \frac{1}{2} = \$49.87 \frac{1}{2}$  le prix du drap.  $\$49.87 \frac{1}{2} \times .02 = \$0.99 \frac{3}{4}$ , c'est-à-dire \$1.  $\$49.87 \frac{1}{2} - \$1. = \$48.88$ .

51. On a acheté un objet \$36 et on l'a revendu \$43.50. Combien a-t-on gagné pour % sur le prix d'achat ?

*Solution* :— $\$43.50 - \$36. = \$7.50$ , le gain.

$\$7.50 \div 36 = 20 \frac{5}{6}$ , le gain sur \$1 d'achat ou 20  $\frac{5}{6}$  %.

52. Trois associés ont placé dans une entreprise, le 1er \$9700 ; le 2ème \$7500 ; le 3ème \$6800. Le bénéfice réalisé ayant été de \$3600, quelle doit être la part de chaque associé ?

*Solution* :— $\$9700 + \$7500 + \$6800 = \$24000$

$(\$3600 \times 9700) \div 24000 = \$1455$ , la part de bénéfice du 1er.

$(\$3600 \times 7500) \div 24000 = \$1125$ , la part du 2ème.

$(\$3600 \times 6800) \div 24000 = \$1020$ , la part du 3ème.

53. Que coûtent \$240 de rente 3 % au cours de \$79  $\frac{1}{4}$  ?

*Solution* :—Pour recevoir \$3 de rente il faut déboursier \$79.25 ; ainsi pour chaque somme de \$3 contenu dans \$240 il faut payer \$79.25.

$(240/3) \$79.25 = \$6340$ . Rép.

54. Un marchand vend une pièce de toile de 85 verges pour \$47.75 et il gagne 18 % sur le prix d'achat ; combien lui coûtait la verge ?

*Solution* :—Ce qui lui coûtait \$1 est vendu \$1.18 ; ainsi il avait payé pour la toile autant de \$1 qu'il y a de fois \$1.18 en \$47.75.

$\$47.75 \div 1.18 = 40.47$ , le coût des 85 verges,  $\$40.47 \div 85 = \$0.47$ .

Rép.

55. Deux associés ont fait une entreprise. L'un a mis \$5128, l'autre \$4480. Le premier a reçu \$129.60 de gain de plus que le second ; on demande le gain de chacun ?

*Solution* :— $\$5128 - \$4480 = \$648$ , la part de capital que le premier a mis de plus que le second.

\$648 donnent \$129.60 ;

\$1 donnera  $129.60/648$  ;

et \$5128 donneront  $(129.60/648) \times 5128 = \$1025.60$

\$4480 donneront  $(129.60/648) \times 4480 = \$896$ .

56. Une personne fait escompter par un banquier un billet de \$674.40 payable dans 10 mois ; elle reçoit \$637.87. Quel est le taux de l'escompte ?

*Solution* :—L'escompte n'est rien autre chose que de l'intérêt simple.

$\$674.40 - \$637.87 = \$36.53$ , l'escompte du billet.

pour 10 mois ;  $(36.53/10) 12 = \$43.836$ , l'escompte pour 1 an.

L'escompte sur \$674.40 est de \$43.836 ; l'escompte sur \$1 =  $\$43.836 \div 674.40 = \$0.06 \frac{1}{2}$ , c'est-à-dire  $6 \frac{1}{2} \%$

57. La rente 3 % étant \$76.75, à quel taux place-t-on son argent en achetant de cette rente ?

*Solution* :—Une débeture coûte \$76.75 et rapporte \$3 par année ; il s'agit de trouver ce qu'une piastre rapporte.

$\$3 \div \$76.75 = \$0.039$  + ou presque 4 %.

58. Un libraire reçoit d'un éditeur 78 livres marqués \$0.50 avec 15 % de remise et le 13ème gratis. Combien doit-il ?

*Solution* :— $78 \div 13 = 6$  ; il reçoit 6 livres gratis.  $78 - 6 = 72$ , il doit payer pour 72 livres,  $\$0.50 \times 72 = \$36$ . La remise =  $\$36 \times .15 = \$5.40$ .

$\$36 - \$5.40 = \$30.60$ , ce qu'il doit.

59. Dans une multiplication de nombres entiers, on supprime à la droite du multiplicande 2 zeros, et à la droite du multiplicateur un zero ; qu'est devenu le produit ?

*Réponse* :—Le multiplicande est devenu 100 fois plus petit et le multiplicateur 10 fois plus petit ; donc le produit est devenu 1000 fois plus petit.

60. 25 verges de drap et 27 verges de toile ont coûté \$56.98. La verge de drap vaut \$1.26 de plus que la verge de toile, quel est le prix d'une verge de chaque étoffe ?

*Solution* :— $\$1.26 \times 25 = \$31.50$ , ce que 25 verges de drap coûtent de plus que 25 verges de toile.  $\$56.98 - \$31.50 = 25.48$  ce que les 25 verges de drap et les 27 verges de toile auraient coûté si la verge de chaque étoffe avait coûté le prix d'une verge de toile.  $25 + 27 = 52$ .

$\$25.48 \div 52 = \$0.49$ , le prix d'une verge de toile. La verge de drap vaut  $\$1.26 + \$0.49 = \$1.75$ .

61. 3 verges de velours valent autant que 8 verges de drap et 13 verges de drap coûtent \$27.30. Combien valent 29 verges de velours ?

$$\$ 27.30 \times 8 \times 29$$

$$\text{Solution :—} \frac{\quad}{13 \times 3} = \$162.40$$

J. AHERN.

## ALGÈBRE

39. Payez \$74 avec 196 pièces, les unes de 50c, les autres de 25c.

*Solution* : Soient  $x$  le nombre de pièces de 50c et  $y$  le nombre de pièces de 25c.

$$\begin{array}{r} x + y = 196 \dots\dots\dots (1) \\ 50x + 25y = 7400 \dots\dots\dots (2) \end{array}$$

Multipliant (1) par 25 et posant (2) de nouveau on a :

$$25x + 25y = 4900 \dots (3)$$

$$50x + 25y = 7400 \dots (4)$$

Retranchant (3) de (4) on a :  $25x = 2500 \dots (5)$

D'où  $x = 2500/25 = 100$  pièces de 50c

Substituant 100 la valeur de  $x$  à  $x$  dans (1) on a :

$$100 + y = 196 \dots (6)$$

D'où  $y = 196 - 100 = 96$  pièces de 25c.

40. Trouvez un nombre de deux chiffres sachant que la somme des chiffres est égale à 10 et que, si on retranche ce nombre du nombre retourné, le reste est égal à 36.

*Solution:* Soient  $x$  le chiffre des dizaines et  $y$  le chiffre des unités; alors  $10x + y$ , le nombre et  $10y + x$ , le nombre retourné.

$$x + y = 10 \dots (1)$$

$$10y + x - 10x - y = 36 \dots (2)$$

Rassemblant (3) on a :  $-9x + 9y = 36 \dots (3)$

Divisant (3) par 9 on a :  $-x + y = 4 \dots (4)$

Ajoutant (4) à (1) on a :  $2y = 14 \dots (5)$

D'où  $y = 14/2 = 7 \dots (6)$

Substituant 7 à  $y$  dans (1) on a :  $x + 7 = 10$

D'où  $x = 10 - 7 = 3$

Réponse.—37.

41. Un lévrier poursuit un lièvre qui a 90 sauts d'avance. Le lièvre fait 5 sauts pendant que le lévrier n'en fait que 3; mais 3 sauts du lévrier valent 7 sauts du lièvre. Combien le lévrier fera-t-il de sauts pour attraper le lièvre ?

*Solutions:* 1 saut du lévrier =  $7/3$  de saut du lièvre.

Soit  $x$  le nombre de sauts du lévrier; mais  $x$  sauts du lévrier =  $7x/3$  sauts du lièvre.

Pendant que le lévrier fait 3 sauts le lièvre en fait 5; donc pendant que le lévrier en fait 1 le lièvre en fait  $5/3$  et pendant que le lévrier en fait  $x$  le lièvre en fait  $5x/3$ .

Multipliant (1) par 3 on a :  $7x/3 = 5x/3 + 90 \dots (1)$

Transposant on a :  $7x = 5x + 270 \dots (2)$

$2x = 270 \dots (3)$

$x = 270/2 = 135$ . Rép.

42. Calculez les côtés d'un triangle rectangle, sachant que ses 3 côtés sont exprimés par 3 nombres entiers consécutifs.

*Solution:* Soit  $x - 1$  la hauteur; alors  $x$ , la base et  $x + 1$  l'hypoténuse.

$$(x - 1)^2 + x^2 = (x + 1)^2 \dots (1)$$

$$x^2 - 2x + 1 + x^2 = x^2 + 2x + 1 \dots (2)$$

Transposant on a :  $x^2 - 4x = 0 \dots (3)$

Divisant (3) par  $x$  on a :  $x - 4 = 0 \dots (4)$

D'où  $x = 4 \dots (5)$

et  $x - 1 = 3 \dots (6)$

et  $x + 1 = 5 \dots (7)$

Réponses: 3, 4 et 5.

### Premiers éléments de géométrie pratique

NOTE.—En enseignant la géométrie ou le mesurage, faites, ou faites faire, à chaque problème, la figure sur le tableau. C'est le plus sûr moyen de faire comprendre les élèves.

#### DU TRONC DE CONE DROIT

Le développement de la surface latérale du tronc de cône forme un segment de couronne circulaire. Les deux arcs sont égaux aux circonférences des bases du tronc de cône. En d'autres termes le développement de la surface latérale du tronc de cône

est un trapèze dont les bases parallèles sont des arcs égaux aux circonférences des bases du tronc de cône et dont la hauteur est égale à l'apothème du tronc du cône.

Si l'on ajoute les cercles des deux bases au développement latéral on a la surface totale.

RÈGLE.—Pour trouver la surface latérale on multiplie la somme des circonférences des deux bases du cône par la moitié de l'apothème du cône.

VOLUME DU TRONC DE CÔNE.—Le volume est égal à la somme de trois cônes de même hauteur que le tronc: le premier ayant pour base, la base inférieure du tronc; le deuxième, la base supérieure, et le troisième, une base égale à la moyenne proportionnelle entre les deux bases. (*La moyenne proportionnelle entre deux nombres se trouve en prenant la racine carrée de leur produit; ainsi la moyenne proportionnelle entre 4 et 9 est la racine carrée de 4 fois 9, c'est-à-dire de 36, ce qui égale 6.*)

RÈGLES.—Pour trouver le volume d'un tronc de cône on multiplie la somme des deux bases augmentée de la racine carrée de leur produit par le tiers de la hauteur du cône.

NOTE.—En enseignant à trouver la surface et le volume du cône et du tronc de cône on doit faire remarquer aux élèves les points de ressemblance entre les règles employées et celles suivies pour la pyramide et le tronc de pyramide. On doit aussi leur faire comprendre que le cône n'est qu'une pyramide d'un nombre infini de côtés et que le tronc de cône n'est qu'une pyramide d'un nombre infini de côtés.

La formule relative au volume du cône tronqué est d'une très grande utilité. Elle sert à déterminer la capacité des chaudières, des cuves, des tonnes, des seaux, des tonneaux et barils, même qu'on peut considérer comme formés de deux cônes droits tronqués réunis par leurs plus grandes bases.

156. On demande la surface et le volume d'un tronc de cône ayant 6 pouces et 10 pouces de diamètre et 12 pouces de hauteur?

Solution: Si d'un point quelconque de la circonférence de la base supérieure on laisse tomber une perpendiculaire sur la base inférieure, le pied de cette perpendiculaire à 2 pouces de la circonférence inférieure.

La perpendiculaire, 12 pouces, et la ligne 2 pouces du pied de la perpendiculaire à la circonférence inférieure forment un triangle rectangle dont l'hypothénuse égale l'apothème du tronc de cône.

$$12^2 + 2^2 = 148, \text{ la racine carrée de } 148 = 12,1655.$$

$$(10 + 6) 3,1416 = 50,2656, \text{ la somme des circonférences des deux bases}$$

$$(50,2656 \times 12,1655) \div 2 = 305,75, \text{ la surface latérale.}$$

$$10^2 \times ,7854 = 78,54, \text{ la surface de la grande base.}$$

$$6^2 \times ,7854 = 28,27, \text{ la surface de la petite base.}$$

$$305,75 + 78,54 + 28,27 = 412,56, \text{ la surface totale.}$$

$$\text{La moyenne proportionnelle des deux bases} = \text{la racine carrée de } 78,54 \times 28,27 = \text{la racine carrée de } 2220,3258 = 47,12.$$

$$(78,54 + 28,27 + 47,12) \times 12/3 = 615,72, \text{ le volume du tronc de cône.}$$

NOTE.—Une règle plus courte et plus facile, mais basée sur celle que nous venons d'expliquer est la suivante: Pour trouver le volume d'un tronc de cône multipliez la somme des carrés des diamètres des bases augmentée du produit de ces diamètres par ,7854, puis multipliez ce dernier produit par le tiers de la hauteur.

$$\text{Ex.: } [(10^2 + 6^2)] + (10 \times 6) \times ,7854 \times 12/3 = 615,75.$$

157. Quelle est la surface latérale d'un tronc de cône dont l'apothème est de 8 pouces et les diamètres des bases 4 pouces et 6 pouces? Rép. 125,664 pouces.

158. Quel est le volume d'un tronc de cône ayant 3 pouces de diamètre et 7 pouces de diamètre et 9 pouces de hauteur? Rép. 186,1398 pouces.

## LESSON IN ENGLISH

## GOING HALVES

An Italian nobleman was going to be married; and everybody at his castle was busy in helping to get ready the marriage feast. There was one great drawback; there had been such dreadful storms at sea that no fish could be got, either for love or money. On the morning of the feast however, a poor fisherman appeared before the gate of the castle with a very large turbot on his back. The servants were so delighted that they took him to the nobleman, who, in presence of his guests, bade him name his price, and it should be paid him. To the surprise of all, the fisherman said, "My price is one hundred lashes on my bare back, and I cannot bate even a single stroke!" "Nonsense," said the nobleman, "you are joking, come, tell us, what is your price?" The fisherman made the same answer as before. "Well," said the nobleman, "this is a strange jest; but we must have the fish; so lay on the lashes lightly."

After fifty strokes had been given, the fisherman cried: "Stop, I have a partner in this business, and he must have his share." "What!" said the nobleman, "are there two such madmen in the world? What is his name, and we will send for him at once." "Oh," answered the fisherman, "you have not far to go: he is your own porter. He would not let me in till I promised to give him half of whatever I got for the turbot; so I want to keep my promise." "Aha!" said the nobleman, "bring him here at once." The porter was brought. He got his full share of the lashes; and they were not laid on lightly. He was then turned away from the castle. The fisherman had an excellent dinner set before him, and was sent off with a handsome present.

## LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

Le journal d'une institutrice—*Suite et fin.*

L'année scolaire est à sa fin. Que le temps passe vite! On ne se lasse pas de le répéter. Quelle folie de le perdre en fadaïses! Que les jours soient gais ou tristes, l'aiguille du cadran n'en marque pas moins son heure selon le cours du soleil. Or, pourquoi vouloir s'étourdir sur la réalité des choses. Le témoignage de la bonne conscience est la seule garantie d'un bonheur durable ici-bas, en attendant l'éternelle béatitude des bienheureux.

Je prépare mes élèves à un dernier examen et j'ai le cœur tout en fête—Je ne les quitterai pas! L'an prochain, sous la direction des « Religieuses », je continuerai l'œuvre que j'ai commencée. Nul doute que je la mènerai à meilleure fin, quoiqu'en somme je n'aie pas à me plaindre. Les choses n'ont pas été mal. Monsieur le curé est satisfait, et même ne m'a pas menagé les encouragements. Messieurs les commissaires m'ont rendu bon témoignage. J'en remercie le bon Dieu et ferai une neuvaine d'action de grâces; car, si l'on sait demander, il faut aussi savoir être reconnaissant.

Le premier juillet, je reprendrai la route de mon cher toit paternel. Je me sens toute réjouie à l'avance de l'accueil qui m'attend. Aussi, comme je vais me rendre utile! Ma bonne vieille mère va connaître deux mois de repos, je

me le propose bien. Je suis décidée de lui résister formellement si elle veut, selon son habitude, s'appropriier le plus fort de la besogne. Ce sera une chicane en règle. Chers vieux parents ! Que le bon Dieu nous les laisse longtemps ! Il l'a promis à la piété filiale et sa parole est immuable. Au revoir. A bientôt, chers miens ! Cher petit coin de mon village, je te salue avec enthousiasme !

HÉLÈNE.

---

### Lettres d'une ancienne institutrice à son élève qui a perdu sa mère

---

Mars

Ma chère enfant,

Vous me posez une question qu'il n'est pas tout-à-fait de mon ressort de résoudre. Vous me demandez s'il serait malséant, pour vous, de commencer un peu à faire figure dans le monde. Monsieur votre père sera meilleur juge que moi en la matière. Il connaît mieux que moi les exigences de la société et ses tolérances. Depuis quelques années on a tant rétrogradé dans l'art de se souvenir des défunts, qu'il faudrait un nouveau manuel de « Bon ton dans le deuil » pour satisfaire à tant d'innovations. Est-ce un progrès ? Les grands esprits le trouvent peut-être ; mais nous, pauvres religieuses, au fond de notre cloître, nous ne voyons goutte là-dedans. Il nous semble que c'est une déchéance. En tout cas, c'est certainement une déchéance du cœur.

Autrefois, après une couple d'années de deuil, à peine osait-on enlever les signes extérieurs de sa tristesse tant elle était toujours vive et sentie. Aujourd'hui, après quelques mois, on croit avoir suffisamment acquitté ce que l'on regarde comme une dette de convenance. C'est un mal, ma chère Marguerite : c'est un mal. Preuve non équivoque de la légèreté avec laquelle on envisage les choses. Si les intérêts matériels avaient seuls à souffrir d'une telle aberration, je n'y verrais rien de bien alarmant. Mais on traite aussi maladroitement ses intérêts spirituels ; et l'on finit par le plus triste des naufrages. On met le pied hors la barque de l'église et on coule au fond de l'abîme. Que d'exemples ! Que de ces tristes exemples nous ont fait verser les larmes les plus amères ! Ah ! si l'on avait réfléchi !... Si l'on s'était souvenu de l'heure solennelle où une mère, un père mourant avait fait jurer devant Dieu de ne jamais s'écarter de la bonne voie !... Si l'on s'était rappelé les affectueux conseils de ses anciennes maîtresses, on n'aurait pas été engloutie par les vagues du monde. Mais tout cela, le vent de la légèreté l'a balayé, et le dard empesté des mauvais livres, des mauvaises compagnies, des réunions malsaines a inoculé son poison ! Quel malheur !!!

Voyons, je vois que je me suis laissé entraîner. N'y voyez que mon affection pour ma fille bien-aimée.

Votre ancienne maîtresse.

---



## Pages oubliées

(1876)

Comme catholiques, tournons d'abord nos regards vers la Ville éternelle. Elle nous offre un triste et douloureux spectacle, mais aussi ce spectacle est-il le seul au monde qui puisse nous réjouir, car c'est le seul où Dieu apparaisse dans toute sa bonté, dans sa miséricorde infinie. Quel est ce triste spectacle? C'est celui d'un auguste vieillard, d'un roi sans trône et sans royaume, mais qui règne sur des millions de cœurs. Nous nous trompons; il a un trône sur lequel il est assis majestueux, mais ce trône n'est pas d'or, ni orné de pierres précieuses, ni entouré de courtisans; c'est le roc inébranlable, contre lequel les tempêtes séculaires sont venues se briser dans leur fureur impuissante. Les démons de l'enfer et leurs alliés de ce monde se ruent contre ce trône; ils s'acharnent à le miner par en bas, à lui enlever tout appui, et ils s'étonnent de voir qu'il ne s'écroule pas, ne chancelle même pas. Aveugles qu'ils sont, ils ne voient pas que ce trône tient par en haut.

Tout occupés de leurs projets de haine et de destruction, les yeux attachés à la terre, ils n'aperçoivent pas la main de Dieu qui soutient ce qu'ils essayent de renverser.

Ignorants qu'ils sont, ils ne savent pas que ce trône, rivé au ciel, ne peut pas tomber, et que s'il tombait le ciel tomberait avec lui, et les écraserait.

Assis sur son trône de pierre, appuyé sur la croix, le sublime vieillard sourit au milieu de la tempête. Il ne s'émeut pas aux menaces ni aux clameurs de ses ennemis; le bruit du monde ne s'élève pas jusqu'à lui. Il n'entend que les prières qui s'échappent chaque jour des lèvres des millions de fidèles qui l'honorent comme le plus grand des hommes, comme le représentant de Jésus-Christ lui-même.

Oui, il entend autre chose que ce concert harmonieux de prières. C'est une parole partie des bords de la mer de Galilée, qui a traversé les siècles, les persécutions, les tombeaux, une parole que rien ne peut étouffer et qui lui dit: « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. »

Tel est Pie IX, le roi sans royaume, ou plutôt le roi aux royaumes sans nombre, car chaque cœur catholique est son royaume que personne ne peut lui enlever.

J.-P. TARDIVEL.

(Reproduit du *Canadien*.)

## Anglicismes

(Reproduit du *Bulletin du Parler français au Canada*, avril 1905)

## ANGLICISMES

## ÉQUIVALENTS FRANÇAIS

C'est <i>fair</i> .....	C'est <i>juste</i> , <i>légitime</i> , <i>équitable</i> .
C'est <i>fair play</i> .....	C'est <i>juste</i> , c'est <i>franc jeu</i> , c'est <i>bon jeu</i> , c'est de <i>bonne guerre</i> ; c'est une lutte à <i>armes égales</i> .
Ce n'est pas <i>fair</i> .....	Ce n'est pas <i>juste</i> , ce n'est pas <i>loyal</i> .
Ce n'est pas <i>fair play</i> .....	Ce n'est pas <i>juste</i> ; ce n'est pas <i>bon jeu</i> , ce n'est pas <i>franc jeu</i> , ce n'est pas de <i>bonne guerre</i> ; c'est un <i>mauvais tour</i> , une <i>perfidie</i> , un <i>trait de perfidie</i> .

Donner <i>fair play</i> à quelqu'un .....	<i>Traiter</i> quelqu'un <i>loyalement, avec justice</i> ; lui donner l'occasion de se justifier, de se défendre; lui laisser avoir ses coupées franches; fournir à quelqu'un l'occasion de se refaire, de regagner, au jeu ou dans les affaires.
Etre <i>fair</i> avec quelqu'un .....	( <i>Idem.</i> )
Prendre une <i>play</i> .....	Faire un <i>travail</i> forcé et rapide; soutenir une <i>lutte</i> fatigante.
Donner une <i>play</i> .....	Donner une <i>semonce</i> , une <i>réprimande</i> , une <i>correction</i> , une <i>volée</i> .
Avoir une <i>play</i> avec quelqu'un .....	Avoir une <i>querelle</i> , se <i>quereller</i> avec quelqu'un.

### Le drapeau canadien-français

Cette année, tous ceux qui désirent arborer le drapeau canadien-français pourront se le procurer facilement. La maison P. Garneau, Basse-Ville, Québec, vient de recevoir d'Europe un assortiment complet de fort jolis drapeaux Carillon-Sacré-Cœur. Le dessin de ce drapeau est parfait; le drapeau lui-même est d'étamine de bonne qualité.

Comprenant qu'il s'agit d'une œuvre nationale, l'antique maison Garneau, qui fait tant d'honneur au nom canadien-français, offre ses drapeaux à des prix très raisonnables.

En voici la liste:

6 pieds: \$4.00; 7½ pieds: \$5.00; 9 pieds: \$6.00; 10½ pieds: \$7.50; 12 pieds: \$9.00; 15 pieds: \$12.00; 18 pieds: \$17.00.

La librairie J.-P. Garneau, rue de la Fabrique, et la maison Myrand & Pouliot, St-Roch, sont autorisées à vendre ces drapeaux.

Nous osons espérer que tous les amis de l'œuvre du drapeau national se feront un devoir d'arborer, en temps et lieu, l'étendard canadien-français.

Nous avons déjà annoncé les cent mille petits drapeaux que la même maison Garneau offre en vente pour décorations.

Le Syndicat de Québec, offre aussi en vente un très joli drapeau approuvé par le comité de Québec aux prix suivants: 3 pieds, 75c; 4½ pieds, \$1.50; 6 pieds, \$4.00; 7½ pieds, \$5.25; 9 pieds, \$7.00; 12 pieds, \$10.00; 15 pieds, \$13.00; 18 pieds, \$18.00.

### "Le Progrès du Saguenay"

M. H. Magnan, autrefois au secrétariat de *L'Enseignement Primaire*, est devenu rédacteur du *Progrès du Saguenay*. Nos meilleurs souhaits de succès au confrère.

### "La Revue Canadienne"

La livraison de mai de notre revue nationale est absolument intéressante.

La Secrétaire de l'Association des institutrices de Québec nous prie d'annoncer que les municipalités scolaires et les institutrices peuvent s'adresser à elle pour les annonces de postes vacants ou les sollicitations d'emploi dans une école. Adresse: Melle M.-L. Pepin, Sec. de l'Association des Inst., 125, rue Ste-Marguerite, Québec.

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs, l'âme de M. C.-P. Renaud, ancien instituteur, décédé à Saint-Roch de Québec, à l'âge de 30 ans.

## ÉCOLES NORMALES

L'article intitulé *Le Programme scolaire de M. Gouin*, publié dans *La Vérité* du 6 mai et reproduit dans la première partie de cette livraison de *L'Enseignement Primaire*, a donné lieu à une grave critique de la part du *Courier de Saint-Hyacinthe*.

Voici la réponse que nous avons faite au confrère dans *La Vérité* du 20 mai :

Le *Courier de Saint-Hyacinthe* du 17 mai m'apporte un article très sérieux sur les *Ecoles normales*. Cette étude est entièrement consacrée à ce que j'ai dit du programme scolaire de M. Gouin, dans *La Vérité* du 6 de ce mois.

Après avoir lu et relu l'étude du confrère, je me crois justifiable de déclarer que l'écrivain distingué du *Courier* n'a pas saisi le sens de mon écrit du 6 mai.

Mon respectable critique dit d'abord que « L'École normale obtiendra son résultat à l'unique condition qu'elle soit constamment sous la gouverne de l'Église, laquelle est dépositaire du droit primordial d'instruire. » Mais ai-je jamais écrit un seul mot qui pût laisser croire que je ne suis pas d'accord sur ce point avec le *Courier de Saint-Hyacinthe*? Dans l'article même que le confrère critique, j'ai eu le soin d'ajouter cette note, bien intentionnellement :

*« Ici nous exprimons le souhait que les écoles normales soient de plus en plus placées sous la haute protection de l'autorité diocésaine. Plus l'école est rapprochée de l'Église, plus elle produit de bons résultats. »*

C'est là tellement ma pensée, que, dans une étude sur le métier et destinée à *La Vérité*, je suggère que la loi concernant les écoles soit modifiée de telle sorte que les principaux ou directeurs de ces maisons devront être nommés à l'avenir, sur la recommandation seule de l'évêque du diocèse où telles institutions pourraient être établies. En pratique, c'est ce qui s'est toujours fait dans notre province pour les écoles normales catholiques, depuis 1857. La gravité de l'accusation portée contre moi par le *Courier de Saint-Hyacinthe* m'oblige à faire connaître ici, que, récemment encore, je me suis fait un devoir, dans mon humble sphère, de combattre certain projet, émis de bonne foi, mais tendant 1° à surcharger les programmes des écoles normales, 2° à enlever aux principaux de ces écoles l'autonomie dont ils ont joui jusqu'à présent, autonomie salutaire, dont une réglementation plus centralisatrice serait la ruine.

L'écrivain du *Courier* semble redouter le jour où seules les Ecoles normales pourront accorder des brevets d'enseignement. Sur ce point, le confrère commet une grave injustice à mon égard en disant :

*« Comme le suggère M. Magnan, la centralisation du bureau des brevets de capacité dans les mains de l'État refusera, dans la pratique, l'accès à l'enseignement aux meilleurs éducateurs, les sœurs et les frères enseignants. »*

Que mon contradicteur se donne donc la peine de relire l'article incriminé, il y constatera que j'ai traité la question au seul point de vue des instituteurs laïques; qu'il relise cette phrase :

*« Ainsi réorganisées, nos écoles normales rempliraient la tâche pour laquelle elles ont été uniquement créées. Et les autres écoles, couvents, académies, écoles modèles, prépareraient les candidats au Bureau central, qui délivrerait de simples certificats de capacité et non des diplômes permettant d'enseigner: « cette tâche étant réservée, » POUR LES LAÏQUES, aux seules écoles normales. »*

N'est-ce pas là la preuve manifeste qu'il n'est jamais venu à mon esprit de suggérer une idée aussi anti-catholique que celle d'obliger les Frères et les Sœurs à passer par les écoles normales de l'État. Si mon respectable confrère a lu le long article que j'ai consacré à M. Langlois dans *Le Soleil* du 15 mai, il doit regretter maintenant de m'avoir prêté, à la légère, des intentions perverses. Dans cet article du *Soleil*, je dis ceci :

*« Si la province de Québec n'était pas dotée de la magnifique organisation religieuse que l'on sait, je baisserais la tête et admettrais que M. le député de St-Louis a absolument raison. Cependant, lorsqu'à côté de notre système d'enseignement officiel il nous est permis d'admirer un autre système, indépendant du gouvernement, mais inséparablement lié à l'œuvre paroissiale soutenue par le peuple, un système unique-ment mis en opération par des instituteurs et des institutrices congréganistes qui ne*

demandent rien à l'Etat, mais n'en contribuent pas moins, dans une large mesure, à répandre l'éducation et l'instruction dans tous les rangs de la société, nous nous demandons, si en rassemblant les efforts du gouvernement, des municipalités et des communautés religieuses, nous ne dépassons pas de beaucoup les provinces anglaises en matière d'éducation? Nous avons soutenu cette thèse avec preuves à l'appui, et personne n'y a contredit sérieusement. M. P. de Cazes, dans une brochure qu'il vient de préparer pour l'exposition de Liège, nous fait l'honneur d'adopter notre théorie, qui repose sur des faits indéniables.

« Ainsi, pour comparer judicieusement Québec avec Manitoba, sur le chapitre des écoles normales, il faut de toute nécessité faire entrer en ligne de compte les vingt-cinq ou trente noviciats des nombreuses communautés religieuses établies chez nous. Chacun de ces noviciats équivaut à une école normale, car les personnes qui s'y préparent à la vie religieuse s'y préparent aussi à l'enseignement. Tout le monde se plaît à reconnaître le mérite professionnel des religieux et des religieuses. Ils sont au nombre de 3,892, tous occupés dans l'enseignement primaire à ces trois degrés: élémentaire, moyen et supérieur. Ce sont autant d'instituteurs qui ont reçu une formation pédagogique.

« En ajoutant 3,892 instituteurs congréganistes aux 400 anciens et anciennes élèves des écoles normales actuellement dans l'enseignement, nous obtenons le chiffre de 4,292 instituteurs primaires catholiques qui ont reçu une éducation pédagogique sur un total de 9,238. C'est à peu près la proportion mentionnée dans le rapport du Bureau d'Éducation du Massachusetts, publié à Boston en 1904. A la page 185 de ce rapport, nous constatons que sur un personnel enseignant de 14,290 membres, 6,922 seulement sont passés par une école normale. Les autres subissent, comme ici, un examen devant un Bureau d'examineurs. »

N'est-ce pas là la revendication franche et sincère d'un professeur laïque en faveur de l'indépendance des congrégations religieuses vis-à-vis des Ecoles de l'Etat.

De plus, au sujet des écoles normales, que l'on veuille bien remarquer, qu'en en demandant la multiplication, je ne fais que répéter les suggestions maintes fois émises par plusieurs de NN. SS. les Evêques devant le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. N'avons-nous pas vu Mgr de Rimouski demander une école normale pour son diocèse; Mgr de Chicoutimi en demander une pour le sien; à la dernière réunion de ce comité, Mgr de Nicolet a fait une démarche identique. Quand il s'est agi d'établir une école normale de filles, à Montréal, c'est S. G. Mgr Bruchési qui a engagé le gouvernement à pourvoir aux dépenses de cette nouvelle maison de pédagogie.

Les écoles normales dont il s'agit dans notre article du 6 mai, ce sont des écoles normales de filles, telles que désirées par N. SS. les Evêques, unanimement, à savoir: des écoles normales confiées à des religieuses, dirigées par un prêtre choisi par l'Ordinaire, où quelques professeurs laïques devront enseigner certaines matières spéciales: c'est le système en usage à Québec depuis près d'un demi siècle. Voilà les écoles normales dont nous voulons voir chaque diocèse pourvu.

En terminant:

Je déclare solennellement que dans mon article: *Le programme scolaire de M. Gouin*, je n'ai voulu qu'appuyer un programme scolaire dont la réalisation ne demande en aucune façon une mainmise plus considérable de l'Etat sur l'Education; il m'a semblé utile de prouver au premier ministre la bonne volonté de ceux qui désirent perfectionner notre système scolaire avec l'aide du gouvernement et à la lumière des conseils des évêques de la province: je n'ai pas dit autre chose.

Fils soumis de l'Eglise, je continuerai à travailler sous les regards de mon Ordinaire, me soumettant d'avance aux conseils que Mgr l'Archevêque de Québec jugera à propos de me donner dans les questions d'Education où les intérêts religieux sont concernés.

C.-J. MAGNAN.

N.B. *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* dit dans son article *Ecoles Normales*:

*En appliquant ces preuves à l'espèce, on doit se demander si les normaliens sont tous imbus de cette mentalité spéciale qu'exige leur profession. La réponse accourt toute seule lorsque nous voyons des professeurs mêmes de l'Ecole normale mener à*

*grand fracas une campagne en faveur de l'instruction gratuite et obligatoire, source de tant de maux. (Voir « Le Nationaliste » des mois de mars et d'avril 1905.)*

Notre confrère est absolument dans l'erreur. Le professeur qui a mené dans *Le Nationaliste* une campagne en faveur de l'instruction obligatoire n'a jamais enseigné dans une école normale. M. G. Beaulieu est un ancien professeur dans les écoles de la ville de Montréal et non à l'école normale Jacques-Cartier.

---

## CHRONIQUE SCOLAIRE

---

Dans la nuit de jeudi à vendredi, 21 avril 1905, un terrible malheur s'est abattu sur le paisible village de Sainte-Geneviève, comté de Laprairie. Le couvent des Sœurs de Sainte-Anne a été ravagé par un violent incendie. Cette catastrophe a coûté la vie à une religieuse, quatre dames pensionnaires et deux élèves.

Quelle calamité!

*L'Enseignement Primaire* prend une part au deuil navrant dans lequel la communauté des Sœurs de Sainte-Anne et les parents des élèves victimes viennent d'être plongés. A tous nos plus vives sympathies. Nous souhaitons que jamais plus un pareil désastre se répète sur aucun point de la province.

D'après une enquête sérieuse, il a été établi que des moyens de sauvetage existaient au couvent de Sainte-Geneviève. Néanmoins, il importe que dans chaque pensionnat on redouble de vigilance afin de prévenir le retour de pareille hécatombe.

La Saint Jean-Baptiste sera célébrée dans nombre d'écoles, cette année. Il importe qu'un programme soit préparé à l'avance afin que la distribution des prix devienne une véritable fête de l'intelligence en même temps que celle de la Patrie. Inutile de dire que les récitations et les chants doivent être empruntés à la littérature canadienne. N'oublions pas, non plus, dans les décorations de la salle de classe, de donner une large place au drapeau canadien-français.

Les Révérendes Sœurs de la Congrégation se proposent de construire sur la rue Sherbrooke, à Montréal, un immense couvent qui coûtera, dit-on, un demi-million de piastres.

Il nous fait peine d'avoir à terminer cette chronique par une triste nouvelle. On nous a remis la note funèbre qui suit:

« Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal vous supplient très humblement de recommander à Dieu, au saint sacrifice de la messe et dans vos prières, l'âme de leur chère sœur Marie-Claire-Léocadie Brunel, dite Sainte-Marie-Joseph, décédée à leur maison mère, ce 7 mai 1905, à 8h. 15, du soir, munie des sacrements de notre mère la sainte Eglise.

Elle était âgée de 73 ans, 6 mois, 2 jours, dont 44 ans, 8 mois, 21 jours de profession religieuse. »

La révérende Marie-Joseph, qui a fourni une longue et fructueuse carrière, dans l'enseignement, était la sœur de Mme Veuve J.-P. Tardivel.

---

## La table des matières de "L'Enseignement Primaire"

---

La table des matières sera publiée dans la livraison de septembre. Elle sera disposée de telle sorte qu'on pourra la détacher sans nuire à la pagination ordinaire de la revue.

### Une bonne nouvelle pour le personnel enseignant

Nous annonçons, dans notre revue mensuelle, que le gouvernement de notre province a déjà commencé à réaliser le programme que nous avons étudié dans notre premier article. Cet octroi additionnel de \$50,000 constitue réellement un événement important dans les annales de notre enseignement primaire. Autrefois, l'honorable M. Flynn fit voter un montant semblable qui a rendu de grands services à l'école élémentaire.

L'honorable M. Gouin, en proposant les résolutions doublant la subvention destinée à encourager l'enseignement élémentaire a fait des déclarations importantes: le gouvernement se propose d'aider les commissions scolaires; 2° il n'entend ni abattre, ni détruire, ni renverser: « nous ne voulons qu'améliorer, fortifier et consolider. »

Cette déclaration du premier ministre ne nous surprend pas, mais elle nous est très agréable, étant donnée notre attitude vis-à-vis du Programme-Gouin.

Le premier ministre a dit d'excellentes choses au cours de ses remarques. Entre autres:

*L'école qui doit être le suprême objet de nos attentions, c'est l'école élémentaire, parce qu'elle est l'école des foules, l'école de tous. Et le moyen, l'unique moyen de la rendre meilleure c'est de lui donner de bons maîtres; tant vaut le maître, tant vaut l'école. Mais nous n'aurons de bons instituteurs que si nous donnons à ceux qui se destinent à l'enseignement une forte formation pédagogique et si nous arrivons à faire de cette profession une carrière, je ne dirai pas rémunératrice mais au moins honorable, dans laquelle l'on puisse vivre. En d'autres termes, l'amélioration de l'éducation populaire repose sur l'augmentation du nombre des écoles normales et sur le relèvement du sort de nos instituteurs.»*

M. Gouin a aussi rendu justice aux catholiques de notre province qui, depuis 1897, ont fait de louables efforts pour augmenter le salaire des institutrices, bâtir de nouvelles maisons d'écoles, chauffer les classes.

L'honorable premier ministre a prouvé fort à propos que, depuis 1897, ce sont les catholiques qui, dans la province de Québec, ont le plus contribué au progrès de l'instruction élémentaire. Cette fière revendication nous réjouit plus que nous ne saurions le dire.

Enfin, comment seront employés les cinquante mille piastres nouvellement votées? A cette question, l'honorable M. Gouin a répondu:

*Diverses suggestions nous sont faites. Ainsi, on nous suggère d'employer une partie de cette nouvelle allocation à construire des écoles et à maintenir pendant quelque temps des institutrices dans les nouvelles colonies et les municipalités très pauvres; pour ma part, j'applaudis à cette idée, car je considère que nous devons ce bienfait aux colons qui se dévouent à l'agrandissement et au progrès de la province. On nous recommande encore de donner plus d'extension aux conférences pédagogiques diocésaines, de continuer la création de petites bibliothèques scolaires en distribuant gratuitement aux instituteurs et institutrices, en outre de « L'Enseignement Primaire, » des ouvrages spéciaux, tels que cartes géographiques, atlas, cartes murales, traités d'hygiène, portraits des grands ancêtres, etc. Afin d'encourager les instituteurs et les institutrices à persévérer dans la carrière de l'enseignement et en vue d'induire les personnes qui veulent embrasser cette carrière à prendre un diplôme d'école normale, on nous suggère de distribuer des primes aux instituteurs et institutrices qui enseignent depuis un certain nombre d'années; ces primes devant augmenter avec le nombre d'années de services et être plus considérables pour les brevités de l'école normale que pour les autres. On nous conseille aussi de faire une nouvelle distribution de « Mon Premier Livre » qui est de plus en plus apprécié.»*

Le corps enseignant a donc lieu de se réjouir et d'espérer, et les amis nombreux de notre système scolaire si sagement organisé n'ont pas lieu de s'alarmer.

---

**REVUE MENSUELLE**


---

La population des Territoires en 1901 était de 160,800 âmes. On la porte maintenant à 500,000. On ne peut dire au juste comment les habitants se répartissent entre les diverses dénominations religieuses. Mais d'après le recensement de 1901, on les classifiait ainsi :

Catholiques .....	30,000
Anglicans .....	25,000
Presbytériens .....	28,000
Méthodistes .....	22,000
Baptistes .....	5,000
Mennonites .....	4,000
Doukhobors .....	9,000
Église grecque .....	7,000
Luthériens .....	12,000
Mormons .....	3,000
Paiens .....	5,000
Huit autres dénominations .....	8,000
Non classifiés .....	4,000

---

Le 3 mai dernier un événement religieux considérable a eu lieu à Montréal: nous voulons dire la cérémonie du sacre de S. G. Mgr Z. Racicot, nommé évêque de Poglea et auxiliaire de Mgr l'Archevêque de Montréal. Un grand nombre d'évêques du Canada et des États-Unis assistaient à cette imposante consécration.

---

Lundi, le 1er mai, S. G. Mgr l'Archevêque de Québec a fait les ordinations suivantes dans la chapelle de l'École normale Laval:

*Prêtrise*: M. l'abbé J.-G.-O. Fleury; *Sous-Diaconat*: M. l'abbé Alb. Labrègue, tous deux du diocèse de Québec.

Le lendemain, mardi, dit *La Semaine Religieuse*, de Québec, le nouveau prêtre.— le cinquantième élève de l'École normale qui parvienne à cette dignité sacerdotale— célébrait sa première messe dans la chapelle de l'institution. M. le Principal a voulu donner un éclat particulier à cette fête si honorable pour l'École normale.

---

Au cours de la dernière session, à Québec, le gouvernement de M. Gouin a augmenté les crédits affectés à l'école primaire de \$50,000. Ce montant sera consacré à l'amélioration du sort des instituteurs, à la construction d'écoles dans les centres nouveaux de colonisation. Cette mesure arrive à son heure: nous la saluons avec bonheur.

---

Saint-Malo élèvera, le 30 juillet prochain, un monument à Jacques Cartier, le découvreur du Canada. De grandes fêtes auront lieu à cette occasion. Chacun sait que c'est de Saint-Malo que Cartier s'embarqua en 1536 pour venir aborder sur nos rives.

---

Jules Verne, le romancier français si avantageusement connu parmi nous, l'auteur de *Vingt mille lieues sous les mers*, de *Cinq semaines en ballon*, de *Enfants du capitaine Grant*, etc., etc., est mort le 24 mars dernier, à Amiens. Depuis quelques années, Jules Verne était redevenu catholique pratiquant. Il est mort dans les bras de l'Église.

---

Sa Sainteté Pie X a récemment publié une lettre encyclique adressée à tous les évêques de l'univers, où Elle traite de l'enseignement de la doctrine chrétienne. Cette parole du père commun des fidèles doit pénétrer de plus en plus les institutrices et les institutrices catholiques de la grandeur de leur mission. Avec plus de zèle et d'intelligence que jamais, faisons étudier à nos élèves le catéchisme et l'histoire sainte.

### Références utiles

Etablissement de relieur.—*L'Enseignement Primaire* recommande à ses lecteurs l'excellent établissement de reliure de M. L. G. Chabot, 34, Côte de la Montagne, Québec. Relieur et règleur avantageusement connu, M. Chabot est en mesure d'offrir des conditions spéciales aux membres du clergé (pour les bibliothèques paroissiales), reliure des livres, revues, registres, etc.

MAISON FONDÉE EN 1865

### LIBRAIRIE SAINTE-ANNE

J.-A. LANGLAIS & FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS

(Gros et détail)

Bureau et magasin, 179, rue St-Joseph—Département du gros, 222 226, rue Desfossés.

QUEBEC

LE PLUS GRAND ASSORTIMENT DE LIVRES ET ARTICLES POUR ECOLES

**AUX MEILLEURS PRIX !!**

LIVRES CLASSIQUES, FOURNITURES D'ECOLES, GLOBES TERRESTRES.

Cours des Frères des Ecoles Chrétiennes, Larive et Fleury, Larousse, Robert, C.S.V

Blancs et livres de toutes sortes pour secrétaires de municipalité scolaire et municipale.—Articles de bureau.

Attention spéciale et promptitude à l'exécution des ordres reçus par la malle.

Demandez notre nouveau catalogue illustré de 1904, si vous ne l'avez pas reçu. Vous épargnez certainement de l'argent en vous adressant à nous.

Prix spéciaux pour commandes importantes.



**The Standard of the World**

**AMEUBLEMENT  
SCOLAIRE**

Comme fabricants de meubles scolaires, nous jouissons d'une renommée bien méritée, et les matériaux, la construction et la perfection générale de nos produits sont hautement appréciés.

Notre NOUVEAU BUREAU SCOLAIRE AVEC SIÈGE SUR BILLES est de beaucoup supérieur à tout autre genre. C'est le seul bureau scolaire ayant un siège mobile qui fonctionne sans bruit.

Notre nouveau bureau à table mobile sur billes est un meuble scolaire unique. On ne demandera plus à l'élève de s'adapter au bureau, mais au bureau de s'adapter à l'élève. L'hygiène et le bien-être des élèves demandent que toutes les écoles soient pourvues de ces bureaux scolaires. Pour catalogues et informations s'adresser à la

**Canadian Office and School  
Furniture Co., Ltd. Preston, Ont., Can.**



# TABLE DES MATIÈRES

VOL. XXVI.—Année 1904-1905

Pour la reliure du volume terminé en juin dernier, prière de détacher les quatre pages de cet index et de les ajouter aux livraisons de la précédente année scolaire (1904-1905)

## PÉDAGOGIE

A propos de livres classiques, p. 3, *C.-J. Magnan*.—Centralisation et décentralisation, p. 4.—Soyons de chez nous, p. 5.—Essai de pédagogie chrétienne, p. 63, *C.-J. Magnan*.—De l'autorité en classe, p. 67.—Les inspecteurs d'écoles, p. 68.—Les secondes mères, p. 70, l'abbé *Elie-J. Auclair*.—En classe, p. 127, *C.-J. Magnan*.—Comment augmenter le salaire des instituteurs et des institutrices, p. 128.—Les exercices de langage dans le cours préparatoire et dans le cours élémentaire, p. 129, *E. D.*—De l'enseignement du Droit civil aux jeunes filles, p. 132, *Mme Gérin-Lajoie*.—Les motifs de ne pas se décourager, p. 191, *C.-J. Magnan*.—Orthographe d'usage, p. 198.—Questions d'intérêt professionnel, p. 199, 261.—Lettres brésiliennes, p. 200, 459, *P.-B. de Boucherville*.—L'éducation des fils des cultivateurs, p. 202.—Maîtres et élèves, p. 255, *C.-J. Magnan*.—Du rôle de la Mémoire et du Jugement à l'école, p. 257, 330, *L'École et la Famille*.—Chez Grand' Père, p. 258, l'abbé *Elie-J. Auclair*.—Un sujet de réflexion, p. 262.—L'instruction publique: Simple étude—Humbles Suggestions, p. 319, *C.-J. Magnan*.—Visite d'un Français à une école primaire de la province de Québec, p. 338, *C.-J. Magnan*.—La lecture expliquée, p. 385, *Noël-Ecole*.—L'enseignement du catéchisme, p. 388, *R. P. L. Hudon, S. J.*—L'Education au XVIIe siècle, p. 446, *Mgr Dupanloup*.—De l'Education, p. 446, *Mgr J. Langevin*.—Les écoles séparées et l'enseignement du patriotisme, p. 447, *C.-J. Magnan*.—Comment l'école peut-elle cultiver le respect de la véracité, p. 448.—L'instituteur et les élèves, p. 510, *Mgr Lasne*.—Des rapports de l'instituteur avec les parents, p. 510, *Mgr Langevin*.—L'Education dans Québec, p. 511, *C.-J. Magnan*.—Avantages de la préparation de la classe, p. 515.—Géographie, p. 518, *J.-E. Sirois, Ptre.*—Le programme scolaire de M. Gouin, p. 579, *C.-J. Magnan*.—L'Analyse, p. 584.—Nationalisons notre enseignement, p. 585.—Education morale: Du caractère, p. 585, *F. Liénard*.—Le lendemain de l'école, *R. P. A. Nunesvais*.—La simplification de l'orthographe, p. 589, *E. Faguet*.—Ecoles normales, p. 621.

## DOCUMENTS OFFICIELS

Deux circulaires importantes, p. 10.—Bureau central, p. 41 à 48, 81, 123, 486.—Procès-verbaux des réunions du Comité catholique, p. 75, 606.—Rapport du Surintendant de l'Instruction publique pour l'année 1903-1904, p. 453.

## DOCUMENTS SCOLAIRES

Procès-verbaux des réunions des instituteurs catholiques de Montréal, p. 11, 395.—Procès-verbaux des instituteurs catholiques de Québec, p. 14, 149, 402.—Association des institutrices catholiques de Québec, p. 20, 101, 187, 248.—Distribution des prix et des diplômes aux élèves des Ecoles normales Laval et Jacques-Cartier, p. 17 à 20, 89, 90.—Convention des institutrices du diocèse de Sherbrooke, p. 49, 87, 144, 205, 332, 390, 472.—Conférence sur l'Education chrétienne, par le R. P. Ange-Marie, p. 263.—Une école normale de filles à Rimouski, p. 279.—Discours du Surintendant de l'Instruction publique, prononcé devant l'Association des Instituteurs de l'Ecole normale Jacques-Cartier, p. 400.—Rapport de la délégation nommée par la Commission scolaire de Montréal pour visiter l'Exposition de St-Louis, p. 477. Rapports des principaux des Ecoles normales, p. 525 à 528.—Commission administrative du Fonds de pension, p. 528 à 533.—Sommaire des statistiques officielles, p. 534.—Au tableau d'honneur, p. 535, 609.

## LE MOUVEMENT SCOLAIRE À L'ÉTRANGER

France, p. 275, 337, 512.—Angleterre, p. 276.—Japon, p. 276.—Etats-Unis, p. 337.—Allemagne, p. 339.

## MÉTHODOLOGIE

Leçons de rédaction, H. Nansot, p. 6, 93, 137, 211, 266, 342, 405, 462, 536, 598.—Le boulier-compteur, J. Ahern, p. 95.—Analyse, p. 97.—La question de l'écriture, J. Ahern, p. 139.—Géographie, p. 141.—Enseignement agricole, O.-E. Dalaire, p. 143.—De l'enseignement de l'histoire du Canada, A. Leblond de Brumath, p. 144.—Reading, p. 214, 269, 346, 407, J. Ahern.—Histoire du Canada: Enseignement oral, C.-J. M., p. 217, 349, 467, 540. Les mauvaises herbes dans la province de Québec, p. 220, 273, 352, 546.—Les fractions, p. 272, J.-E. Sirois, *ptre.*—De l'enseignement des leçons de choses, p. 332, Fr. Liénard.—Histoire de l'Eglise, p. 344, 410, 466, 539, 605.—Analyse, p. 409, 604.—Arithmetic, J. Ahern, p. 463, 542, 600.—Leçon de choses, p. 547.

## TRIBUNE PÉDAGOGIQUE

Comment inspirer le goût de la lecture aux enfants, p. 99.—Qu'est-ce que faire le catéchisme, p. 99.—La liberté de l'enseignement, p. 99.—De la récitation des leçons, p. 99.—Du journal de classe, p. 264.—De la curiosité chez les enfants, p. 265.—La campagne anti-alcoolique, p. 266.—Enseignement du calcul, p. 340.—Les revisions, p. 341.—L'ordre et la régularité en classe, p. 341.—De l'amour des enfants, p. 520.—Nécessité de l'éducation physique, p. 521.—De la culture de l'imagination, p. 521.

## ENSEIGNEMENT PRATIQUE

*Instruction religieuse*, p. 24, 102, 152, 224, 281, 353, 412, 489, 550, 612.—*Langue française*, Cours élémentaire, p. 24, 102, 152, 225, 281, 354, 413, 489, 550, 612.  
*Cours moyen*, p. 26, 104, 153, 226, 283, 355, 415, 491, 552, 614.  
*Cours supérieur*, p. 28, 106, 155, 228, 285, 357, 417, 492, 554, 616.  
*Enseignement anti-alcoolique*, p. 32, 111, 159, 232, 289, 360, 420, 496, 619.  
*Mathématiques*, Arithmétique, p. 33, 112, 160, 235, 291, 361, 421, 497, 558, 620.

- Algèbre*, p. 39, 116, 165, 241, 297, 367, 429, 501, 562, 624.  
*Géométrie*, p. 117, 166, 243, 298, 367, 430, 502, 563, 625.  
*Langue anglaise*, p. 40, 119, 168, 300, 368, 431, 502, 627.  
*Comptabilité agricole*, p. 120, 233, 302.

## LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

Le premier évêque de Joliette, p. 52.—Aux prières: les abbés *Roch Magnan* et *Chs Trudelle*, le *Frère Paulian*, p. 52.—Mme L. Gouin, p. 59.—A. Doyle, l'abbé G. *Bourassa*, p. 250.—M. Alphonse Pelletier, p. 378.—J.-P. Tardivel, p. 570, 574.—Hon. G. Ouimet, p. 577.

Chronique scolaire, p. 53, 178, 250, 310, 376, 440, 568, 633.—Revue mensuelle, p. 56, 122, 171, 246, 311, 374, 435, 566, 635.—Bibliographie, p. 131, 180, 377, 439, 450, 567.—Les institutions agricoles dans la province de Québec, *O.-E. Dalaire*, p. 169.—En récréation, p. 170.—La fortune du drapeau canadien-français, p. 177.—Anglicismes, p. 181, 223, 309, 372, 438, 505, 629.—Vieux souvenirs des anciens jours, p. 182, 308.—La messe de minuit à la campagne, l'abbé *A. Gingras*, p. 249.—Le journal d'une institutrice, p. 303, 304, 305, 370, 432, 504, 565, 627.—Lettres d'une ancienne institutrice, p. 307, 373, 433, 506, 628.—Crémazie, p. 376.—La Compagnie de Québec et Lac Saint Jean, 378.—Réponse à une institutrice, p. 379.—Curiosités étymologiques, p. 438.—Le drapeau, p. 441.—Erratum, 441.—Un témoignage, p. 442.—Pages canadiennes, *J.-Ed. Roy*, p. 443.—Après diner, p. 443, 507.—Les Laurentides, p. 504.—M. Delâge, M. P. P., membre du Conseil de l'Instruction publique, p. 505.—L'honorable M. Gouin au poste de Premier ministre, p. 505.—Réponse à une institutrice, p. 506.—Le drapeau national, p. 507.—Vers le Lac St Jean, p. 565.—Petites notes, 570.—Pages oubliées, p. 629.—Le drapeau canadien-français, p. 630.—Une bonne nouvelle pour le personnel enseignant, p. 634.

## DIVERS

Pensées pédagogiques, p. 2, 62, 126, 314, 318, 379.—M. l'abbé Huard, p. 2.—Le nouveau principal de l'école Montcalm, p. 2.—Feu M. Ambroise Tétrault, p. 2.—Causeries sur la colonisation, *C.-J. M.*, p. 8, 185, 275.—La souscription scolaire en faveur du monument Laval, p. 22, 123, 186, 313, 373.—Çà et là, p. 55.—P.-J.-O. Chauveau, p. 66.—M. le chanoine Dauth, p. 92.—L'agriculture à l'école, *O.-E. Dalaire*, p. 100.—L'Ecole Rurale, p. 130.—Education et Constitution, p. 131.—N.-D. des Ecoles, p. 151.—L'hiver canadien, (poésie), *F.-X. Garneau*, p. 183.—Vers le Lac St Jean, p. 185.—Le cinquantenaire de la proclamation du dogne de l'Immaculée Conception, p. 190.—Bonne année, p. 254.—La religion et la science, p. 254.—Le Surintendant de l'Instruction publique décoré par l'Université Laval, p. 273.—La Société du parler français au Canada, p. 277.—Hygiène, *Dr Paradis*, p. 280.—Paysages canadiens, p. 306, 379.—Fière réponse d'un orateur catholique, p. 309.—Le Canada Français, p. 313.—Santa-Claus ou l'Enfant-Jésus, p. 313.—Les huit béatitudes, p. 314.—Hommage à Marie Immaculée, p. 315.—Doit-on écrire Ste-Foye ou Ste-Foy, p. 382.

## À L'OFFICIEL

Nominations de Commissaire d'écoles, p. 315, 378, 434.—Délimitations et érections de municipalités scolaires, p. 315, 378, 434, 507.

## ILLUSTRATIONS

Mgr Plessis, p. 1.—Ludger Duvernay, p. 61.—Michel Bibaud, p. 126.—Notre-Dame des Ecoles, p. 151.—Ecole du Gros-Morne, p. 177.—Ancienne église des Récollets à Québec, p. 182.—Jacques Viger, p. 189.—Pie IX, p. 157.—Pie X, p. 213.—N.-D. de Lourdes, p. 245.—L'église Saint-Pierre, p. 251.—Jacques-Cartier, p. 253.—La Terrasse de Québec, p. 306.—Mme de la Peltrie, p. 317.—La Duchesse d'Aiguillon, p. 381.—Sr Louise de Saint-Augustin, p. 446.—Hon. R. Roy, p. 509.—Mgr Bourget, p. 573.—J.-P. Tardivel, p. 575.—Hon. G. Ouimet, p. 578.

